

DECOUVERTES SUR LES SECTES ET RELIGIONS



Trimestriel n° 131

1^{er} juillet 2021

PAF du numéro : 2,50 €
Abonnement papier : 10 €
Abonnement Internet : 3 €

Editeur : GEMPPPI
BP 30095
13192 Marseille Cedex 20

Tel. 06 98 02 57 03
gemppi@wanadoo.fr
www.gemppi.org

Impression : Cité des associations de
Marseille.
Commission paritaire : 73373

Directeur de publication :
Didier Pachoud

Reproduction interdite.
Les informations et articles de presse repris
dans cette publication n'engagent que leurs
auteurs.

GEMPPPI

Groupe d'Etude des mouvements
de Pensée en vue de la Protection
de l'Individu

Fondé en 1988

Association membre de la FECRIS, ONG auprès
du Conseil de l'Europe et de l'ONU (ECOSOC)



-La méditation de pleine conscience : l'envers du décor

Elisabeth Martens (Résumé de lecture)..... P. 2

- Si je n'avais pas été exclue des témoins de Jéhovah, mon fils serait certainement mort

Témoignage.....P. 6

-Bibliographie

Philadelphie, la secte des Dupont de Lignonès. B. Blandre... P.6

La science des balivernes. Thomas C. Durand..... P.7

-Un procès cuisant pour les témoins de Jéhovah contre la FECRIS

« Un mouvement qui viole les droits fondamentaux de l'Homme »...« Aliénation agressive »... « crimes à motivations religieuses »...

« organisation subversive », Etc.P. 29

Voir site de la FECRIS ci-après : <https://www.fecris.org/fr/uncategorized/jugement-de-hambourg/>

www.gemppi.org



Revue de presse

Anthroposophie – Bouddhisme - Catholicisme - Chamanisme –
Complotisme, survivalisme - Evangéliques – FIMB - Hindouisme - Islam -
Judaïsme – Mandarom - Médecines parallèles, Covid19 - Méditation –
Méditation transcendantale - Miviludes - Ogyen Kunzang Choling -
Scientologie - Témoins de Jéhovah – Voyance et occultisme - P. 8 à 33

Formations en ligne certifiantes

« MOOC gestion des risques sectaires »

MOOC prévention du radicalisme islamique » P. 20

Permanences du GEMPPPI

Siège national Marseille : 06 98 02 57 03 – 04 91 08 72 22

Permanence d'accueil psychologique : 07 68 31 35 26

Le GEMPPPI a un réseau de correspondants locaux, voir : www.gemppi.org

La méditation de pleine conscience : l'envers du décor

D'Elizabeth Martens – Résumé

Le Monde diplomatique, article de Titouan LEVALLEE sur le livre d'Elizabeth Martens : LA MEDITATION DE PLEINE CONSCIENCE. L'envers du décor - *Investig'Action*, Ixelles, Belgique. 200 pages, 18 euros.

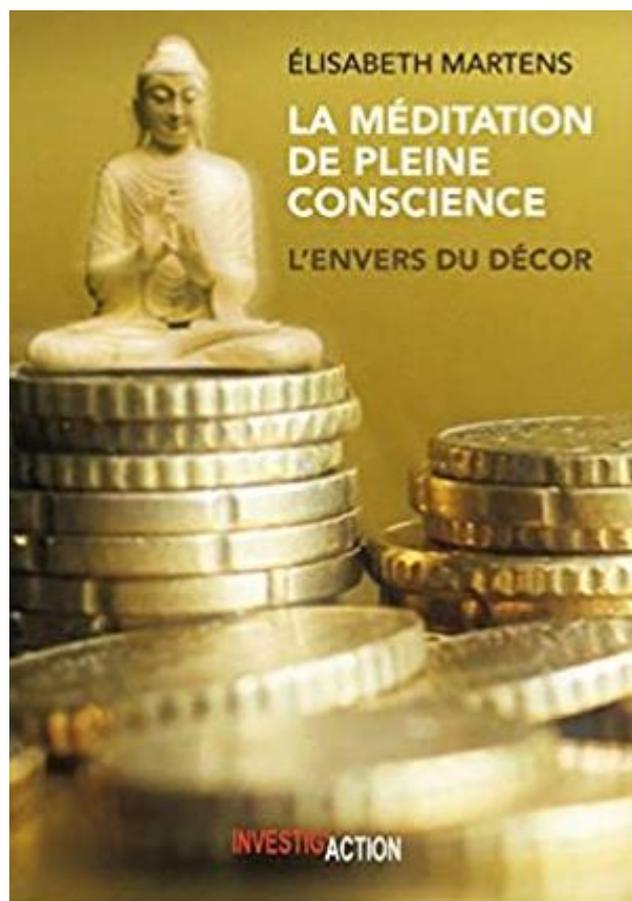
« Jamais le marché du bien-être n'aura été aussi flamboyant. Jamais les faiseurs d'illusion n'auront été si fringants.

Elizabeth Martens, fine connaisseuse du bouddhisme, démystifie l'une de ses écoles, la pleine conscience. Ce qu'elle conteste ce n'est évidemment pas le recours à la méditation.

Elle reproche aux promoteurs de ce mouvement, adapté aux goûts occidentaux par le professeur de médecine Jon Kabat (*Zinn est le nom de son beau-père, Howard Zinn, dont il a profité de la notoriété NdL*), de cacher sa dimension religieuse et de détourner les pratiques méditatives pour en faire une recette de management, la mindfulness.

Matthieu Ricard, interprète francophone du dalaï-lama, figure parmi les grands propagandistes de ce mouvement, censé réduire le stress...et toute contestation ? Quoi qu'il en soit, ce mouvement a ses entrées au Forum économique mondial de Davos ou dans des entreprises comme Google, Apple, Microsoft. On le retrouve également dans l'enseignement supposé laïque. Or, rappelle l'auteur, « le bouddhisme est une religion ». A partir d'une foule d'exemples et de références, elle détaille ce qu'elle nomme « la collusion qui s'est créée entre l'institution bouddhiste et les bonzes du néo-libéralisme ».

<https://www.monde-diplomatique.fr/2021/05/LEVALLEE/63091>



Lecture du livre par une correspondante du GEMPPPI

Ayant une expérience de terrain en Chine et sur le haut plateau tibétain, une formation scientifique en biologie, en médecine traditionnelle chinoise, une expérience personnelle de la méditation, Elizabeth Martens ne conteste pas les bienfaits de cette pratique lorsqu'elle est un choix individuel librement consenti.

Elle s'interroge toutefois sur la légitimité de l'engouement pour la « pleine conscience » du fait que depuis les années 2000, on la voit s'infiltrer partout en France, dans les lieux publics relevant du principe de laïcité, écoles, hôpitaux, assemblée nationale, colonisant nos espaces publics et privés alors qu'elle est étroitement liée aux religions bouddhiste-hindouiste-anthroposophique dont les représentants se rencontrent mais aussi siègent dans les différentes associations impliquées dans sa diffusion.

A partir d'une documentation complète, Elizabeth Martens **nous fait découvrir les personnalités ayant contribué à imposer la spiritualité orientale en occident** en levant le voile sur leurs objectifs, leurs dérives et sur la réalité du monde bouddhiste. Elle complète le texte par de nombreuses références en bas de page et par un complément de 22 pages pour une bibliographie, des références en site Internet ;

P 64, Elle aborde la part la plus sombre de ce mouvement spirituel occidental né au XIX^{ème} siècle avec la découverte par des explorateurs en Orient des bases communes entre le sanscrit et les langues occidentales, émettant l'hypothèse d'une origine unique des peuples d'Asie et d'Europe, ou peuples Aryens qui signifie noble en sanscrit.

La vague orientaliste initiée par Emile Burnouf (1821 – 1907) qui dresse une image philosophique du bouddhisme très éloignée de la réalité (plus proche de la cruauté des islamistes car les moines torturent, arrachent des bras, des yeux de ceux qui déplaisent ou ne donnent pas assez d'argent) arrive après le romantisme du XVIII^{ème} siècle qui crée

de l'ombre aux Lumières, érige un rempart au rationalisme avec Rousseau prônant un retour à nos origines, à la nature, aux vraies valeurs, aux traditions anciennes que se partagent aujourd'hui des groupes sociaux aussi dissemblables que les écologistes et les nationalistes.

Cent ans après Rousseau, le livre de David Thoreau « Walden ou la vie dans les bois » devient le fil conducteur de la recherche de sens dans un monde déjà marqué par l'industrialisation. Il a inspiré les actions pacifistes de Gandhi, Martin Luther King, celle de Howard Zinn, le beau-père de Jon Kabatt initiateur de la pleine conscience.

Redécouvert en mai 68, le livre inspira la Beat Generation tout en alimentant le culte de l'individu.

Au XIXème avec la « Grande Dépression » se multiplient les mouvements sociaux, manifestations et grèves, avec leurs victimes. Cent ans après, les idées de la révolution se propagent. Quatre millions d'Européens, des Irlandais et Allemands en majorité partent sur la côte pacifique à la recherche d'or. Le spiritualisme se développe dans l'Etat de New York avec l'idée que les morts peuvent parler, touchant à présent la haute bourgeoisie. Les femmes désœuvrées se mettent à faire tourner les tables. On compte déjà 3 millions d'adeptes.

C'est dans ce ferment spirite qu'Helena Blavatsky (1830-1891), née en Ukraine, va planter les graines du mysticisme tibétain sans avoir mis le pied au Tibet. En contact très jeune avec des lamas, installée à Londres en 1849, elle publie « La doctrine secrète », tentant de réconcilier les anciennes sagesses avec les toute nouvelles découvertes scientifiques comme l'électricité, ce qu'elle associe fort bien avec ses soi-disant dons de médium. Elle reprend la théorie de la race aryenne, développe des thèses bricolées sur le karma affirmant que si les ouvriers vivent dans une si grande misère, c'est parce qu'ils l'ont bien cherché. **Elle crée la Société Théosophique** qui allait inspirer une multitude de mouvements messianiques, ésotériques (Comme l'Anthroposophie et la Nouvelle Acropole) et orientalisant durant tout le XXème siècle, **constituant le New Age**, dont les points communs seraient : la diabolisation du monde occidental, les dogmes archaïques, apocalyptiques à idéologie totalitaire voire raciste.

Si Helena Blavatsky a été protégée par les autorités et même mise en avant, c'est parce qu'elle servait indirectement la lutte contre les mouvements sociaux, un objectif que l'on retrouve dans les entreprises ayant adopté au XXIème siècle le mindfulness-heartfulness-pleine conscience.

Puis, l'auteur retrace le parcours du dalaï-lama et des riches familles tibétaines exfiltrées du Tibet en 1959 après avoir reçu l'aide de la CIA en matériel militaire et armes afin de combattre les Chinois. Entretenus par le gouvernement américain et la CIA à hauteur de 20 millions de dollars par an jusqu'aux années 1990, ils ont servi les intérêts des Etats-Unis dans leur opposition à la Chine. Ils ont été encouragés à pénétrer le monde de l'entreprise dans la Silicon Valley dont les dirigeants sous l'influence de la Beat Generation et du mouvement New Age ont tout de suite compris que l'introduction de la pleine conscience dans le quotidien des employés permettrait de générer des profits supplémentaires tout en réduisant les conflits internes.

Ils en ont fait une méthode de management affichant le souci du bien-être des employés

p.120 , **Le « développement du potentiel humain »** apparaît en 1962 dans la Baie de San Francisco. Lancé par Mickaël Mac Murphy qui fonde **l'Institut ESALEN**, un centre pour explorer les tendances dans les sciences comportementales, la religion et la philosophie, réunissant des spécialistes dans ces domaines, avec une forte influence de la religion bouddhiste (Mac Murphy) et hindouiste (Aldous Huxley et Krishnamurti). **Cet Institut a pour parrain le dalaï lama.** Ils expérimentent la mescaline, le LSD, la marijuana dont ils deviendront des usagers.

p.244, « Les Tibétains, des pions sur l'échiquier du numérique ». Pendant la guerre froide, la campagne de propagande menée par les Etats-Unis contre la Chine avait un allié précieux en la personne du dalaï lama qui diffuse l'info des génocides ethnique et culturel du peuple tibétain avec des descriptions horribles, des chiffres qui ont tous été démentis par des historiens, des sociologues de renommée internationale ». Patrick French, Tibet, Tibet, 2005 – Albin Michel – Paris.

L'année 1991 voit l'ouverture du premier Mind and Life Institute. Le lama T. Dhonden devient l'émissaire du dalaï lama aux USA. Comme celui qui a ouvert le centre Lérab Ling en France, il fut accusé de harcèlement, fraude, corruption, détournement et blanchiment d'argent. Steve Jobs (Apple), Pierre Omyar (E-Bay) et la milliardaire Sarah Bronfman fréquentaient T. Dhonden.

P31, « Le bien-être au travail, c'est la rentabilité des holdings financiers »

p. 28 Dès le début, la pleine conscience est liée au numérique et aux NBIC (nanosciences-biologie-informatique-sciences cognitives). Les géants de la High Tech sont les premiers à l'intégrer dans leur management.

Après sa diffusion aux USA, la pleine conscience entre au parlement britannique, suivie par l'Allemagne, la Hollande, le Canada, le Mexique, l'Australie.

Edgar Cabanas et Eva Illouz publient en 2018 aux Editions Premier parallèle : « Happycratie, comment l'industrie du bonheur a pris le contrôle de nos vies. »

En 2018 à Bruxelles, l'association Emergences – Université Libre de Bruxelles – a lancé mindfulness Belgique. C'est de cette association qu'est parti le mindfulness ou pleine conscience, en France et notamment au ministère de l'éducation.

Emergences (Source : AFIS, n°313, juillet 2015 et communiqué de l'AFIS, 20.07.2015)

A l'annonce du congrès international de l'hypnose qui s'est tenu à Paris du 27 au 29 août 2015, l'AFIS a tenu à réagir et à alerter sur les participants. Le programme révèle « tous les ingrédients d'un indigeste mélange spiritualiste et ésotérique » : « Hypnose et chamanisme », « Corps, psyché, sexualité et cultures », « Hypnose conversationnelle : souriez... et vous êtes en transe », « hypnothérapie énergétique »... un marché lucratif qui se développe et se développerait davantage avec une reconnaissance officielle réclamée par Claude Virost, président du congrès, directeur du centre de formation **Emergences(1), il est le promoteur d'une « hypnose quantique... ».**

P 53-54, en 2005, la « **heartfulness** » du dalaï-lama ou méditation du cœur lancée depuis le Canada cible les enfants, les écoliers, collégiens, lycéens, étudiants. Comme dans toutes les religions, il met en valeur l'aspect « thérapeutique » mais sans jamais faire référence aux contre-indications ni aux risques que les études récentes ont montré pour cette pratique. De plus, le risque d'emprise mentale et de dérives sectaires dans ce type de cours est bien connu des associations de défense des victimes et de la Miviludes.

P 139, en citant un passage du livre de **Marion Dapsance** sur ces faits, E. Martens s'étonne du « silence de Matthieu Ricard, du dalaï-lama et de Philippe Cornu (mindfulness Belgique) sur les crimes pédophiles, viols, violences physiques, agressions verbales d'adultes commis par S. Rinpoché, le responsable du **Centre Lerab Ling à Aubagne** qui est le centre de référence du lamaïsme tibétain en France ouvert en 2008 ». Le procès n'eut pas lieu car le pédocriminel et escroc fut exfiltré vers l'Asie avant d'y mourir un an plus tard.

La « folle sagesse » est une forme d'emprise pratiquée par les moines bouddhistes comme par les gourous hindouistes pour faire croire aux adeptes qu'il est normal qu'ils puissent avoir un comportement choquant dans leurs gestes ou dans leurs paroles. Ainsi, ils peuvent tout se permettre, laissant les victimes sans défense.

On peut se demander où est la sincérité des religieux bouddhistes quand ils affirment vouloir aider les écoliers, personnels soignants, étudiants, employés dans leur travail ou dans leurs études en s'appuyant sur les recherches controversées de la pleine conscience, avec de nombreux conflits d'intérêt, pendant qu'ils laissent plusieurs moines poursuivre ces actes criminels et délétères, notamment envers les enfants victimes de violences et de viols lors des rituels tantriques dans les monastères bouddhistes mais aussi dans le centre de référence du bouddhiste des kagyupas en France.

« Le « mindfulness » est actuellement le support efficace d'un prosélytisme bouddhiste qui installe ses églises au pied de l'idéologie dominante. C'est un outil puissant qui s'adresse à nos émotions, à nos valeurs tout en anesthésiant l'esprit critique ».

Revenons aux Etats-Unis en 1971 : muni d'un doctorat en biologie cellulaire, **Jon Kabat** rencontre un maître bouddhiste avec lequel il pratique la méditation. En 1979, il ouvre un centre de recherche et décide de mettre sur pied des protocoles ciblant les personnes déprimées, puis les futurs-parents, les personnes en surpoids, les addictions. Il dirige à présent le Center for mindfulness in medicine, health care and society dans le Massachusetts.

En Europe, les centres se développent à grande vitesse depuis les années 2000. Les résultats obtenus en excluant toute comparaison avec une autre activité facilitent sa diffusion.

p.20, des essais randomisés ont dû être rétractés pour des conflits d'intérêt, tous les scientifiques, spécialistes des neurosciences étant des pratiquants du bouddhisme et/ou des proches du dalaï lama. En 2016, une méta analyse conclut à un effet modéré, des résultats surestimés voire néfastes en cas de dépression.

On retrouve l'IMF (Institut Mindfulness) à Davos en 2010 devant le gratin des grandes entreprises assis en lotus, avec pour objectif « réduire le stress et la dépression au travail », en 2017 : « réduire le déficit des finances publiques », en 2018, inauguré par le premier ministre nationaliste hindouiste Narendra Modi assisté de 2 gourous et de Matthieu Ricard. Cela confirme la collaboration des dirigeants et membres des groupes bouddhistes-hindouistes-anthroposophes- cités par la Miviludes et dans les rapports des députés-sénateurs depuis 1995, pour la diffusion de la méditation dans des lieux laïques recevant du public.

Fabrice Midal, converti au bouddhisme tibétain, fondateur de l'école occidentale de pleine conscience, prétend transmettre dans la « pure laïcité » alors qu'il écrit : « Le lama, le gourou sont la source de toutes les grâces, plus importants que tous les dieux, que Bouddha ».

« La laïcité est le principe de séparation dans l'État de la société civile et de la société religieuse. » Selon le Larousse : *« La laïcité : caractère de ce qui est laïque, indépendant des conceptions religieuses ou partisanses. »*

Les liens entre les personnels, coachs ou formateurs proposant la pleine conscience associée ou non au yoga et les groupes connus des autorités pour leur emprise sectaire sont décelables grâce aux réseaux sociaux et aux moyens considérables dont les groupes spiritualistes disposent pour faire leur promotion sur Internet. Il suffit d'aller sur la page des festivals (festival de la terre, de la paix, cercle des femmes, salons du bien-être, salons du bio) pour les y trouver.

Débuté dans la Silicon Valley chez Google, Twitter et Facebook (Le Monde le 8 juin 2013, « la méditation vue de la Silicon Valley »), en Europe chez Carlsberg, l'Oréal, Siemens, EDF, Sanofi ou Danone, les animateurs en mindfulness intègrent les équipes en Ressource Humaine. A qui cela profite-t-il vraiment ?

Dans le monde du travail, la pleine conscience n'a aucun effet sur les inégalités homme-femme, les discriminations, le harcèlement, la flexibilité, la compétition, les performances, des thèmes qui ne sont jamais abordés car ceux qui osent le faire sont taxés d'éléments négatifs, perturbateurs par le CHO – Chief Happiness Officer- qui ira rapporter leurs propos à la direction.

Joël de Rosnay souligne qu'un mode de vie sain, une alimentation correcte et la pratique d'un sport aboutiraient aux mêmes résultats que la méditation.

La pleine conscience entra au parlement britannique en 2013.

En France, Fabrice Midal, auteur de livres de vulgarisation sur le bouddhisme fonde « L'école occidentale de méditation ».

La méditation est proposée par un député de la majorité présidentielle aux enseignants et aux enfants comme une solution unique, sans jamais avoir fait l'objet d'études comparatives avec l'apprentissage ou la pratique de la musique, la marche en plein-air ou d'autres activités réputées pour aider à la concentration et au bien-être.

Présentée comme laïque, on peut s'étonner de la voir dispenser dans les entreprises, écoles, hôpitaux par les membres d'associations auxquelles contribuent, quand ils ne sont pas président d'honneur, des religieux.

Elizabeth Martens conclut en affirmant que, contrairement à ce qu'ils prétendent, ni le mouvement de la pleine conscience ni l'institution bouddhiste alliée à l'institution hindouiste ne visent la paix dans le monde. Dans le contexte de la guerre du numérique qui oppose de grandes puissances mondiales (les Etats-Unis, l'Inde contre la Chine),(ils)les promoteurs du mindfulness-heartfulness ou MPC portent indéfectiblement leur soutien aux pays occidentaux et donc aussi à leur dictature économique.

Si je n'avais pas été exclue des témoins de Jéhovah, mon fils serait certainement mort - Témoignage

Le témoignage de cette personne est brut, nous l'avons laissé tel qu'il nous a été donné, l'intérêt étant de garder la fraîcheur de cette réaction face à une situation perçue comme injuste par la personne qui parle.

Je me permets de vous livrer mon témoignage concernant la Secte des « Témoins de Jéhovah ». J'ai été élevée dès ma naissance chez les Témoins de Jéhovah et déjà ce qui m'intriguait c'était qu'à mon plus jeune âge mon père me parlait de mariage dès que je côtoyais un autre garçon. Aussi aux réunions trois fois semaines ou nous étions obligés de nous rendre, de nous y taire et suivre scrupuleusement ce qui était inscrit dans nos livres. On possédait la Bible dont on devait connaître la succession de chaque livre par cœur pour mieux les retrouver lors des discours aux réunions. On avait également d'autres livres rattachés à la société Watchtower. Chaque semaine nous avions des textes à étudier en famille et nous étions invités à répondre à des questions lors des réunions. Plus tard j'ai appris que mes parents avaient dû se marier parce que mon père avait fauté et que chez les Témoins de Jéhovah, les relations sexuelles avant le mariage sont interdites. Il est arrivé un jour que ma mère fasse une hémorragie importante, mais en tant que témoin de Jéhovah il n'était pas question de la perfuser. Elle dut partir dans la voiture de mon père se faire opérer in extremis dans un autre département, un trajet de Fourmies dans le Nord à Bordeaux dans le sud. Nous avons risqué ce jour-là de perdre notre mère qui fut opéré donc sur Bordeaux sans perfusion sanguine. Ma maman mit très longtemps à se remettre de cette opération non sans risque mais effectuée avec la garantie écrite, demandée par les témoins de Jéhovah, de ne pas être perfusée. Aujourd'hui je sais que si les Témoins de Jéhovah ne m'avaient pas exclue de leur organisation à une époque, mon fils serait mort. En effet, j'ai été excommuniée auparavant pour une faute que je n'ai pas commise. Le simple fait que je parlais en toute amitié et rien d'autre à un de mes voisins de l'époque a été interprété par les Témoins de Jéhovah comme le péché de « fréquenter les gens du monde ». Pour eux, il est hors de question de fréquenter les « Gens du Monde », comme ils disent, parce qu'ils sont extrêmement mauvais, les jouets du Malin. A se demander pourquoi ils font du porte-à-porte si les personnes extérieures qui nous entourent sont forcément nocives. Cela dit, quelques années plus tard, on découvrit à mon premier fils un cancer du sang à l'âge de huit ans. De ce fait, il a dû recevoir une trentaine de perfusion sanguines et forcément si j'avais encore été Témoins de Jéhovah mon fils serait mort, car l'hémoglobine ne se refabrique pas sans coup de pouce d'autres globules rouges, l'issue ne pouvait être que fatale. Je rappelle que selon les témoins de Jéhovah les transfusions sanguines sont interdites par Dieu, en accepter une est un acte de reniement et c'est l'exclusion assurée de l'adepte fautif... Certains ont souvent été exclus par ce motif. A croire que selon eux mieux vaut sauver son âme que de sauver son propre enfant. Leur interprétation littérale, dogmatique, légale, « pharisienne » pour reprendre une expression qu'ils aiment, les empêchent de comprendre l'essentiel qui est pourtant écrit en toutes lettres dans la Bible, leur livre de référence : « DIEU EST AMOUR ».

Bibliographie

Bernard BLANDRE, *Philadelphie. La secte des Dupont de Ligonès*

« L'ouvrage est remarquable par ses sources de documentation, sa clarté et les précisions que l'on trouve au sujet de la doctrine du groupe et de ses évolutions en fonction des événements, c'est du travail d'historien. C'est un incontournable pour qui veut comprendre autant que possible cette affaire étonnante » (GEMPPPI)

En 2011 la police a trouvé les corps d'Agnès Dupont de Ligonès et de ses quatre enfants tués par balles. Le père de famille, Xavier, est introuvable depuis dix ans.

Xavier avait été éduqué par sa mère, Geneviève, fondatrice de la secte para catholique Philadelphie. Le livre présente cette secte : sa création, les grands moments de son histoire, ses croyances.

Commande : AEIMR, BP 70733, F. 57207 Sarreguemines cedex. 11€ + les frais d'envoi : 5€ pour la France ou 7€ pour l'étranger

Bernard Blandre

Philadelphie

La secte des Dupont de Ligonnès

Le 21 avril 2011 les enquêteurs découvrent les corps d'Agnès Dupont de Ligonnès et de ses quatre enfants enterrés sous la terrasse de leur maison nantaise. Dix ans plus tard on n'a toujours aucune information sur ce qu'est devenu le père de la famille, Xavier.

On a déjà beaucoup écrit sur ce drame. Le livre de Bernard Blandre n'a pas pour but de donner des solutions aux questions qui se posent encore. Cet auteur a remarqué que la mère de Xavier dirigeait le groupe « Philadelphie » et s'est demandé si cette secte avait une responsabilité dans le massacre. *Philadelphie. La secte des Dupont de Ligonnès* présente cette secte : sa création, les temps forts de son histoire mouvementée, ses croyances et son fonctionnement.

Bernard Blandre, agrégé d'histoire, étudie depuis 1970 les minorités religieuses. Auteur de trois livres sur les témoins de Jéhovah et leurs origines, il présente bien d'autres mouvements dans les articles qu'il publie dans la revue « Mouvements Religieux » dont il est directeur de la publication.

Bernard Blandre

Philadelphie

La secte des Dupont de Ligonnès

Editions de l'AEIMR

AEIMR

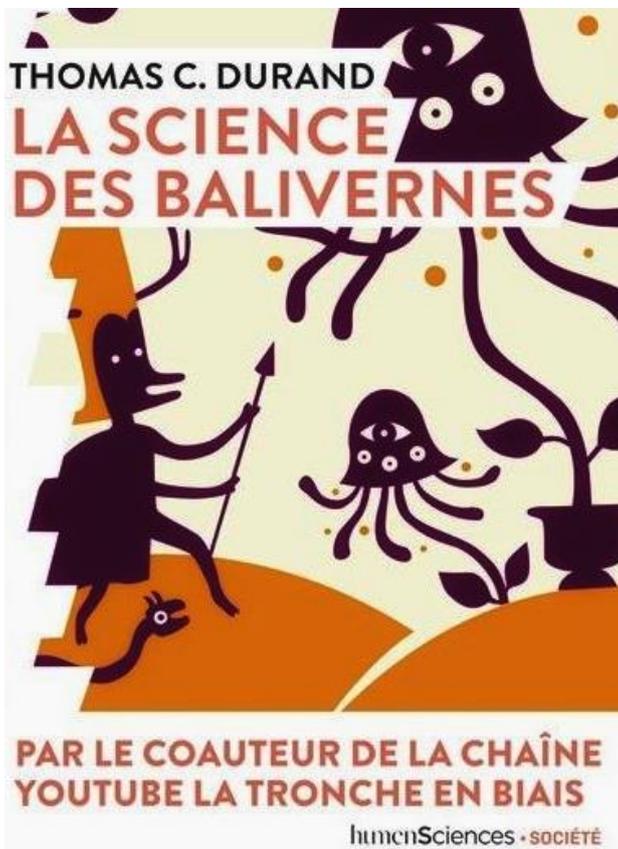
Association d'Etude et d'Information
sur les Mouvements Religieux

ISBN 979-10-90239-93-7



PRIX : 11 €

9 791090 239937



La Science des balivernes

Thomas C. Durand - Humen Sciences 2021

Si vous ne voulez plus vous laisser piéger par les pseudo-thérapeutes et les fakes sciences, ce livre est pour vous

Vaccinez-vous contre la contagion des inepties ! La muraille de Chine est la seule construction humaine visible depuis la Lune. Les vaccins causent l'autisme. Nous n'utilisons que 10 % de notre cerveau. Il y a plus de naissances les nuits de pleine lune... Il n'y a pas de relation directe entre le degré de conviction que nous inspire une croyance et sa véracité. Nous sommes une espèce extraordinairement sociale. Faire confiance à l'autre fut favorable à la survie de nos ancêtres. Le revers est que nous sommes des victimes toutes désignées pour les tricheurs, menteurs, escrocs ou baratineurs. Et les énoncés vrais, prudents, intelligents, instructifs sont perdants face aux balivernes, sympathiques, excitantes, consolatrices. Le combat est inégal. C'est pourquoi nous avons besoin d'une science des balivernes, comme il existe une science des microbes pathogènes. Thomas C. Durand décortique la structure des fariboles pour nous en révéler les mécanismes. Il nous montre comment revigorer nos défenses critiques, sans rejeter complètement nos intuitions. Avec de nombreux exemples puisés dans l'actualité la plus récente et des expériences à faire soi-même. Déculpabilisant et plein d'humour.

<https://livre.fnac.com/a15791826/Thomas-C-Durand-La-science-des-balivernes>

REVUE DE PRESSE

ANTHROPOSOPHIE

À Strasbourg, le procès d'un lanceur d'alerte sur l'anthroposophie

Ce jeudi 10 juin, le tribunal judiciaire de Strasbourg juge Grégoire Perra, un lanceur d'alerte sur les dangers de l'anthroposophie. De cette doctrine fondée au XIX^e siècle émanent des ramifications dans l'éducation, l'agriculture ou encore la médecine. Cette fois, c'est l'association des médecins anthroposophes qui a porté plainte contre lui, pour injures publiques et diffamation. Grégoire Perra a déjà été l'objet d'autres plaintes, en lien avec une autre branche de l'anthroposophie particulièrement bien implantée en Alsace : les écoles Steiner-Waldorf...

L'audience prévue ce jeudi 10 juin a finalement été reportée au jeudi 8 juillet. Fondée par l'Autrichien Rudolph Steiner à la fin du XIX^e siècle, l'anthroposophie — une philosophie pour les uns, une doctrine quasi-sectaire pour les autres — est un courant de pensée qui mêle différentes traditions religieuses, chrétiennes mais aussi hindouistes. Elle est à l'origine de nombreuses disciplines : médecine anthroposophique, agriculture biodynamique, ou encore pédagogie Steiner-Waldorf, qui sont loin de faire l'unanimité en France.

L'Association Française pour l'Information Scientifique, par exemple, parle de la médecine anthroposophique comme « d'une [vision mystico-religieuse de l'Homme qui n'a pas sa place dans une médecine fondée sur les preuves](#). » À propos de la biodynamie, l'association décrit « [un ensemble de croyances ésotériques dérivées de l'anthroposophie, dont l'analyse scientifique révèle qu'elles sont totalement infondées](#). »

Pourtant, si la matrice commune est avérée entre ces disciplines, chacune d'entre elles se présente aujourd'hui comme indépendante, et ne vise surtout pas à faire la promotion de l'anthroposophie. Leurs détracteurs dénoncent quant à eux une pensée globale, qui inciterait les adeptes à penser l'anthroposophie dans chacun des domaines de leur vie... Ce jeudi 10 juin (la date de l'audience a été reportée – voir encadré plus haut), les magistrats strasbourgeois étudieront la plainte pour diffamation et injures publiques déposée par le CNP MEP – SMA (Conseil National Professionnel des Médecins à Expertise Particulière – Section Médecine Anthroposophique, présidé jusqu'en juillet 2020 par Robert Kempenich) à l'encontre de Grégoire Perra, suite à son article intitulé « [Mon expérience de la médecine anthroposophique](#) », publié sur son blog en octobre 2018. Il y parle de son vécu, en tant qu'ancien patient de cette médecine controversée, et l'accuse d'être « une médecine réactionnaire qui dissimule tactiquement sa haine de la science moderne ».

Malgré les controverses, l'Université de Strasbourg seule à proposer des formations en médecine anthroposophique

Il reproche à cette doctrine de se baser sur des croyances, et de faire passer la survie des institutions anthroposophiques avant les intérêts et même la santé de leurs patients. Enfin, en tant qu'ancien enseignant dans une école Steiner-Waldorf, il témoigne aussi avoir vu des médecins scolaires anthroposophes aux pratiques inquiétantes, et surtout illégales : non-respect du secret médical, non signalement de « faits graves ayant porté atteinte à l'intégrité physique des enfants pour couvrir la réputation de l'école », ou encore, dans une affaire judiciaire mettant en cause un médecin, falsification d'ordonnance a posteriori.

Parmi les précédents procès de Grégoire Perra, l'un d'eux concernait déjà ce texte. Attaqué en diffamation en juillet 2019 par la Fédération des Écoles Steiner-Waldorf, au pénal cette fois, il avait été relaxé par les magistrats strasbourgeois. Parmi les témoignages entendus lors de ce précédent procès, figurait celui d'une ancienne salariée de l'école Michaël, c'est-à-dire [l'école Steiner de Strasbourg](#). Cette personne atteste, elle aussi, d'une absence complète de confidentialité dans l'école, y compris pour les informations médicales...

Si Grégoire Perra paraît bien seul dans son combat contre l'anthroposophie, au fil des années, d'autres témoignages s'ajoutent, comme ceux de [Marianne Dubois](#), une mère « qui a sorti son enfant d'une école Steiner-Waldorf » et de [Roger Rawlings](#), un ancien élève.

<https://www.rue89strasbourg.com/strasbourg-proces-lanceur-dalerte-lanthroposophie-208463>

BOUDDHISME

Hérault : la congrégation bouddhiste avait attaqué un avocat en diffamation, elle perd en justice à deux reprises

MIDI LIBRE - VINCENT LACOUR, 19/05/2021. Attaqué, c'est Me Jean-Baptiste Cesbron qui a obtenu réparation.

L'avocat évoquait "une emprise sectaire" décrite par des adeptes mettant en cause le chef spirituel lama Sogyal Lakar. La congrégation bouddhiste installée près de Lodève l'avait attaqué pour diffamation, elle est déboutée. Le tribunal correctionnel en 2019 et la cour d'appel ce 17 mai ont débouté la congrégation religieuse bouddhiste Rigpa Lerab Ling, implantée à Roqueredonde près de Lodève, ainsi que plus de 130 adeptes qui réclamaient chacun la condamnation pour diffamation de Jean-Baptiste Cesbron, avocat de l'Union nationale des associations de défense des familles et individus victimes de sectes (Unadfi)...

CATHOLICISME ET DERIVES

Lutte contre les abus sexuels : Les Nations unies adressent une lettre au Saint Siège

23 juin 2021 - Plusieurs experts des Nations unies ont rédigé une lettre adressée au Vatican dans laquelle ils remettent en causes les actions mises en place par l'Eglise catholique pour protéger les enfants contre les abus sexuels... Ils reconnaissent toutefois « avec satisfaction » quelques avancées du côté du Saint-Siège dont l'abolition du « secret pontifical dans les cas d'abus sexuels » ainsi que « les

premières poursuites engagées devant le tribunal pénal du Vatican pour abus sexuels et dissimulation »... La lettre se termine par dix observations pour lesquelles les signataires sollicitent la « coopération » du Saint-Siège « pour tirer au clair » les cas portés à leur attention.

Les experts souhaitent également que des mesures adaptées soient mises en place « pour **mettre fin aux violations présumées** et prévenir qu'elles ne se reproduisent » ce qui devrait envoyer un « signal clair à tous les membres de l'Église catholique que ces violations ne seront plus jamais tolérées ». Camille Westphal Perrier - https://www.infochretienne.com/lutte-contre-les-abus-sexuels-les-nations-unies-adressent-une-lettre-au-saint-siege/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=lutte-contre-les-abus-sexuels-les-nations-unies-adressent-une-lettre-au-saint-siege&goal=0_bb2f45a91d-d8a8bd2066-109470697&mc_cid=d8a8bd2066&mc_eid=cc27b1ded4

Paray-le-Monial : quand des catholiques intégristes s'opposent aux vaccins Covid-19 devant un vaccinodrome.

Le Bien Public - 02 mai 2021 - Une quarantaine de membres de l'association **Civitas**, mouvement d'extrême droite et catholique intégriste, sont rassemblés devant le vaccinodrome de Paray-le-Monial ce dimanche. C'est une mobilisation étonnante que relaient ce dimanche nos confrères du Journal de Saône-et-Loire. A Paray-le-Monial, une quarantaine de catholiques intégristes de l'association **Civitas** se sont rassemblés ce 2 mai devant le vaccinodrome de la ville saône-et-loirienne. **Dénoncer la "dictature sanitaire"**. Une action pour montrer leur opposition à la vaccination mais aussi pour lutter contre la "dictature sanitaire" et défendre les "libertés fondamentales, face aux mesures imposées par le gouvernement". Cette mobilisation a été encadrée par les gendarmes mais n'a pas provoqué de trouble puisque ce centre de vaccination est fermé le dimanche.

Tours : une psychologue scolaire condamnée

La Nouvelle République, 05/06/2021 - Une psychologue scolaire « voulait exorciser un élève »

Tribunal correctionnel de Tours - Elle tentait de faire adhérer des élèves à ses croyances. Une psychologue scolaire a été reconnue coupable, jeudi, par le tribunal correctionnel Tours et condamnée à 1.000 euros d'amende. Elle devra verser les sommes de 500 et 886 euros aux deux élèves qui s'étaient constitués partie civile pour les différents dommages qu'ils ont subis. Un vrai « *soulagement*, pour la mère de l'un d'eux. *Il s'est enfin reconnu comme victimes et vont pouvoir commencer à se reconstruire* ». Entre le 29 juillet et le 15 novembre 2019, la psychologue scolaire avait notamment conseillé à la maman d'un garçon de 12 ans de l'emmener voir un curé tourangeau pour qu'il « *l'exorcise de ses maux* ». Après avoir interdit à son fils de la revoir, la mère du petit garçon retrouve dans son sac d'école, de la littérature religieuse, des médailles de saints par dizaines, des pierres « miraculeuses ». Très marqué par cette période, le garçon est toujours suivi par un psychologue, deux ans après les faits : « *Les menaces de malheurs qu'elle faisait planer sur notre famille s'il parlait de leurs échanges l'ont beaucoup tourmenté* », explique sa mère. **Soigner la bipolarité sans médicaments** - À un autre élève de troisième soigné pour bipolarité, la psychologue aurait conseillé d'arrêter tout traitement médicamenteux. Les parents avaient fait appel à la Miviludes, la Mission interministérielle de lutte contre les dérives sectaires, pour débloquer la situation. « *C'est grâce à eux que notre parole a eu un poids face à l'inspection académique et au rectorat. Avant, personne ne nous prenait au sérieux, alors que tout le monde savait* », souligne l'une des mères d'élève.

Début du procès tant attendu des légionnaires du Christ

Par Miguel Perlado -13 mai, 2021 - Proceso (Mexique), Irene Savio, 13.05.2021 - Cinq hauts représentants des Légionnaires du Christ - la congrégation fondée par le Mexicain Marcial Maciel - seront assis sur le banc des accusés à Milan à partir de ce jeudi 13 mai, accusés de tentative d'extorsion et d'entrave à la justice : ces accusés auraient négocié des accords de confidentialité depuis 2013 pour protéger l'ancien prêtre Vladimir Reséndiz Gutiérrez, déjà condamné par la justice italienne. Entouré d'une grande attente de la part des associations de victimes et d'anciens légionnaires, en raison des répercussions qu'il pourrait avoir, un procès sans précédent doit s'ouvrir ce jeudi 13 à 11 heures à Milan, dans lequel sont accusés cinq hauts représentants des Légionnaires du Christ, l'organisation catholique mexicaine discréditée. Le procès est historique car jamais auparavant en Italie des membres de cette organisation n'ont été mis sur le banc des accusés pour leur gestion d'un cas d'abus. Les cinq prévenus - dont certains sont des citoyens mexicains - sont accusés de tentative d'extorsion et d'entrave à la justice... Toutefois, la nouvelle de l'ouverture du procès, dont la première audience ne sera probablement consacrée qu'à des questions de forme et servira à fixer la date de la prochaine audience, intervient après un flot incessant de victimes qui, depuis que l'affaire Reséndiz Gutiérrez est connue, ont décidé ces dernières années de révéler les abus subis, tandis que le nombre de celles qui envisagent une nouvelle action en justice contre l'organisation a également augmenté. Un exemple en est la récente plainte déposée devant un tribunal du Connecticut aux États-Unis par cinq hommes et une femme qui ont dénoncé, les 14 et 15 avril, avoir été abusés dans des écoles de la Légion du Christ du New Hampshire et de Rhode Island dans les années 1990, alors que les victimes n'avaient pas encore atteint l'âge de la majorité. (Deepl traduct) <https://www.hemerosectas.org/legionarios-cristo-99/>

La Légion du Christ fait l'objet de nouvelles plaintes pour abus sexuels

DAVE COLLINS - AP News - 26 avril 2021 - HARTFORD, Conn. (AP) - La Légion du Christ, un ordre catholique romain disgracié par des abus sexuels commis par son fondateur et d'autres membres du clergé, fait face à de nouvelles allégations d'abus sexuels sur des enfants dans des procès intentés ce mois-ci dans le Connecticut, où elle est basée. Cinq hommes et une femme ont poursuivi l'ordre devant un tribunal fédéral les 14 et 15 avril, affirmant avoir été victimes de crimes sexuels lorsqu'ils fréquentaient des écoles gérées par la Légion du Christ dans le New Hampshire et le Rhode Island dans les années 1990 alors qu'ils étaient enfants. (Deepl traduct.) <https://apnews.com/article/nh-state-wire-lawsuits-religion-sexual-abuse-by-clergy-07f4d475c6ca611518e8d9c5b3f9c8e9>

Abus de faiblesse, harcèlement moral : Mgr Lafont et l'Église de Guyane en pleine tourmente

La Croix 06/04/2021, par Héroïse de Neuville. Le Vatican a ouvert une enquête canonique vendredi 2 avril pour vérifier des accusations portées contre Mgr Emmanuel Lafont, évêque de Cayenne de 2004 à octobre 2020. Perturbée par ces affaires, l'Église de Guyane qui attend la nomination d'un nouvel évêque, souffre de divisions et d'une perte de crédit moral auprès des fidèles. Ce dimanche 18 octobre 2020, le commissariat de Cayenne reçoit, dans la soirée, un appel déroutant. Au bout du fil : Mgr Emmanuel Lafont. Celui-ci se plaint d'être menacé physiquement par un jeune sans-papiers qu'il héberge à l'évêché. Quelques minutes plus tard, les forces de l'ordre arrivent sur les lieux et arrêtent José (1), un Haïtien

de 27 ans. Mgr Lafont porte plainte contre le jeune homme pour « vol avec violence sur personne vulnérable et dégradation ». Une enquête préliminaire est ouverte par le procureur de Cayenne le lendemain. Dans la foulée, une confrontation est organisée entre les deux protagonistes : leurs déclarations sur les circonstances de l'altercation et la nature de leur relation divergent radicalement. Le jeune Haïtien affirme que l'évêque l'hébergeait à l'évêché et l'aidait à obtenir des papiers en échange de relations sexuelles. Ce que l'ecclésiastique nie farouchement. Libéré après une journée et demie de garde à vue, José, alors en situation irrégulière, attendra d'obtenir l'asile pour porter plainte à son tour contre Mgr Lafont « pour abus de faiblesse »... Plusieurs laïcs, hier engagés dans l'Église, reconnaissent avoir jeté l'éponge. « Depuis l'arrivée de Mgr Lafont, j'ai vu le diocèse se dégrader spirituellement. Beaucoup de catholiques ont rejoint les évangéliques, en pleine expansion ici », soupire Romaine Assard, directrice de Radio Saint-Gabriel, l'antenne catholique locale.

Abus chez Marie-Jeunesse : les témoignages se multiplient

Présence - Par François Gloutnay – 15.02.2021- Québec - Demande de recours collectif - «De nombreuses personnes ont vécu, dans Marie-Jeunesse, de graves problèmes psychologiques, spirituels et physiques, parfois durables.»

Julie Tanguay, 34 ans, a relu plusieurs fois le message qu'elle venait de rédiger sur «l'année assez noire» qu'elle a vécue, jeune adolescente, au sein d'une maison de la Famille Marie-Jeunesse (FMJ)... «J'ai perdu toutes ces années de ma vie parce que mon engagement n'était pas vraiment libre», ajoute de son côté Sophie. «Et c'est aussi ce que Pascal Perron dit dans le recours collectif. Il n'était pas vraiment libre de s'engager parce qu'il y avait la pression de Réal en arrière. Beaucoup de jeunes ont vécu cela, tout comme moi», ajoute Sophie... Tous les problèmes viennent du fait que «la communauté a influencé ces jeunes en leur disant que leur vocation était d'être religieux alors qu'ils n'avaient même pas conscience de ce que cela voulait dire». Elle y voit de la «manipulation psychologique et affective».

Valérie Carrier n'est pas d'accord. Elle reconnaît certes que «c'est exigeant, la vie communautaire». Mais elle a vécu son année Pentecôte comme «un défi qui l'a fait énormément grandir»... Joseph croit que la communauté qu'il a fréquentée durant une année ne mérite certainement pas d'être aujourd'hui ostracisée. Ce que Marie-Jeunesse propose comme idéal «est extrêmement noble». Ce que ses membres souhaitent, c'est d'«adhérer de façon concrète au message de l'évangile»...

Le problème, dit-il, en appuyant sur chacun des mots, «c'est le fondateur».

Dans le document déposé à la Cour supérieure afin d'introduire l'action collective, Réal Lavoie, ordonné prêtre après la fondation de Marie-Jeunesse, est qualifié de *gourou*. «C'est un terme assez fort mais je trouve que l'étiquette est plutôt bien choisie», n'hésite pas à lancer Joseph. «Cet homme-là est un pervers narcissique», estime-t-il. Qui s'est pris à son propre piège. «À force de parler du bon Dieu, à force de le prôner, il a fini par se prendre pour lui, littéralement.»

«Par sa personnalité très narcissique, il a fait en sorte que ses désirs et ses volontés propres ont pris le dessus sur l'idéal évangélique poursuivi par la communauté. Il a profité de la vulnérabilité, de l'innocence et du manque d'expérience des jeunes, sous prétexte qu'il les aimait beaucoup», déclare Joseph, cette fois en élevant la voix... Elle aussi qualifie le fondateur de Marie-Jeunesse «d'être narcissique, manipulateur»...«Contrairement à ce que des évêques ont pu faire dans des cas d'abus sexuels, Mgr Cyr, lui, n'a pas voulu garder le silence», dit Joseph. «Il a voulu mettre sur pied une commission pour que la vérité se fasse. C'est tout à son honneur. J'admire son audace», dit-il.

Sophie n'est pas d'accord. L'archidiocèse doit reconnaître sa responsabilité. «On aurait dû nous protéger. On était si jeunes. L'erreur du diocèse est de ne pas avoir vu que Réal commettait des abus spirituels. Nous, on ne pouvait pas le voir parce qu'on était trop jeunes. On était à l'âge où on a plein d'idéaux, où l'on est passionné, où l'on donne tout.»

Julie Tanguay va plus loin. «L'archidiocèse de Sherbrooke connaissait très bien la situation à l'intérieur de Marie-Jeunesse. Beaucoup de personnes ont témoigné de leurs expériences à des responsables de l'archidiocèse. C'était très connu.» Selon elle, l'Église avait «tous les outils pour intervenir et faire en sorte que des changements soient opérés et que ces abus ne se produisent plus».

Elle reconnaît que, dans l'Église catholique, on fait aujourd'hui «beaucoup pour prévenir les abus contre les enfants». Mais elle déplore son «inaction pour toutes les autres formes d'abus».

«Ce qui me heurte le plus, c'est l'incapacité de l'Église catholique à réagir. À être honnête, tout simplement. On sait qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas. Alors faisons en sorte que nos bottines suivent nos babines.»...

Répondant auprès des médias pour la Famille Marie-Jeunesse, le père Jean-François Pouliot indique que «Réal ne peut commenter pour laisser le processus judiciaire suivre son cours». Réal Lavoie n'était pas prêtre lorsqu'il a fondé la FMJ en 1982. Il a été ordonné le 14 mai 2005 et il est incardiné dans l'archidiocèse de Sherbrooke. «Actuellement, il est interdit de ministère, tout comme n'importe quelle personne visée par des allégations», indique Eliane Thibault. Elle ajoute que puisque «le dossier est devant les tribunaux, l'archidiocèse de Sherbrooke n'accordera aucune entrevue à cet effet. Nous laissons la justice suivre son cours.» Quant au nouveau chancelier de l'archidiocèse, l'abbé Francis Gadoury, «il n'accordera aucune entrevue en lien avec cette affaire». De 2016 à 2018, l'abbé Gadoury a été le serviteur général de la FMJ.

*Prénom fictif, pour préserver l'anonymat.

<http://presence-info.ca/article/abus-chez-marie-jeunesse-les-temoignages-se-multiplient>

CHAMANISME

Colombie : un jeune Allemand est porté disparu après avoir ingéré de l'ayahuasca.

SOURCE : Las 2 Orillas... Il est parti sans vêtements ni documents, marchant dans la jungle dense. Quatre jours plus tard, le 17 avril, il a été vu pour la dernière fois dans le village de San Juan de Villalobos, à 74 kilomètres de la réserve où son passeport a été retrouvé. La communauté de San Juan de Villalobos a signalé que l'étranger avait reçu de la nourriture et des vêtements. Il était apparemment dans un état stable et, après avoir traversé le village, il a assuré à plusieurs personnes qu'il était en route pour Bogotá. Voici les dernières informations sur Waldhauser. Selon le journal allemand Bild, Daniel Waldhauser s'est rendu en Colombie avec un ami le 16 mars. Au cours de la première semaine de leur séjour, ils ont rencontré un homme originaire d'Irlande, avec lequel Waldhauser s'est rendu à Mocoa pour assister à deux "cérémonies chamaniques" dans les nuits du 12 au 13 et du 13 au 14 avril.

Déclencheur : rituel avec l'ayahuasca - "Après une cérémonie avec un chaman : un Munichois disparaît dans la jungle colombienne", tel était l'un des titres avec lesquels le média national allemand Bild a raconté l'histoire du jeune homme. Les rituels d'ayahuasca (également connus sous le nom de yagé) sont traditionnellement courants dans cette région du pays. Ils alimentent un important secteur du tourisme d'expédition qui

encourage les jeunes étrangers, en particulier les Européens, à vivre l'expérience qui est pour beaucoup extrasensorielle, bien que parfois il s'agisse aussi de rituels de guérison et de guérison spirituelle. Le rapport auquel les médias auraient eu accès dit que Waldhauser s'est levé brusquement la dernière nuit, s'est déshabillé et a marché dans la jungle en silence et sans se retourner. L'Office fédéral allemand d'investigation criminelle a déjà pris en charge une partie de l'enquête et travaille avec l'équipe de l'ambassadeur Peter Ptassek, un diplomate actif qui en est à sa troisième année à la tête de l'ambassade d'Allemagne à Bogota, où il a fait preuve d'un engagement exemplaire envers ses compatriotes dans le pays. Des tracts ont été distribués dans le département et sur les réseaux sociaux pour solliciter la collaboration collective des villageois, anticipant qu'il aurait pu avoir un accident ou une urgence médicale, mais le 20 avril, il n'y avait toujours pas de nouvelles. On savait très peu de choses sur lui à l'époque. Après 8 jours de recherche par les autorités colombiennes et allemandes, le citoyen allemand qui s'était perdu dans la jungle du Putumayo a été retrouvé vivant... Daniel Waldhauser a quitté Bogota pour se rendre à Mocoa, capitale du Putumayo, à la recherche, selon ses propres termes, "d'une expérience qui lui permettrait de se connecter avec lui-même et avec la nature". Il a été retrouvé sur le bord d'une route dans le village de Verdeyaco, qui fait partie de la municipalité de Santa Rosa dans le département du Cauca, situé à environ 100 kilomètres au nord-ouest de Mocoa. Depuis l'hôpital militaire de Mocoa, le jeune homme a parlé à plusieurs médias lors d'une conférence de presse coordonnée par la police, et aurait laissé entendre qu'il avait l'intention de rester dans le pays pour "traiter ce qu'il a vécu". La police a indiqué qu'elle allait interroger l'homme pour clarifier ce qui s'est passé dans cette affaire.

(Deepl traduc.) - Boletín electrónico de información sobre el fenómeno de las sectas y la nueva religiosidad. N° 829 -26.04.2021 - Red Iberoamericana de Estudio de las Sectas (RIES)

COMLOTISME – SURVIVALISME

Chronique : Les rapports sur la mort de QAnon ne sont pas exagérés

VIRGINIA HEFFERNAN-Los Angeles Times-11 JUIN 2021 - Ce que QAnon appelle l'**État profond était autrefois connu comme "le gouvernement caché derrière un gouvernement"**. Là où QAnon affirme que John F. Kennedy Jr. a simulé sa mort, les fantaisistes d'antan croyaient que la mort par overdose de John Belushi était un coup du gouvernement. Et quand les adeptes de QAnon racontent des histoires sur une cabale fantôme **de cannibales sataniques et de trafiquants de sexe**, des affabulateurs des années 1850 et 1860 mettaient en garde contre les banquiers et les catholiques sataniques qui buvaient aussi du sang et abusaient des enfants.

C'est pourquoi QAnon, qui a fait de l'ancien président **Trump un messie**, était destiné à s'essouffler. Il suivra l'arc des théories de conspiration américaines furieuses qui existent depuis avant la guerre civile. Les sectes comme QAnon sont brillantes, mais elles disparaissent rapidement.

La disparition de QAnon, en fait, est en bonne voie. Son leader, Q, une figure du côté obscur d'Internet, est maintenant largement soupçonné d'être la création de **Jim et Ron Watkins**. Les Watkins forment un duo père-fils louche en Asie qui diffuse de la pornographie et des discours haineux en ligne. Si l'hypothèse Watkins se vérifie, cela signifie que Q n'est pas exactement le vengeur patriotique et plein de principes qui part en croisade contre le trafic sexuel auquel ses adeptes croient. Q est également silencieux depuis sept mois. Les messages cryptiques que Q avait l'habitude de poster, les poèmes sonores qui servaient de tests de Rorschach pour les projections de ses adeptes, ont cessé d'apparaître. Ils ne sont plus en tête d'affiche sur 8kun, le tableau d'images en ligne horrifiant, administré par Ron Watkins, où ils sont apparus pour la première fois.

Les prophéties de QAnon ont été des échecs cuisants. Très tôt, Q a affirmé que "la tempête" aurait lieu le 3 novembre 2017. Rien d'extraordinaire ne s'est produit. Il a également prophétisé à plusieurs reprises que le sénateur John McCain (R-Ariz.) quitterait le Sénat américain. McCain a servi jusqu'à son décès en 2018. Q a insisté sur le fait que les ennemis du président Trump se suicideraient en masse le 10 février 2018. Non. Enfin, "la tempête" a de nouveau été prophétisée, cette fois pour le jour de l'investiture du président Biden, le 20 janvier. Zip. C'est alors que Ron Watkins, qui nie avoir joué un rôle dans le phénomène Q, a posté ceci à Telegram : "Nous avons tout donné. Maintenant, nous devons garder la tête haute et retourner à nos vies du mieux que nous pouvons".

Daniel J. Jones, président d'**Advance Democracy**, une organisation qui traque les groupes extrémistes en ligne, a résumé la situation de fin janvier de la manière suivante : "Après des années d'attente du 'Grand Réveil', les adhérents de QAnon semblaient véritablement choqués de voir le président Biden inauguré avec succès. Un pourcentage significatif en ligne écrit qu'ils en ont maintenant fini avec les QAnon."

Bien sûr, le seul événement historique que QAnon a contribué à catalyser ne s'est pas bien terminé pour les participants. Le 6 janvier, des fanatiques de Trump, dont certains portaient des chemises Q ou agitaient des drapeaux Q, ont pris d'assaut le Capitole des États-Unis.

Vendredi dernier, selon le ministère de la Justice, quelque 465 personnes ont été arrêtées pour cette attaque. Un document judiciaire indique que le gouvernement prévoit d'en inculper près de 100 autres. De nombreux accusés ont l'intention de prétendre qu'ils ont subi un lavage de cerveau. Albert Watkins (aucun lien de parenté avec Ron et Jim), l'avocat de l'insurrectionnel portant des peaux de phoque Jacob Chansley, alias le chaman de QAnon, affirme que son client est tombé dans les griffes d'une secte.

Les QAnoners qui sont encore à bord, certains ont cessé de parler de Trump et se contentent désormais de prêcher l'**antisémitisme**. D'autres **incitent leurs partisans à s'endetter** parce que, d'une certaine manière, l'avenir appartient aux **crypto-monnaies** et au dinar irakien. Les types orthodoxes du Q, dont le nombre diminue, attendent probablement toujours les tribunaux pour les ennemis de Trump et, bien sûr, la tempête... Bien sûr, ce n'est pas la fin des dangers posés par les groupes fanatiques. Ce ne sera peut-être pas QAnon la prochaine fois, mais les idéologies extrémistes et les fantasmes paranoïaques captiveront toujours les dépossédés.

(Deepl traduc) <https://www.latimes.com/opinion/story/2021-06-11/qanon-jan-6-ron-watkins-sidney-powell>

Enlèvement de la petite Mia en France: qui sont ces adeptes de la mouvance complotiste ?

RTBF- Jean-François Herbecq- 24 avril 2021 - Une fillette enlevée à la demande de sa mère, un groupuscule conspirationniste aux ordres d'un ténor de la comploosphère réfugié en Malaisie, des théories inspirées en droite ligne des **QAnon** américains : la France découvre comment les réseaux sociaux propagent des idées **antisystèmes**, farfelues au premier abord, mais qui ont débouché pour la première fois dans l'Hexagone sur un rapt d'enfant... Les ravisseurs, qui se revendiquent de la mouvance antisystème et complotiste, s'étaient fait passer pour des professionnels de la protection de l'enfance et avaient réussi à emmener la fillette, hébergée chez sa grand-mère maternelle. Elle a été retrouvée saine et sauve dimanche dans un squat de la commune suisse de Sainte-Croix (canton de Vaud), avec sa mère qui tentait de gagner la Russie, selon la justice

française. Cinq hommes ayant organisé le kidnapping ont été inculpés. Un mandat d'arrêt international est lancé à l'encontre de Rémy Daillet-Wiedemann, figure du mouvement complotiste français résidant en Malaisie et soupçonné d'avoir contribué à l'organisation de l'enlèvement de Mia. La dérive de la mère de Mia commence il y a plus de 5 ans, serveuse à Montélimar. Séparée du père de sa fille, elle revient dans sa région des Vosges. Pour les services sociaux, c'est une marginale. Anorexique. **Elle a perdu la garde de sa fille**, ne peut même pas lui parler au téléphone ou seule à seule... L'homme, âgé de 54 ans, nie cela mais il applaudit à l'annonce de l'enlèvement. Son CV est des plus hétéroclites : écrivain, artisan en produits cosmétiques, politique... Quand à Rémy Daillet, fils d'un élu centriste du département de la Manche, il adhère au **MoDem**, le mouvement créé par François Bayrou en 2007, dirige même sa fédération en Haute-Garonne avant d'être exclu en 2010 et de **virer à l'extrême droite**... Depuis, il s'exile en Malaisie et développe une chaîne YouTube où il s'en prend au fisc, à l'Etat, aux gays, à la 5G et aux vaccins. Il propage la théorie du "grand remplacement", il dénonce des élites pédo-satanistes, prône un coup d'Etat, assure avoir l'appui de l'armée, se compare à De Gaulle à Londres, à la Résistance ou à Arsène Lupin... Son dada depuis 2012, c'est la **scolarisation des enfants à domicile**. Son blog est extrêmement bien référencé par Google, il pointe en troisième position pour les recherches sur le thème "école à la maison". Une de ses théories affirme que l'école publique est dangereuse : "*Pédos, harceleurs, délinquants, dealers, labos et gouvernement sont les gros vecteurs du mal-être, du suicide, du meurtre, du crime courant*".

Rémy Daillet-Wiedemann dénonce un état satanique et pédocriminel : "*Le système est en train de s'effondrer. Les peuples reviennent, reprennent leurs enfants et n'admettent plus qu'ils se les fassent kidnapper comme c'est le cas par milliers en France chaque année. Beaucoup de familles se font enlever leurs enfants de manière induite.*"... **Son programme comprend 81 mesures**, dont l'arrêt des campagnes de vaccination, du confinement, de la 5G, l'interdiction de la franc-maçonnerie et l'inculpation de tous les ministres ayant participé à un gouvernement en France depuis 1981. Beaucoup de ses références sont **tirées de la mouvance QAnon**, ces complotistes américains pro-Trump, fixés sur un "deep state", un Etat profond pédocriminel. Il reprend leur devise "Where we go one, we go all"...

"Le survivalisme vise à préparer des individus à être les élus de l'apocalypse"

Par Béatrice Dugué, Valeria Emanuele, France Inter le 16 avril 2021 - Trois des quatre hommes en garde à vue après l'enlèvement mardi, dans les Vosges, de la petite Mia, 8 ans, revendiquent leur action. Et on découvre qu'ils étaient connus de la DGSI pour leur appartenance à la mouvance survivaliste proche de l'extrême droite. C'est quoi le survivalisme ?... Trois des **quatre suspects sont connus de la DGSI** pour leur appartenance au mouvement survivaliste. Dans un des appartements où ils ont été arrêtés, les enquêteurs ont trouvé du matériel chimique et un ouvrage anarchiste traitant de la fabrication d'explosifs.

FRANCE INTER : Qu'est-ce que cette mouvance survivaliste ? BERTRAND VIDAL : "Des émissions comme Koh-Lanta participent à généraliser et à démocratiser la pensée survivaliste. Il n'en demeure pas moins que le survivalisme fait peur étant donné qu'il se construit sur une opposition, en fait, entre "winners" et "loosers" de l'apocalypse. Le survivalisme est une culture de l'anticipation catastrophiste qui va voir, dans l'avenir, un effondrement ou un déclin, une catastrophe et qui vise à préparer des individus à être les élus de l'apocalypse de ce monde d'après et donc de facto, à les séparer de tous les "looseurs", les damnés de cette apocalypse... Quand on se lance dans la mouvance survivaliste c'est pour trouver un sens à sa vie en estimant que demain, il y aura une grande catastrophe qui fera de nous, des "winners", des élus de l'apocalypse."

Survivalisme et complotisme font-ils bon ménage ? "La plupart des survivalistes que j'ai pu rencontrer sont des individus très cultivés, des individus qui appartiennent à notre société, qui rêvent d'en sortir, de passer sous le radar, s'extraire de toutes les normes, de tous les impératifs de la société. Mais de là à franchir le pas, c'est vraiment une tendance très minoritaire. Là on parle des mouvements les plus extrêmes. Tous les survivalistes ne sont pas comme ça. Généralement, on est face à des individus qui rêvent d'un monde d'après, qui rêvent de retrouver une place dans la société et qui vont jouer, en fait, le rôle de survivants. Ils sont beaucoup dans la fiction post-apocalyptique, des fictions qui sont alimentées par des rapports officiels de plus en plus alarmistes et de rapports scientifiques, bien sûr. Les survivalistes jouent un jeu, en fait, quand ils participent à des stages de survie, quand ils participent à des séminaires où l'on va dire quelles sont les méthodes pour survivre dans le monde d'après. De là à franchir le pas, comme l'a fait cette famille, et c'est très rare. C'est très caricatural, en tout cas. Pour tout vous dire, ce n'est pas les survivalistes que j'ai pu rencontrer."

Mais il faut savoir aussi derrière la pensée survivalistes qui imagine un déclin, il y a beaucoup aussi de complotisme et il y a des personnes qui se considèrent des sachants et nous autres, les ignorants. Il y a aussi quelque chose qui fait peur dans le survivalisme : ce qu'ils appréhendent sous le ton de la fable de La Cigale et la Fourmi. Il y a les fourmis, eux-mêmes, ces élus de l'Apocalypse, et nous autres, les cigales qui ne verront, ni ne passeront pas l'hiver, qui ne passeront pas la future catastrophe. Donc, il y a une pensée très manichéenne, parfois même un peu xénophobe. Une xénophobie qui est portée sur ce qu'ils s'appellent la figure du zombie, l'ennemi de leur propre survie. Mais cela reste souvent de l'ordre, du jeu, de la fiction qui est racontée."

EVANGELIQUES

Ecole illégale à la secte de Sus : « Ces enfants sont des victimes »

Romain Bely – Sud-Ouest, 22/06/2021 - Pau - Le procès de dix parents de la secte de Sus qui faisaient l'école à leurs quatorze enfants a abouti à leur condamnation lundi soir. Le parquet et l'association d'aide aux victimes tirent la sonnette d'alarme. Sans prévenus et sans avocats de la défense, le procès des parents de la secte de Sus s'est achevé par la plaidoirie de l'Apavim, administrateur ad hoc des quatorze mineurs et les réquisitions de la procureure. « Ces enfants sont des victimes, a d'abord insisté Me Patricia Cocrelle. Dans notre pays, l'enfant dispose d'un droit à l'instruction et l'éducation qui va faire de lui un citoyen éclairé, autonome, responsable. »... Dix adultes membres de la communauté de Sus étaient jugés lundi, en leur absence, par le tribunal correctionnel de Pau pour l'ouverture illégale d'un établissement d'enseignement privé. L'occasion de découvrir les méthodes et le savoir qui y sont enseignés... La procureure a requis 6 mois de prison avec sursis contre les parents, une interdiction d'ouvrir une école ou d'enseigner, 1 000 euros d'amende et une interdiction des droits civiques, civils et de famille.

L'adhésion des évangéliques conservateurs aux théories du complot menace la démocratie

Au.org , 15 juin 2021 par Rob Boston - Il y a quelques semaines, le Public Religion Research Institute (PRRI) a publié un rapport indiquant qu'un quart des protestants évangéliques blancs américains acceptent les principales croyances de la théorie du complot de QAnon.

Au cas où vous l'auriez oublié, QAnon, qui a commencé à gagner du terrain en ligne pendant la présidence de Donald Trump, soutient qu'un réseau de pédophiles sataniques haut placés dans le gouvernement et l'industrie du divertissement a travaillé pour saper Trump parce qu'il prévoyait d'exposer leur trafic d'enfants. Ses adeptes croient que ces pédophiles seront purgés de la vie publique, et certains insistent même sur le fait que Trump sera "rétabli" à la Maison Blanche en août.

Ridicule, non ? Oui, mais **des dizaines de millions d'Américains y croient**. Et certains sont poussés à l'action : Les adeptes de QAnon faisaient partie des insurgés qui ont pris d'assaut le Capitole des États-Unis le 6 janvier. C'est déjà assez troublant, mais une autre étude vient d'être publiée **sur les fondamentalistes et les théories du complot**, et ses conclusions sont tout aussi inquiétantes. Des chercheurs de l'université Baylor ont découvert que les littéralistes bibliques, les personnes qui s'identifient comme "très religieuses" et celles qui vont à l'église toutes les semaines sont beaucoup plus susceptibles de croire à d'autres théories du complot. Non seulement ils avalent la ligne QAnon "les démocrates sont des trafiquants de sexe", mais ils croient aussi que l'élection de 2020 était frauduleuse et que les vaccins COVID-19 ne sont pas sûrs... Oui, ces personnes sont une minorité, mais elles ont des croyances de plus en plus radicalisées ; certaines sont ouvertes à la violence. Dans l'étude du PRRI, 15 % des personnes interrogées ont soutenu l'idée que la violence pourrait être nécessaire pour sauver le pays. Cela représente des millions de personnes. Rappelez-vous, le 6 janvier, il a suffi qu'une foule de plusieurs milliers de personnes, excitée par un démagogue, envahisse le Capitole, attaque la police et fasse au moins 30 millions de dollars de dégâts.

Les théories du complot ont fait du tort à l'Amérique d'autres manières. Les négationnistes du COVID se sont battus devant les tribunaux pour que les lieux de culte restent ouverts pendant les lockdowns, obtenant malheureusement une oreille attentive de la Cour suprême. Les sceptiques des vaccins refusent au pays l'immunité de groupe et font fuir les gens des vaccins en répandant toutes sortes d'absurdités. Les théories du complot démythifiées sur l'élection présidentielle de 2020 ont contribué à alimenter les lois de suppression des électeurs dans plusieurs États. QAnon a déchiré des familles. Il reste une plaie suppurante sur notre corps politique. La principale partisane de QAnon au Congrès, la représentante américaine Marjorie Taylor Greene (R-Ga.), est une influence perturbatrice dont les singeries pourraient être amusantes si tant de gens ne les prenaient pas au sérieux

(Deepl traduc) https://www.au.org/blogs/evangelical-conspiracy-theories?fbclid=IwAR2v0mKE_DrTAUNF82sRh6ONVSkvNk2t-YhSK89rM2z9z5jiSCaXLzMy_U

YouTube ferme la chaîne d'un prédicateur nigérian de premier plan pour ses affirmations sur la "guérison des homosexuels".

Par Nimi Princewill, CNN - 21 avril 2021 - Abuja, Nigeria (CNN)Un télé-évangéliste nigérian populaire a exhorté ses fidèles à "prier pour YouTube" pour avoir fermé son compte après avoir posté des vidéos sur sa chaîne prétendant "guérir" les membres homosexuels de sa congrégation de leur sexualité. Joshua s'est fait connaître à la fin des années 1990 à la suite de l'essor de "L'évangile de la prospérité", une doctrine pentecôtiste qui fait dépendre la bonne santé et les bénédictions financières de la profondeur de la foi dont un individu est capable de faire preuve. Il a toutefois connu une infamie nationale en 2014, après l'effondrement d'un bâtiment situé dans les locaux de SCOAN, qui a tué plus de 100 personnes - dont la plupart étaient des étrangers originaires d'Afrique du Sud, avait alors rapporté le média d'État chinois CCTV.

(Deepl traduc)

<https://edition.cnn.com/2021/04/20/africa/youtube-blocks-account-preacher-intl/index.html>

Séances sur six anciens élèves: une tâche colossale pour le juge au procès de Claude Guillot

TVA Nouvelles - Kathleen Frenette | Journal de Québec, le 8 juin 2021

C'est une tâche colossale qui attend le juge qui a présidé le procès du pasteur Claude Guillot, accusé d'avoir commis des sévices physiques et psychologiques sur six anciens élèves entre 1983 et 2014, à Québec et à Victoriaville... Arrêté par les enquêteurs du Service de police de la Ville de Québec en décembre 2015, le procès du pasteur Claude Guillot a commencé en juin 2018 et il devait durer trois semaines à l'origine.

En tout, l'homme d'Église fait face à 22 chefs d'accusation, dont voies de fait, séquestration, voies de fait causant des lésions, harcèlement, voies de fait armées et entrave à la justice. **Véritable prison**. Dans le cadre du procès, il avait été possible d'apprendre qu'après s'être fait renvoyer de l'école La Bonne Semence de Victoriaville, dans les années 1980, l'homme avait fixé ses pénates dans le secteur Chauveau.

À cet endroit, il avait développé une école dans son sous-sol, en se basant sur le programme américain A.C.E. (Éducation chrétienne accélérée), où différentes «sentences» étaient infligées aux enfants qui, par exemple, devaient se tenir debout pendant des heures, voire des jours. <https://www.tvanouvelles.ca/2021/06/08/sevices-sur-six-anciens-eleves-une-tache-colossale-pour-le-juge-au-proces-de-claude-guillot>

Aux États-Unis, la Convention baptiste du Sud dans la tourmente

Malo Tresca, La Croix, le 13/04/2021 - Défections, exclusions d'Églises, crises des abus sexuels, tensions ethniques, fractures partisanes au sein des communautés... La Convention baptiste du Sud, plus grande dénomination protestante aux États-Unis, est aujourd'hui aux prises avec de multiples crises internes. **Exclusions**. Fin février, deux autres affaires d'un tout autre ordre avaient aussi défrayé la chronique et conduit à l'éviction de quatre Églises affiliées à la SBC. Deux d'entre elles avaient été exclues pour des faits d'abus sexuels sur mineurs commis par leurs pasteurs dans les années 1990. Une sanction qui se voulait exemplaire, dans le sillage de la promesse du président de la SBC, James David Grear, de faire de la lutte contre les abus l'une des priorités de son mandat. **Droitisation**. « *Au cours des années 1980, la Convention s'est réorientée vers une ligne plus fondamentaliste, en réaction à la libéralisation de la société* », abonde Sébastien Fath. Désaccords politiques sur le soutien à Donald Trump, sur l'invasion du Capitole en janvier, ou sur le mouvement *Black Lives Matter*... **Un « mastodonte » évangélique - Près de 47 000**. C'est le nombre de paroisses rattachées à la Convention baptiste du Sud (SBC), plus grande dénomination protestante aux États-Unis. **14,3 millions**. C'est l'estimation du nombre de fidèles membres de ses Églises affiliées. « *Mais cela ne comprend que les convertis baptisés* », explique l'historien Sébastien Fath, « *on estime que ce chiffre monte sinon à 30-40 millions de personnes* ». - 2 %. C'est la baisse enregistrée de ses fidèles, entre 2018 et 2019.

Ukraine : Les chrétiens évangéliques au pouvoir

10 mai 2021 Par Camille Westphal Perrier - **Entre la menace de la Russie, l'idéologie de l'union européenne considérée comme libérale et la corruption qui règne dans le pays, les ukrainiens se tournent vers les chrétiens évangéliques qui utilisent leur pouvoir politique pour « faire progresser les valeurs de Jésus »**. En octobre dernier, plus de 500 chrétiens évangéliques ont été élus à tous les niveaux du gouvernement rapporte Christianity Today. Un chiffre important lorsque l'on sait qu'en 2019, sur une population estimée à 44 millions d'habitants, seuls 1,8% des ukrainiens se déclaraient protestants, dont les évangéliques représentent la majorité.

FIMB – FEMMES INTERNATIONALES MURS BRISÉS

Victime d'un mouvement de croyance à Perpignan : « C'est comme une pieuvre qui vous absorbe et qui vous suce jusqu'au sang »

La Semaine du Roussillon, 6 février 2021 - **Adeline* a passé des années au sein de « Femme internationales murs brisés » ou FIMB, un mouvement de croyance apocalyptique fondé à Perpignan et déjà pointé par la MIVILUDES et des associations anti-sectes. Alors que la pandémie est vue comme un signe de la fin des temps par beaucoup de groupes ésotériques, Adeline sort du silence et raconte son embrigadement.** « Le jour où j'ai quitté le mouvement je me suis barricadée pendant deux mois » se souvient Adeline. «...On a peur des représailles, du regard des proches. Quand vous sortez de là vous n'avez plus de famille, de langage, de travail. Ça vous transforme.»

Comment tout a commencé ? Par une rencontre. Un proche de **FIMB** l'invite à des conférences, des soirées, des stages dans les Pyrénées-Orientales. « On me disait que je n'étais pas reconnue à ma juste valeur, que ma vraie valeur était dans ce groupe ». Peu à peu la place du mouvement grandit. « On mange en semble, on fait des stages ensemble, tout est vécu ensemble. C'est un processus très lent. On vous fait vous désintéresser de vos centres d'intérêt, on arrête le sport, le langage commence à changer. On vous déconstruit et on vous reconstruit...»

Les adeptes pratiquent le **Chindai**, présenté comme un art martial non violent et parfois enseigné jusque dans des établissements scolaires. « Chaque stage de Chindai a une thématique attrayante : contrôler ses émotions, se protéger des pervers etc. En réalité il s'agit de voir qui est réceptif. C'est un recrutement déguisé. Si on est apte à entendre des choses plus dures, on vous dit que le Chindai augmente le taux vibratoire de la personne, pour accueillir une entité extraterrestre dans votre enveloppe au jour du grand combat, c'est à dire à la fin des temps imminente... ». Il existerait même un Chindai « in utero » pour programmer les enfants avant leur naissance, dite communication prénatale mère-bébé, FIMB étant partenaire de l'OMAEP**. « Cela va avec l'idée de repérer **les enfants « indigos »** et de programmer ceux perméables à la « sensibilité » doctrinale du mouvement. » Peu à peu la présidente **Evelyne Mesquida** révélerait une « doctrine secrète » aux membres, autour d'**entités extraterrestres** et d'un « Grand Passage » qui consisterait à **sacrifier son enveloppe corporelle**. Adeline... évoque des **séances de spiritisme** où l'on entre en contact avec les « guides Chindai », des extraterrestres. Certains membres, dont une des filles de la présidente, seraient présentés comme des **hybrides extraterrestres**.

« **Ça va beaucoup plus loin que quelques illuminés. Ça brise des vies, des familles. Ils sont tellement radicaux qu'ils n'ont plus de limite** » « La notion de complot est dans l'ADN de la doctrine secrète. FIMB estime être le groupe qui a le rôle de rallier les « 600 groupes de lumière » pour défendre le « Programme », l'arrivée des formes de lumière sur Terre. D'après eux le gouvernement mondial est occupé par des **reptiliens**. Sous couvert d'accueil des confessions et des couleurs de peaux, ils croient qu'il y a des races supérieures. (...) Evelyne Mesquida dit pouvoir guérir de la fièvre. Elle communique avec les morts si quelqu'un perd un proche. » Peu à peu Adeline est encouragée à réaliser des missions pour le mouvement. « On est à l'affût de nouvelles personnes pour soutenir le mouvement. Chacun a son secteur, religieux, scientifique, bien-être... La personne est approchée, étudiée. On fait une recherche et on présente une fiche à la directrice. » FIMB s'attire aussi la gloire de **parrains prestigieux**, qui ne seraient pas tous au courant du contenu. Enfin Adeline évoque un budget pour l'humanitaire obscur. « On nous avait dit qu'il fallait 135 000 euros, et j'ai seulement vu 2000 ou 2500 euros alloués à des puits au Vietnam. Il n'y a aucun rapport financier, aucun chiffre donné aux membres. »

La paranoïa est permanente. « **On doit s'observer et rapporter tout ce qui nous paraît comme sortant du rang. Tout doit être validé, jusqu'aux choix de nos compagnons.** Je pense que l'objectif de la présidente c'est la jouissance du pouvoir. Elle a dit « j'ai droit de vie et de mort sur vous. » ... Il y a des entretiens réguliers obligatoires. Elle disait toujours « la porte est grande ouverte, vous pouvez sortir. Elle voulait que cette phrase rassure, mais quand on est libre, on n'a pas besoin de vous le dire. **On était en guerre contre ceux qui étaient sortis.** Interdiction formelle de contacter les anciens. Les membres de FIMB sont suffisamment dangereux pour se permettre de menacer ou de faire pression. Pour eux tout est justifiable. » Adeline a fini par quitter FIMB. « **La plupart des couples sont défaits, surtout si la compagne ou le compagnon n'est pas du cercle. L'incohérence entre le discours et le traitement des personnes...** » Les mouvements **New Age** sont actuellement persuadés d'être entrés dans la phase finale avant l'apocalypse, car l'astrologie nous mettrait actuellement dans « l'ère du Verseau ». La concordance avec la pandémie serait pour eux la preuve que nous sommes dans les derniers temps. « Avec les événements actuels, ils se préparent sans doute au **Grand Passage**. »

*Prénom d'emprunt

** OMAEP = Organisation Mondiale des Associations pour l'Education Prénatale

Qu'est-ce que FIMB ?

Femmes Internationales Murs Brisés est un mouvement fondé dans les années 1990 à Perpignan par **Alexandre Homé** et **Evelyne Mesquida**, et qui revêt l'apparence d'un groupe humanitaire, avec un nom qui pourrait faire songer à une association pour les femmes battues. Alexandre Homé est décédé et Evelyne Mesquida dirige désormais FIMB, présent en France et au Canada. A travers des soirées appelées « **Le Serment de l'Humanité** », FIMB se rapproche d'autres mouvements de croyance.

On remarque aussi une proximité avec l'extrême droite. Le maire RN **Louis Aliot** et son premier adjoint **André Bonet** ont ouvert la dernière soirée en question. **Gilbert Collard** est parrain du mouvement. **Jacques Palacin**, colistier de Louis Aliot, est président de la fédération de Shindai-Do, discipline héritière du Chindai d'Alexandre Homé. Evelyne Mesquida aurait enfin présidé le parti « **Politique de Vie** » avec son créateur **Christian Cotten**, complotiste anti-vaccin qui était au côté de Dieudonné sur la ligue anti-sionniste.

Reptiliens, extrême-droite et races supérieures

La Semaine du Roussillon s'est procuré l'enseignement « secret » du groupe, qui inclut des textes et des heures d'enregistrements audio récités par Alexandre Homé. Des CD audios numérotés, qui seraient « prescrits » quasi quotidiennement aux adeptes, à la manière de médicaments. On y retrouve une digestion d'idées ésotériques puisées dans des sources très reconnaissables. La **théosophie d'Hélène Blavatsky** semble très présente. C'est le mouvement ésotérique dont s'est inspiré Steiner pour créer l'inquiétante **anthroposophie**, une véritable hydre de croyances farfelues qui perce aujourd'hui à travers des écoles privées ou encore dans l'agriculture avec la biodynamie. Certaines idées rappellent aussi la société secrète des **Rose-Croix**, le livre d'**Urantia**, ou encore l'ésotérisme oriental **New Age**, avec des termes empruntés à l'hindouisme. Le tout

semble avoir été mixé pour servir une sorte de soupe hypnotique, où l'on parle d'une voix monocorde d'extraterrestres, de reptiliens (dont feraient partie **la reine d'Angleterre, Kadhafi ou encore Simone Veil**), d'Atlantide, de réincarnation et autres énergies vibratoires. Plus inquiétant, l'idée de race qui revient régulièrement. En parlant d'une entité appelée « instructeur des mondes », Homé dit « *il est chargé de déterminer le type racial actuel et futur, d'isoler des groupes à partir desquels se formera la future race.* »...

Selon Adeline, la trentaine de membres les plus proches de FIMB – sur une soixantaine d'adhérents et davantage de sympathisants – aurait été poussée à déménager près de sa présidente au cœur de la commune de Toulouges, dans les P.O... « *Les autres qui habitent plus loin doivent la voir au moins une fois par semaine. Ceux de Toulouse ou Marseille viennent à Perpignan au moins une fois par mois aux stages mensuels obligatoires. Les Canadiens participent au stage annuel obligatoire dans le Lot.* »

HINDOUISME et DERIVES

Inde : un gourou de yoga populaire affirme que le coronavirus est une conspiration des chrétiens.

SOURCE : Asia News - Dans le pays actuellement le plus touché par la pandémie, on prétend que le covid-19 est "un complot pour convertir l'Inde au christianisme et lui faire tourner le dos au yoga et à la médecine ayurvédique". **Acharya Balkrishna, le bras droit de Ramdev**, gourou du yoga très populaire à la télévision, soutient cette théorie, tout comme le chef de la société qui fabrique des produits ayurvédiques, Patanjali, qui est devenue un géant économique en Inde grâce à la popularité de Ramdev. Selon Nirmala Carvalho dans Asia News, Balkrishna - à qui le magazine Forbes attribue une valeur nette de 2,3 milliards de dollars - a diffusé son accusation contre les chrétiens dans un tweet. Depuis plusieurs jours, l'entourage de Ramdev **se dispute avec l'Indian Medical Association (IMA), l'organisation professionnelle des médecins indiens, sur l'efficacité des médicaments ayurvédiques contre le coronavirus : une efficacité qui n'a été validée par aucune preuve.** Selon Ramdev, "l'allopathie (médecine conventionnelle) a déjà tué des centaines de milliers de personnes avec le covid-19" et les Indiens feraient donc bien de rejeter leurs thérapies et de se tourner vers les **remèdes ayurvédiques de Patanjali**. L'Association médicale indienne a réagi à ces accusations en portant plainte pour diffusion de fausses informations, aggravées par le contexte de la pandémie. De son côté, Balkrishna a fait monter les enchères en postant sur les médias sociaux une image du président de l'IMA, le Dr J.A. Jayalal, accompagnée de la question "Docteur ou pasteur ?". Le Dr Jayalal a répondu en déclarant qu'il n'avait jamais rien fait "à des fins religieuses".

Le prêtre SVD Babu Joseph, ancien porte-parole de la Conférence des évêques catholiques de l'Inde (CBCI), s'est exprimé sur la question auprès d'Asia News : "Même l'imagination la plus fervente ne pourrait trouver un lien entre les propos du président de l'Association médicale indienne et le christianisme. Le fait qu'un collaborateur de Guru Ramdev porte des accusations aussi ridicules à l'encontre d'un organisme professionnel respecté ne fait que démontrer son antipathie pour tout ce qui est lié au progrès et à la modernité. La médecine conventionnelle est éprouvée et sauve des millions de vies dans le monde entier. Le fait qu'un homme n'ayant aucune connaissance médicale puisse la calomnier n'est rien d'autre qu'une insulte à la justice."

"Les produits ayurvédiques que Patanjali vend comme remèdes contre le covid-19, poursuit le père Joseph, devraient être soumis à des tests scientifiques pour gagner en crédibilité. Personne n'a le droit de jouer avec la santé des gens, surtout en cette période de pandémie. Et l'on devrait s'attendre à ce que des personnes comme Balkrishna soutiennent tous les efforts de la communauté médicale indienne pour faire face à cette grave situation, au lieu de jeter de l'huile sur le feu avec des péroraisons qui sèment la discorde entre les communautés religieuses avec des arguments bien trop familiers". Le paradoxe de l'affaire est que de nombreux chrétiens en Inde pratiquent également le yoga. Par exemple, le père Joseph H. Pereira a créé la fondation Kripa, qui se consacre à l'assistance et à l'aide aux personnes souffrant de toxicomanie ou aux malades du sida, en combinant le yoga avec des techniques modernes de désintoxication. Son programme comprend les enseignements de Mère Teresa ainsi que ceux du **gourou B.K.S. Iyengar...** (Deepl traduc.)

Boletín electrónico de información sobre el fenómeno de las sectas y la nueva religiosidad. N° 843 –18.06.2021 - Red Iberoamericana de Estudio de las Sectas (RIES)

À Kumbh Mela, la prévention du Covid dérape : Pas de dépistage thermique, peu de masques, 102 tests positifs

Écrit par Lalmani Verma - Haridwar : 13 avril 2021...DOUZE JOURS après le début de la Kumbh Mela à Haridwar, dans un contexte de recrudescence de la maladie dans tout le pays, le gouvernement de l'Uttarakhand s'efforce de mettre en place des mesures préventives de base telles qu'un dépistage thermique efficace et le port de masques...Dans la cohue, la première barrière Covid à tomber était la norme d'entrée obligatoire des rapports de test RT-PCR négatifs Covid. À différents points de contrôle, The Indian Express a compté plus de 50 dévots à qui l'on a demandé leur rapport RT-PCR - au moins 15 ne l'avaient pas mais ont été laissés passer. (Deepl traduc)

Lizant: quatre ans de prison pour abus de faiblesse sectaire

La Nouvelle République, le 21/05/2021 - **Lizant (86). Un ancien professeur de yoga de 73 ans a été condamné, hier, à quatre ans de prison pour abus de faiblesse sectaire par le tribunal correctionnel de Poitiers...** La justice s'était laissée deux mois de réflexion pour statuer sur des accusations de dérive sectaire visant un ancien professeur de yoga et sa femme, jugés en mars dernier. Après sept années d'investigations, la justice avait décidé de les renvoyer en correctionnelle et, hier, le tribunal correctionnel de Poitiers a prononcé la condamnation de Christian Ruhaut, 73 ans, pour abus de faiblesse à connotation sectaire et complicité de blanchiment. Un procès en appel à venir pour l'ancien professeur de yoga. Il écope de quatre ans de prison. Le septuagénaire avait fait huit mois de détention provisoire dans la foulée de son arrestation en mars 2016. Il a en revanche été relaxé des accusations de complicité de menace et de complicité de tentative de chantage. Son épouse, Catherine Brocq, qui était poursuivie pour les mêmes faits que lui, a été entièrement relaxée, ainsi que la société civile immobilière La Source. Lors du procès, le parquet avait requis cinq ans de prison contre le premier, trois ans contre la seconde et 50.000 € d'amende contre la société. Christian Ruhaut doit verser plus de **637.000 €** à l'ancienne adepte qui avait porté plainte contre lui en 2013. Une somme correspondant aux finances investies et 15.000 € de préjudice moral. La justice a reçu la constitution de partie civile de deux autres plaignants. La maison que Christian

Ruhaut et sa compagne occupaient à Lizant est confisquée, ainsi que quatre comptes bancaires, des sommes saisies en liquide et les cassettes vidéos des débats des adeptes. Deux thèses s'étaient opposées au cours des investigations, puis lors de l'audience. D'un côté, deux anciennes membres du groupe de Lizant dénonçaient une forme d'exploitation sexuelle consciencieusement filmée, et un essorage financier destiné à assurer le train de vie du couple dirigeant la vie de la communauté, installée en Charente-Maritime à Aumagne. De l'autre, Christian Ruhaut, sa compagne Catherine Brocq et les adeptes, qui continuaient à leur apporter soutien et confiance, maintenaient que tout le monde était libre de son corps et de ses finances. Le juge d'instruction en charge du dossier avait finalement écarté des poursuites les accusations de viol et d'agression sexuelle au sein de ce groupe aux pratiques sexuelles libertines. Ce jugement, le défenseur de Christian Ruhaut, Me Lee Takhedmit le conteste. Il va faire appel. « *C'est une décision incompréhensible...* »

Sud Ouest, 01/06/2021... L'ancien professeur de yoga a fait appel de cette décision. Le parquet vient de faire savoir qu'il a également interjeté appel des relaxes concernant la compagne de Christian Ruhaut, Catherine Brocq, poursuivie pour complicité, et la société civile immobilière propriétaire des biens de la « secte ».

ISLAM

Dans les familles musulmanes, le grand tabou de l'apostasie

Par [Paul Sugy](#) – Le Figaro, le 30/03/2021 - En France, contrairement aux pays où s'applique la charia, les représentants du culte musulman affirment ne pas criminaliser l'abandon de l'islam. Pourtant, d'après un rapport, **de très nombreux musulmans convertis au christianisme subissent l'ostracisme de leurs proches, voire des agressions physiques.** La liberté de conscience et de religion est peu respectée dans les faits par les familles musulmanes, accuse un rapport du Centre européen pour le droit et la justice. akf - stock.adobe.com

« *Les signataires s'engagent à ne pas criminaliser un renoncement à l'islam, ni à le qualifier d'apostasie, encore moins de stigmatiser ou d'appeler, de manière directe ou indirecte, d'attenter à l'intégrité physique ou morale de celles ou de ceux qui renoncent à une religion.* » Parmi les grands principes du projet de charte rédigé par le Conseil français du culte musulman, c'est en particulier l'acceptation de l'apostasie qui a soulevé l'hostilité de plusieurs associations représentatives des musulmans en France. Ainsi quatre d'entre elles, sur les neuf qui composent le CFCM, [ont refusé de signer la charte](#) en estimant notamment que « *certains passages et formulations du texte soumis sont de nature à fragiliser les liens de confiance entre les musulmans de France et la Nation* »... Pourtant, dans les faits, l'apostasie reste très peu acceptée dans les communautés musulmanes en France, [souligne un rapport du Centre européen pour le droit et la justice dirigé par Grégor Puppink](#). L'organisation a collecté de nombreux témoignages d'anciens musulmans, pour la plupart convertis au christianisme, et pour qui l'abandon de la foi musulmane a été un véritable calvaire. « **Une écrasante majorité de personnes quittant l'islam pour rejoindre le christianisme subit une persécution familiale et communautaire dont l'intensité varie grandement, du mépris à la violence** » décrit le rapport, évoquant d'abord et surtout une persécution intra-familiale, des phénomènes de bannissement social, d'exclusion pure et simple de la communauté entraînant parfois la mise à la rue et la perte d'un emploi dans les quartiers où le communautarisme est exacerbé.

Une charia officieuse - Parmi les témoignages collectés, certains ex-musulmans racontent avoir subi en outre des humiliations publiques, des crachats, parfois des coups, souvent des menaces ou des intimidations. Certains ont été surpris dans des guets-apens en pleine rue. La persécution est souvent renforcée par les réseaux sociaux, qui permettent de continuer d'exercer des pressions ou des menaces à distance, même lorsque l'apostat a coupé les ponts avec sa famille : « **certains musulmans radicaux mettent à prix les coordonnées des convertis.** Ce genre d'appel à dénonciation maintient lourdement la peur chez les convertis. Non seulement cela signifie qu'ils doivent rester discrets, quand bien même ils vivraient déjà loin de leur famille car n'importe qui pourrait les repérer et les dénoncer ; mais en plus, ils doivent prendre leur distance avec les réseaux sociaux, ou du moins être très prudents. »

Entre le droit et les faits, il y aurait donc un décalage immense - et extrêmement tabou. C'est du moins l'avis de Yassine Mansour, doctorant en droit à l'Université d'Aix-Marseille qui effectue une thèse sur le droit musulman, entre la théorie et la pratique. Lui-même converti au christianisme, il explique au Figaro : « **Aucun responsable religieux ne reconnaîtra l'existence de ces persécutions car elles correspondent surtout à une pression sociale, communautaire, qui dépasse en réalité la religion et qui touche à l'honneur ou à la vie intra-familiale. Si la charia n'existe pas en droit français, en revanche les quartiers où les musulmans vivent entre eux de façon concentrée recréent parfois une forme de charia officieuse, souterraine.** Je le vois par exemple avec le ramadan : discrètement, certaines associations musulmanes enquêtent pour savoir qui le respecte ou non. La liberté religieuse n'est pas garantie de manière effective partout sur le sol français. » Une fille que je connais a été enfermée par ses frères chez elle lorsque sa famille a appris qu'elle voulait se faire baptiser : ils lui ont interdit de sortir

Une réalité que ne connaît que trop bien l'acteur **Mehdi Djaadi, membre de l'association «Mission Ismérie»** qui recueille des musulmans convertis au christianisme et abandonnés par leur communauté d'origine. S'il préfère rester discret sur son histoire personnelle, Mehdi relate en revanche celle de personnes accueillies par son association dans un spectacle intitulé « *Coming out* », et qui sera joué de nouveau à la rentrée de septembre. « *Une fille que je connais a été enfermée par ses frères chez elle lorsque sa famille a appris qu'elle voulait se faire baptiser : ils lui ont interdit de sortir, et ont expliqué à son employeur qu'elle était en arrêt de travail* », raconte-t-il. « **Selon moi, la majorité des musulmans qui quittent l'islam sont persécutés par leurs familles.** Davantage par leurs frères ou leurs cousins d'ailleurs que par leurs parents, qui essaient plutôt de garder un lien. Et lorsqu'il s'agit de filles, c'est pire, parce que l'honneur de la famille est davantage en jeu. Il est moins grave de cesser de pratiquer, de boire du vin ou de ne plus faire ramadan, en revanche **se faire baptiser ou se déclarer non-musulman est un crime à l'encontre de la communauté, de l'Oumma.** Et ce sujet est un immense tabou chez les autorités musulmanes. »

Le Centre européen pour le droit et la justice ajoute en conclusion que le droit à l'apostasie doit être davantage garanti en France. Du reste, si la charia ne s'applique pas en France, elle peut néanmoins priver de leurs biens ou de leur héritage des personnes ayant la double nationalité avec un pays musulman. Rappelant la place de la liberté religieuse dans les grandes déclarations des droits de l'homme dont la France est signataire, l'organisation appelle également le gouvernement à rappeler aux autorités musulmanes le droit français et à ne pas faire de concessions aux associations qui refusent les principes du projet de charte de l'islam.

Dans l'enfer de l'exorcisme islamique, qui se propage en France

Par [Steve Tenré](#) - Le Figaro - Publié le 4 Avril 2021 - Sous couvert de rigorisme, la médecine prophétique musulmane se développe depuis plusieurs années dans la plus grande clandestinité. De violentes dérives, parfois meurtrières, sont régulièrement constatées.

Lors des séances de **hijama**, le praticien place sur des zones de la peau, préalablement égratignée, des coupes en verre qui, par un effet de succion, sont censées aspirer le sang «mauvais». Dans les exorcismes, **cette technique est associée avec la roqya**, destinée à chasser les djinns... Migraines, dépression, mauvais œil, sorcellerie... Nombreux sont les maux que prétend soigner ce centre d'exorcisme islamique francilien, qui prône **l'«autoguérison» grâce à la «confiance en Allah»**. Relayant des vidéos de prêches radicaux, promouvant un livre en ligne intitulé **Le Sabre tranchant contre les sorciers malfaisants**, cet «institut», comme tant d'autres, suscite l'inquiétude des autorités.

En 2019, déjà, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires ([Miviludes](#)) avait mandaté [Bilel Ainine](#), du CNRS, pour enquêter sur ces installations développant des **«dérives sectaires sous couvert de pratiques rigoristes en Islam»**. **«Mais l'État ayant dissous la mission en tant que structure indépendante, mon texte n'a toujours pas été publié»**, accuse le chercheur. Contactée, la Miviludes, qui a reçu entre 2018 et 2020 une **«quinzaine de saisines à propos de la médecine coranique»**, assure qu'un **«article paraîtra prochainement à ce sujet»**. Une simple recherche sur internet suffit à constater l'explosion du phénomène: Nanterre, Aubervilliers, La Courneuve, Toulouse, Marseille... **Les adresses d'exorcistes pullulent** dans la rue et sur les réseaux, où des milliers d'abonnés se réunissent, notamment pour déplorer leurs méthodes... Une autre cliente relate les **«cicatrices horribles sur la nuque et la poitrine»** de son mari, persistantes depuis sept mois... **«La hijama ne vient pas du Coran, mais le prophète Mohamed l'aurait conseillé à ses fidèles»**, précise Bilel Ainine. Concrètement, les praticiens placent sur des zones de la peau qu'ils scarifient des coupes en verre, qui produisent un effet de succion. Le **«sang impur»**, cause supposée de douleurs, serait ainsi évacué.

La hijama, soin physique, est fréquemment couplée à la roqya, pratique mystique. Millénaire, elle est usée pour «chasser les djinns», ces esprits dont le nom figure dans le Coran. **«Le râqi, celui qui exorcise, récite certains versets qui évoquent la toute-puissance d'Allah»**, reprend Bilel Ainine. Des objets «coranisés», bénis, peuvent compléter cette technique censée être inoffensive. Mais la roqya, n'étant pas codifiée par le culte musulman, se réaliserait de bien d'autres façons. Plus violentes, plus **«barbares»**, d'après le récit d'**Élias Zahid, auteur de Possédé par un djinn** (Éditions La Boîte à Pandore, 2015).

Le jeune homme, musulman, assure au *Figaro* avoir été «habité» trois ans par un esprit malveillant que la récitation du Coran apaisait... Selon Omero Marongiu-Perria (islamologue), un tel récit relèverait de l'ethnopsychiatrie, qui s'intéresse aux désordres psychologiques en rapport à leur contexte culturel. Mais pour Élias Zahid et sa famille, la réalité est tout autre : il consulte alors des **râqis**. **«...les numéros d'exorcistes se transmettaient de famille en famille. Il y en a dans toute la France. On les invitait chez nous, avec des gâteaux, un café»**, raconte-t-il. **«Certains étaient inoffensifs, mais inefficaces. Ils écrivaient des versets sur un bout de papier, que je devais garder sur moi. Ils inscrivaient des sourates sur une feuille «bénie» avec du henné, que je devais diluer dans l'eau pour ensuite boire le tout, comme une potion magique. Mais d'autres râqis étaient de véritables dangers. L'un d'entre eux s'était isolé avec moi et m'avait frappé et fouetté jusqu'au sang pour s'en prendre au djinn. Il m'a massacré. La situation nous semblait tellement désespérée que ça nous paraissait en valoir la peine...»** - **«Ces dérives, je les confirme totalement»**, soutient Omero Marongiu-Perria. Anciennement dans le milieu associatif, l'auteur de *Rouvrir les portes de l'islam* (Éditions Atlande, 2017) se remémore ces semaines où il a dû **«faire en sorte qu'un imam quitte sa mosquée»**, à cause de **«sa spécialisation dans l'exorcisme de jeunes filles»**. **«Il glissait des versets dans une bouteille d'eau, raconte-t-il, demandait à la personne de verser son contenu dans une bassine, puis exigeait qu'elle prenne un bain rituel dedans, tout en supervisant la scène.» «Du voyeurisme complet»**. L'islamologue cite aussi un fait divers, en 1994, où Louisa, 19 ans, est morte durant un exorcisme. **Aujourd'hui, des râqis, venus de nulle part, dressent des ordonnances, comme des médecins. J'ai rencontré quelqu'un qui a dépensé 3000 euros pour un exorcisme**

Bilel Ainine, chercheur au CNRS - Lou Syrah, journaliste sous pseudonyme, a analysé l'affaire dans son livre *Louisa* (Éditions Goutte d'Or, 2020). **«Selon ses proches, Louisa était devenue violente, suicidaire. Sa famille a fait appel à un imam de Roubaix. Cinq heures durant, il a fait boire à la jeune femme des litres et des litres d'eau salée, pour lui faire vomir l'objet qui aurait causé sa possession, relate l'auteur au Figaro. Il l'a secouée, a flagellé ses pieds, l'a tenue par la gorge. Elle est tombée dans le coma, et est décédée le lendemain. La cause: noyade pulmonaire.»** L'imam, Mohamed Kerzazi, a été condamné à sept ans de prison. **«C'est le premier fait divers d'une longue série»...**

En 2005, Brahim R., 29 ans, est **retrouvé mort dans le sous-sol de la mosquée Omar, à Paris**, le larynx brisé et le ventre lardé d'hématomes. Les suspects avaient avoué vouloir **«chasser le malin»**. En 2007, en Meurthe-et-Moselle, un imam est mis en examen pour **agressions sexuelles sur deux jeunes hommes** lors de roqyas. **Il est relaxé cinq ans plus tard**, après avoir partiellement avoué les faits. En 2010, en Normandie, un imam est condamné à **deux mois de prison pour des coups de bâton sur sa femme** pendant une session. En 2015, à Rennes, **une adolescente est brûlée lors d'une roqya**. En 2017, trois personnes sont mises en cause en Seine-Saint-Denis pour **«exercice illégal de la médecine et violences aggravées»**, selon le parquet de Bobigny, après qu'ils auraient fait ingurgiter à une quadragénaire, **tombée dans le coma, plus de vingt litres d'eau**. En 2019, la belle-fille de l'imam **Khattabi**, à Montpellier, a porté plainte contre lui pour **agression sexuelle et viol lors d'une séance de roqya**... **«Il existe des dérives violentes, mais minoritaires face aux procédés d'extorsion mis en place»**, pointe Bilel Ainine. La pratique religieuse ne devrait pas être tarifée, mais **«la roqya s'est professionnalisée: certains vendent des produits coranisés à 50, 100 euros... Aujourd'hui, des râqis, venus de nulle part, dressent des ordonnances, comme des médecins. J'ai rencontré quelqu'un qui a dépensé 3000 euros pour un exorcisme.»** Élias Zahid a fait pire: **«10.000 euros pour une seule séance.»** Omero Marongiu-Perria, imam par le passé, s'étonne du nombre de personnes l'ayant sollicité. **«On me proposait 300 ou 500 euros, c'est du délire!»**

Formations en Arabie saoudite - Pour l'islamologue [Razika Adnani](#), **«c'est le signe d'un retour de la superstition, et du recul de la science et de la modernité. Nombreux sont les musulmans à répéter les idées reçues, sans porter de regard critique. En Islam, beaucoup de concepts ont été instaurés pour empêcher la pensée rationnelle de s'exprimer.»** Selon Bilel Ainine, **«les gens expriment le besoin d'aller vers le spirituel. L'industrie du bien-être est en vogue hors Islam.»**

Un constat que partage Lou Syrah, pour qui le succès français de **l'exorcisme islamique «surfe sur celui des médecines alternatives. Des athées ou des fans de yoga subissent la hijama. Les déserts médicaux expliquent aussi ce phénomène, et la roqya offre des débouchés professionnels faciles.»** Elle renvoie à la responsabilité des «formations» étrangères: **«Dans les années 1990, l'Arabie saoudite a proposé des bourses aux jeunes Européens pour qu'ils viennent étudier à Médine. Les étudiants sont revenus avec une roqya radicale en poche, qui s'est diffusée en Europe. Quel meilleur prosélytisme que la guérison miraculeuse?»**

Gérald Darmanin veut couper les vivres à l'association Alliance citoyenne

Le Parisien 25/03/21 - Par Jean-Michel Décugis - Le ministre de l'Intérieur vient de saisir la Commission européenne pour lui demander l'annulation d'une subvention à cette association, soupçonnée de « promouvoir des règles compatibles avec la charia ». En 2019, Alliance Citoyenne avait soutenu des opérations de port de burkinis dans les piscines municipales de Grenoble... En début de semaine, le locataire de la place Beauvau a accusé Jeanne Barseghian, la mairie EELV de Strasbourg, de subventionner la construction d'« une mosquée soutenue par une fédération qui défend l'islam politique » et demandé la saisine de la justice. Selon nos informations, le même jour, Gérald Darmanin a demandé à la Commission européenne l'annulation du versement d'une allocation de **60 000 euros, accordée** à une association qu'il soupçonne de « promouvoir des règles compatibles avec la charia »... Le ministre alerte les deux commissaires européens sur les moyens d'action « parfois illégaux » de la structure. Outre la dénonciation des opérations de port du « burkini » menées dans les piscines « en infraction avec les règlements sanitaires et de sécurité », le ministre de l'Intérieur affirme que les membres de l'association sont « adeptes de théorie du complot et n'expriment aucune compassion pour les victimes du terrorisme ». Et Gérald Darmanin de citer les propos que l'une des porte-parole d'Alliance Citoyenne aurait tenus publiquement au sujet de l'attentat de janvier 2015 commis à la rédaction de Charlie Hebdo : « N'oubliez jamais que c'est Charlie qui a dégainé le premier. » « Plus largement, je ne verrais que des avantages à ce que la Commission redouble de vigilance sur les projets ou les organismes qu'elle peut être amenée à subventionner. Nos concitoyens européens ne comprendraient pas que des fonds publics alimentent **des entreprises de propagande identitaire**, qui contribuent à la polarisation des sociétés démocratiques et portent atteinte à la concorde publique », conclut Gérald Darmanin.

CYBERHARCÈLEMENT : "MÊME DEHORS", MILA SE DIT "PRISONNIÈRE DANS SON PROPRE PAYS"

Jeanne Bulant - BFMTV, 13/06/2021 - Le 21 juin, 13 personnes vont être jugées à Paris pour avoir participé au cyberharcèlement de l'adolescente Mila, parfois accompagné de menaces de mort, après sa publication d'une vidéo polémique sur l'islam. Mila, l'adolescente de 17 ans victime de cyberharcèlement depuis qu'elle a publié une vidéo controversée sur l'islam sur Instagram en octobre dernier, a pris la parole dans l'émission *Sept à Huit* sur TF1, dix jours après le procès de ces 13 agresseurs présumés à Paris. Un procès renvoyé au 21 juin. 18 mois après le début de cette affaire qui a éclaté en janvier 2020, Mila présente son livre *Je suis le prix de votre liberté* (qui sortira le 23 juin prochain aux éditions Grasset) et affirme être toujours cible de cyberharcèlement... Dans cet entretien, Mila estime que l'un de ses agresseurs "a raison" en affirmant avoir réussi à faire d'elle "une prisonnière dans son propre pays". "Qui dirait le contraire? Même quand je suis dehors, je suis en prison. Je suis en prison dans des couches de vêtements, des maquillages différents".

Floriane, 18 ans, harcelée pour sa défense de la laïcité

Par La rédaction de France Bleu Cotentin, 21.05.2021. Floriane Gouget est étudiante en soins infirmiers. Elle est aussi militante engagée pour le respect de la laïcité. A ce titre la jeune Avranchinaise subit des attaques répétées et du harcèlement sur les réseaux sociaux. Mais ça ne la fait pas taire... C'était en octobre dernier. Sur les réseaux sociaux, Floriane Gouget postait **un message de soutien à la jeune Mila**, victime d'un déferlement de menaces depuis un message critique sur l'islam en janvier 2020. **C'est le début des ennuis pour Floriane qui se retrouve à son tour victime de harcèlement**, et destinataire de messages de haine et de menaces de mort... On est obligé de prendre cela au sérieux, d'alerter les forces de l'ordre. La dernière personne dont des données permettant de la retrouver ont été publiées sur les réseaux sociaux, c'est l'enseignant Samuel Paty. On sait ce qui est arrivé. Je ne me considère pas comme une cible principale, je suis une cible facile.

"Pour une libre critique des religions, soutenons les lycéens et étudiants de Dernier Espoir"

Tribune - Par Vigilance Universités et Vigilance collèves et lycées - Marianne 07/04/2021 - Vigilance Universités et Vigilance Collèves Lycées, réseaux de veille contre le racisme, l'antisémitisme, le racialisme et le communautarisme, et pour la défense de la laïcité, soutiennent **l'association Dernier Espoir, menacée pour avoir défendu la jeune Mila**. La censure religieuse a-t-elle définitivement triomphé en France ? On aimerait que ce ne fût pas le cas, mais on se prend à douter. Six ans après l'attentat contre la rédaction de *Charlie Hebdo*, ils sont rares, ceux qui osent encore se risquer à la moindre moquerie envers le Tout-Puissant, au plus inoffensif dessin mettant en scène un personnage barbu, surtout s'il est coiffé d'un turban. Et à peine plus nombreux, ceux qui défendent publiquement leur liberté de s'exprimer. Une surveillance haineuse s'exerce sur les réseaux sociaux. Nouvelle proie pour la meute des excités du clavier : **le collectif laïque Dernier Espoir**. Âgés d'une vingtaine d'années, les membres de ce réseau s'inquiètent de la désaffection d'une partie de leur génération pour la laïcité – et donc pour la liberté... **HORDE DE CENSEURS** - Poursuivant sur leur lancée, et faisant fi de l'air du temps, qui est plutôt à la soumission craintive, ils proposent un concours de caricatures sur le thème de la religion. Malheureusement, ils recevront plus de messages écumant de hargne que de croquis. Tant il est vrai que la création d'un bon dessin satirique est un art difficile, alors que proférer des insultes sous couvert d'anonymat est à la portée de n'importe quel imbécile. « Nous refusons que ces jeunes gens soient persécutés pour avoir pris au sérieux ce que leur ont dit leurs professeurs au sujet des vertus d'une parole libre et éclairée »

Caricatures de Mahomet : un professeur anglais en fuite, deux de ses collègues suspendus

Par Tristan de Bourbon, à Londres – Marianne, 06/04/2021 - En Angleterre, une semaine après la suspension d'un professeur de religion pour avoir montré des caricatures de Charlie Hebdo en cours, deux de ses collègues ont été sanctionnés à leur tour. Leur crime ? Avoir eu vent de l'utilisation des fameux dessins en classe. Et de trois ! B. Denville n'est plus le seul professeur de la Batley Grammar School, dans le nord de l'Angleterre, **à avoir été suspendu par sa direction**. Le *Daily Mail* a révélé que deux de ses collègues avaient subi le même sort. La direction de l'établissement ne leur reproche pas l'utilisation en classe de l'une des caricatures de Mahomet publiées dans *Charlie Hebdo*, mais d'avoir été au courant de son utilisation par le jeune professeur de religion... Comble de l'ironie, quelques semaines plus tôt, cette même association recevait une donation de 3 500 euros du Syndicat national de l'éducation, qui a tout de même fait part de son soutien au professeur honni. « *Aucun enseignant ni aucun membre du personnel de l'école ne doit faire l'objet de menaces de violence, d'intimidation et d'abus dans le cadre de son travail quotidien* » a ainsi communiqué le responsable local du syndicat. De quoi rassurer B. Denville sous le coup **d'une fatwa qui ne dit pas son nom** ? A priori non. Pendant que des islamistes fanfaronnent et font la leçon aux directeurs d'école, le professeur, lui, est en fuite avec femme et enfants. « *Il s'inquiète que sa famille et lui soient tués a fait savoir son père au Daily Mail. Il sait qu'il ne pourra pas retourner travailler ou vivre à*

Batley, car cela serait trop dangereux pour lui et sa famille. Regardez ce qui est arrivé au [professeur en France, qui a été tué pour avoir fait la même chose](#). Ils finiront par attraper mon fils et il le sait. Son monde a été chamboulé par cette histoire...».

Séparatisme : le Sénat vote l'interdiction des prières dans l'enceinte des universités

publicsenat.fr - 07/04/2021 - Les sénateurs ont introduit une série de nouvelles dispositions au projet de loi sur le respect des principes de la République, afin de renforcer la neutralité dans l'enseignement supérieur... Introduit au moment des débats en commission, l'article a été dû être précisé en séance, après plusieurs « remarques » sur sa portée large. Stéphane Piednoir a fait adopter un amendement excluant les locaux mis à disposition des aumôneries du champ de l'article, mais aussi les établissements de l'enseignement supérieur d'Alsace-Moselle, où les dispositions sont différentes. Même avec ces modifications, la rédaction proposée reste « source d'ambiguïté » et ne règle pas toutes les difficultés, selon le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, opposé à l'article... Les sénateurs communistes et écologistes, de même que le gouvernement, ont tenté de le supprimer. « **Nous ne pensons pas que la laïcité doit conduire nécessairement à écarter de l'espace public toute forme d'expression religieuse.** Cette vision de la laïcité n'est pas conforme à l'esprit de la loi de 1905. C'est un sénateur athée qui vous le dit », **est intervenu Pierre Ouzoulias (PCF)**. « Restrictif », mais aussi « inutile » : c'est l'autre critique adressée à cet article qu'a formulée Daniel Salmon. Le sénateur écologiste a rappelé que les présidents d'université avaient tout pouvoir d'interdire les manifestations religieuses dans les règlements intérieurs... Le Sénat refuse l'amendement interdisant le port du voile à l'université

<https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/separatisme-le-senat-vote-l-interdiction-des-prieres-dans-l-enceinte-des?fbclid=IwAR2Tv2W0TB1H7fn7OT3OPFuOb52RYgqVuwXi4aVKqmslATYhw17dAuvG7qY>

Lutte contre l'islamisme radical en France : l'organisation Millî Görüş dans le viseur du gouvernement

MSN.COM. David RICH, France 24, 05 04 2021 - Alors que le gouvernement français a érigé la lutte contre l'islamisme radical en priorité, l'organisation turque Millî Görüş, qui projette de construire la plus grande mosquée de France à Strasbourg, est au cœur d'une vive polémique. Une organisation "qui se bat contre les valeurs de la République". Alors qu'une décision doit prochainement être rendue par la municipalité de Strasbourg concernant le financement de la plus grande mosquée de France, le gouvernement, par la voix de son porte-parole Gabriel Attal, a vivement critiqué l'organisation d'influence turque Millî Görüş, initiatrice du projet, jugeant qu'elle n'avait pas vocation "à avoir des activités" en France. Le budget officiel de ce projet, baptisé Eyyub Sultan d'après un sanctuaire islamique de la ville d'Istanbul, est de 25 millions d'euros. Le 22 mars 2021, la municipalité a voté un accord de principe pour le financement de 10 % de cette somme. Cette décision a valu à la maire Europe écologie les Verts (EELV) de Strasbourg, Jeanne Barseghian, les foudres du ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, qui l'accuse de financer une "ingérence étrangère", de la Turquie, sur le sol français... "Le parti au pouvoir en Turquie, l'AKP, est issu du Millî Görüş, mais ce lien est rompu depuis plusieurs années", analyse l'historien Samim Akgönül. "Aujourd'hui, la confédération d'associations n'est pas affiliée à l'État turc. Pour autant, ils peuvent se retrouver sur certaines valeurs communes comme le nationalisme et des idées religieuses conservatrices, telles que le port du voile et l'opposition au mariage pour tous." **Ennemi de la République ?** Cette suspicion du gouvernement français vis-à-vis du pouvoir turc s'inscrit dans un contexte de fortes tensions entre Emmanuel Macron et son homologue à Ankara, Recep Tayyip Erdogan. Le [président de la Turquie s'est notamment montré très critique](#) vis-à-vis des mesures françaises engagées pour [combattre l'islam radical](#).

En novembre 2020, **le ministre de l'Intérieur a dissous le groupe d'extrémistes turcs, les Loups gris**, à la suite d'une série d'actions violentes **visant la communauté arménienne**... Deux mois plus tard, le [Conseil français du culte musulman \(CFCM\)](#) publie, à la demande du gouvernement, la "[Charte des principes de l'islam de France](#)". Ce texte, qui a pour but de lutter contre l'islamisme radical, rejette explicitement l'islam politique ainsi que les discours défendant des régimes étrangers dans les lieux de cultes. Trois **fédérations du Conseil français du culte musulman (CFCM), dont Millî Görüş, refusent alors de le signer** en l'état, jugeant que certains passages "sont de nature à fragiliser les liens de confiance entre les musulmans de France et la Nation". Une déclaration de guerre selon le ministre de l'Intérieur, qui affirme qu'il n'y a "rien à négocier" et prévient que l'État multiplierait les contrôles visant ces associations.

Le sort des protestants en Turquie signalé au Comité des Droits de l'Homme

24 mai 2021 - **Quatre ONG chrétiennes viennent de publier un rapport sur la liberté de religion ou de croyance en Turquie et sur les problèmes rencontrés par la minorité protestante en Turquie.** L'Alliance Évangélique Mondiale, l'Alliance Évangélique Européenne, Middle East Concern et l'Association des Églises Protestantes de Turquie viennent de publier un [rapport](#) à destination du Comité des Droits de l'Homme. Ce document porte sur **la liberté de religion ou de croyance en Turquie** et sur les problèmes rencontrés par la **minorité protestante** en Turquie, qui représente entre 20 et 25 000 chrétiens protestants, issus de près de 130 communautés. Dans leur rapport, les ONG commencent par rappeler que l'article 24 de la Constitution turque déclare que « chacun dispose de la liberté de conscience, de croyance religieuse et de conviction ». Les ONG indiquent que la Turquie est signataire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR), mais que le pays a émis une réserve relative à l'article 27. Selon eux, cette réserve « conduit à une marginalisation des communautés minoritaires [...] et aux caprices des autorités nationales et locales, cela s'applique à la communauté protestante de Turquie ».

Ce rapport est soumis au Comité des Droits de l'Homme avant la 132ème session de cet organe d'experts, qui aura lieu en juin prochain. https://www.infochretienne.com/le-sort-des-protestants-en-turquie-signe-au-comite-des-droits-de-l-homme/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=le-sort-des-protestants-en-turquie-signe-au-comite-des-droits-de-l-homme&goal=0_bb2f45a91d-435b5242f5-109470697&mc_cid=435b5242f5&mc_eid=cc27b1ded4

Ce que l'on sait de l'attaque au couteau contre une policière municipale près de Nantes

franceinfo - France Télévisions, Publié le 28/05/2021 - Le suspect de l'agression à l'arme blanche d'une policière en Loire-Atlantique est mort vendredi, après son interpellation par les gendarmes. Vendredi matin vers 10 heures, une policière municipale d'une cinquantaine d'années a été agressée avec un couteau, dans les locaux de la police municipale de la commune de La Chapelle-sur-Erdre. La victime a été touchée aux membres inférieurs et son arme, un revolver, lui a été dérobée. Le suspect a ensuite pris la fuite, en voiture puis à pied. La policière a été transportée en urgence absolue à l'hôpital. Ses jours ne sont plus en danger... **Un assaillant radicalisé, schizophrène et connu de la justice** Le suspect, âgé de 39 ans, venait de purger une peine de huit ans de prison pour des faits de vol à main armée. Il avait été libéré le 22 mars dernier, en fin de peine. Il n'a jamais fait l'objet de condamnations pour des faits de terrorisme. Lors de son incarcération, l'administration

pénitentiaire a remarqué des signes de radicalisation : isolement des autres détenus, pratique rigoriste de l'islam... Il avait été inscrit au fichier des signalements de la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT). Diagnostiqué schizophrène, il avait également été pris de phases délirantes en prison. A sa sortie de détention, l'homme avait fait l'objet d'un suivi socio-judiciaire, notamment avec une obligation de soins. Il avait notamment été placé dans un appartement thérapeutique, et suivi par une association spécialisée pour son état de santé psychiatrique. *"Cet individu participait activement au suivi judiciaire"*, selon le procureur.

Projet d'attentat dans l'Hérault : un dispositif de mise à feu retrouvé dans l'appartement familial

Eric Pelletier – France Info, France Télévisions, le 05/04/2021 - Cinq femmes ont été arrêtées, dans la nuit de samedi à dimanche, à Béziers, pour "association de malfaiteurs terroriste". Parmi elles, une jeune fille de 18 ans est soupçonnée d'avoir voulu commettre un attentat.

La garde à vue d'une jeune femme de 18 ans, soupçonnée d'avoir projeté un attentat, se poursuit, lundi 5 avril, à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), dans les locaux de la DGSI, l'un des principaux services de lutte antiterroriste. Elle a été arrêtée dans la nuit de samedi à dimanche à Béziers (Hérault) pour "association de malfaiteurs terroriste" et "détention et fabrication d'explosifs en relation avec une entreprise terroriste", en compagnie de quatre autres membres de sa famille – sa mère et ses sœurs...La perquisition effectuée dans le logement familial biterrois, situé dans le quartier populaire de la Devèze, a débouché sur la découverte de produits chimiques assez courants (eau oxygénée, acétone...) mais susceptibles d'*"entrer dans la composition de TATP"*, un explosif artisanal prisé des jihadistes. Il y a encore plus troublant. Selon nos informations, un dispositif de mise à feu, à partir d'un téléphone portable et de papier d'aluminium, était relié à un assemblage de bouteilles scotchées entre elles, comme l'a évoqué [Le Parisien](#)... De source proche des investigations, la jeune femme est décrite comme *"instable"*, ayant développé *"une fascination morbide"* pour les exactions d'organisations terroristes comme l'Etat islamique. Selon une source proche de l'enquête, **des photos de Samuel Paty, l'enseignant décapité en octobre dernier par un terroriste à la sortie de son lycée** de Conflans-Sainte-Honorine, ont été retrouvées au domicile familial...

Plan d'église, photo de décapitation : nouveaux éléments sur le projet d'attentat évité à Béziers

La Croix, 08.04.2021, Hippolyte Radisson - Après quatre jours de garde à vue, la suspecte de 18 ans interpellée à Béziers (Hérault) durant le week-end de Pâques est présentée à un juge ce jeudi 8 avril dans le cadre de l'ouverture d'une information judiciaire. Le schéma d'une église, une photo de la décapitation de [Samuel Paty](#), des produits et dispositifs susceptibles de servir à la composition d'explosifs... L. B., 18 ans, voulait-elle mener une action terroriste dans une église lors du week-end du Pâques ? Le parquet national antiterroriste (PNAT) annonce ce jeudi 8 avril qu'une information judiciaire est ouverte pour « *association de malfaiteurs terroriste criminelle* » et « *détention de substances ou produits incendiaires ou explosifs* ». Il demandera le placement en détention provisoire de la jeune femme, jusqu'ici inconnue des services de renseignement, jamais condamnée et déscolarisée depuis deux ans.

Opération « imminente » - Les agents de la DGSI, assistés des policiers du Raid, sont intervenus dans la nuit du 3 au 4 avril dans un quartier populaire de Béziers « *à la suite de renseignements faisant état d'une menace d'attentat contre une église* » durant le week-end de Pâques. Les services de renseignement marocains ont indiqué avoir transmis le 1^{er} avril « *des informations précises sur une citoyenne française d'origine marocaine qui planifiait une opération terroriste imminente visant une église en France* », d'après l'Agence Marocaine de Presse. Cinq femmes - L. B., sa mère et ses sœurs - ont été interpellées. Les gardes à vue ont été levées pour quatre des suspectes, sans poursuite en l'état. « *Aucun élément de radicalisation* » n'a été relevé les concernant et rien ne montrait une implication de leur part dans un projet « *d'action violente* », explique le parquet.

Propagande djihadiste - Dans la chambre de L. B. en revanche, ont été retrouvés une série d'éléments faisant craindre un passage à l'acte contre une église : des bouteilles de produits « *susceptibles d'entrer dans la composition d'explosifs* », une photo de la décapitation de Samuel Paty, des photos de djihadistes armés et un carnet à spirales contenant des notes « *évoquant divers projets d'action violente* », des écrits « *faisant référence à l'État islamique* » et à des « *symboles du nazisme* » ou encore le « *schéma d'une église située à proximité du domicile de la mise en cause* », liste le PNAT. Dans son téléphone, des images de propagande djihadiste ont aussi été trouvées.

Un sabre a également été trouvé dans le domicile perquisitionné. « *Il appartient à la sœur de la personne mise en cause et a été acquis pour des motifs décoratifs*, détaille cette source. *Aurait-il pu servir dans le cadre d'une action violente ?* »

Enseignant tué à La Défense : le meurtrier déclaré «pénalement irresponsable»

Par **Guillaume Poingt, Le Figaro**, 06/05/2021 - L'affaire avait suscité un émoi considérable : le 5 décembre 2018, un professeur d'anglais de 66 ans, John Dowling, était mortellement poignardé à la Défense (Hauts-de-Seine) juste devant le campus dans lequel il travaillait. Son agresseur, un ancien élève de nationalité pakistanaise âgé de 37 ans, a été déclaré mardi «*pénalement irresponsable*» de son acte, a appris [Le Figaro](#) par la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Versailles, confirmant une information du [Parisien](#)... D'après les experts - rapporte [Le Parisien](#) -, il souffre de troubles psychiques, en l'occurrence «*une psychose paranoïaque*», et ne peut être jugé. Selon nos confrères, la chambre de l'instruction a ainsi ordonné son «*hospitalisation complète, sous contrainte*»...«*Nous n'avons pas d'élément de radicalisation mais plutôt le sentiment d'avoir affaire à quelqu'un qui est très religieux, très pieux, très pratiquant*», détaillait également la procureure, toujours en décembre 2018. Concernant le profil psychologique du suspect, elle indiquait qu'il n'était «*pas délirant mais en décalage avec les faits*».

Projet d'attentat en France en 2018 : un diplomate iranien définitivement condamné en Belgique à 20 ans de prison

Le Figaro avec AFP 05 05 21 - Un diplomate iranien condamné en février en Belgique à vingt ans de prison pour un projet d'attentat en France en 2018 contre des opposants au régime de Téhéran s'est désisté de son appel mercredi 5 mai, ce qui rend sa condamnation définitive a annoncé le parquet fédéral belge. Assadollah Assadi, 49 ans, en poste à l'ambassade d'Iran à Vienne au moment des faits, a été considéré par la justice belge comme le coordinateur de cette tentative d'attentat déjouée in extremis le 30 juin 2018 grâce à l'action concertée de plusieurs services de renseignement européens. Jugé avec trois complices pour «*tentatives d'assassinat à caractère terroriste*» et «*participation aux activités d'un groupe terroriste*»...

Attentat de Rambouillet : ce que l'on sait de l'assailant

Par Iris Péron - Le Parisien Le 24 avril 2021 - Le procureur antiterroriste Jean-François Ricard a également indiqué que le suspect, Jamel Gorchane, aurait d'abord effectué un « repérage », avant de s'en prendre à la victime. Le profil, autant que les motivations exactes de cet homme demeurent bien nébuleux, au lendemain de l'attaque au couteau qu'il a perpétré dans un commissariat de Rambouillet (Yvelines). Comme sa victime, Stéphanie M., une secrétaire administrative de 49 ans à laquelle il a asséné plusieurs coups au niveau du cou, Jamel Gorchane est décédé peu après cette attaque. Il a reçu plusieurs tirs de la part d'un policier témoin de la scène. Les unités de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) et de la brigade criminelle de la Direction régionale de la police judiciaire de Versailles, chargées des investigations, sont actuellement en train d'explorer le profil de cet homme d'origine tunisienne de 36 ans qui n'était jusqu'ici jamais apparu dans les radars de la police, de la justice mais aussi du renseignement. Ce samedi, les gardes à vue de membres de son entourage débutées la veille se poursuivent, afin d'en savoir plus sur cet homme qui aurait crié « **Allahou Akbar** », au moment de l'attaque. Le trentenaire tenait un profil Facebook public, sur lequel il a indiqué être originaire de M'saken. C'est également de cette ville de la côte est de la Tunisie qu'était originaire Mohamed Lahouaiej-Bouhlel, le terroriste qui avait fait 86 morts en fonçant avec un camion dans la foule le 14 juillet 2016 à Nice. Le compte Facebook de Jamel Gorchane atteste d'un revirement dans les contenus qu'il partage, depuis le confinement de mars 2020... Mais depuis un an, on y trouve exclusivement des versets issus du Coran et des prières. Après le meurtre de Samuel Paty, perpétré par un jeune djihadiste à l'automne, dans le même département, le suspect avait changé sa photo de profil, et rejoint une campagne intitulée « Respectez Mohamed prophète de Dieu », révèle l'AFP...

Algérie : 3 églises fermées, un pasteur condamné

Le 22 juin 2021... Le 4 juin, un tribunal algérien a ordonné la fermeture de 3 nouvelles églises au Nord du pays: 2 à Oran et une troisième à El Ayaida, à 35 kilomètres à l'Est d'Oran. Le 6 juin, un pasteur qui dirige l'une de ces églises, a également été condamné: 1 an de prison avec sursis et une amende d'environ 1230€. Les 2 chrétiens vont faire appel devant la haute cour. Le pasteur Rachid Seighir qui possède par ailleurs une librairie papeterie, **vendait des livres chrétiens susceptibles «d'ébranler la foi des musulmans»**. Une offense punie par la loi algérienne. Il a été condamné en appel avec son assistant. En février, tous 2 avaient écopé d'une peine de 2 ans de prison et d'une amende pour prosélytisme. Les églises qui ont été obligées de fermer leurs portes avaient déjà reçu la même injonction. En juillet 2020, les autorités leur avaient demandé de cesser leur activité. Mais elles n'avaient pas obtempéré. Ces fermetures arbitraires sont un sujet d'inquiétude pour les chrétiens algériens. D'après l'Alliance évangélique mondiale, depuis novembre 2017, 13 églises avaient été fermées. **Ces 3 nouvelles fermetures portent le chiffre à 16...** En décembre 2020, 3 rapporteurs spéciaux de l'ONU avaient tiré la sonnette d'alarme. Dans [une lettre](#) adressée au gouvernement algérien, ils déploraient : «Aujourd'hui, ce sont **49 lieux de cultes et églises qui sont menacés** de fermeture. Ceci s'apparente à une campagne qui aurait de graves conséquences sur les droits de la minorité chrétienne protestante d'exprimer et de pratiquer librement sa religion.» ... Ils ont exprimé leur inquiétude quant à «des actes de répression et d'intimidation perpétrés par les autorités du pays à l'encontre des fidèles et des dirigeants des églises protestantes.» Les églises fermées font pour la plupart partie de l'Église Protestante d'Algérie. Cette association culturelle a tenté à plusieurs reprises de s'enregistrer auprès des autorités. En vain. Or, d'après la loi algérienne, si le gouvernement ne réagit pas dans le temps qui lui est imparti, ces églises sont considérées comme enregistrées d'office...

Algérie : 3 églises fermées, un pasteur condamné

Le 22 juin 2021... Le 4 juin, un tribunal algérien a ordonné la fermeture de 3 nouvelles églises au Nord du pays: 2 à Oran et une troisième à El Ayaida, à 35 kilomètres à l'Est d'Oran. Le 6 juin, un pasteur qui dirige l'une de ces églises, a également été condamné: 1 an de prison avec sursis et une amende d'environ 1230€. Les 2 chrétiens vont faire appel devant la haute cour. Le pasteur Rachid Seighir qui possède par ailleurs une librairie papeterie, **vendait des livres chrétiens susceptibles «d'ébranler la foi des musulmans»**. Une offense punie par la loi algérienne. Il a été condamné en appel avec son assistant. En février, tous 2 avaient écopé d'une peine de 2 ans de prison et d'une amende pour prosélytisme. Les églises qui ont été obligées de fermer leurs portes avaient déjà reçu la même injonction. En juillet 2020, les autorités leur avaient demandé de cesser leur activité. Mais elles n'avaient pas obtempéré. Ces fermetures arbitraires sont un sujet d'inquiétude pour les chrétiens algériens. D'après l'Alliance évangélique mondiale, depuis novembre 2017, 13 églises avaient été fermées. **Ces 3 nouvelles fermetures portent le chiffre à 16...** En décembre 2020, 3 rapporteurs spéciaux de l'ONU avaient tiré la sonnette d'alarme. Dans [une lettre](#) adressée au gouvernement algérien, ils déploraient : «Aujourd'hui, ce sont **49 lieux de cultes et églises qui sont menacés** de fermeture. Ceci s'apparente à une campagne qui aurait de graves conséquences sur les droits de la minorité chrétienne protestante d'exprimer et de pratiquer librement sa religion.» ... Ils ont exprimé leur inquiétude quant à «des actes de répression et d'intimidation perpétrés par les autorités du pays à l'encontre des fidèles et des dirigeants des églises protestantes.» Les églises fermées font pour la plupart partie de l'Église Protestante d'Algérie. Cette association culturelle a tenté à plusieurs reprises de s'enregistrer auprès des autorités. En vain. Or, d'après la loi algérienne, si le gouvernement ne réagit pas dans le temps qui lui est imparti, ces églises sont considérées comme enregistrées d'office...

En Algérie, l'islamologue Saïd Djabelkhir, condamné à 3 ans de prison pour "offense à l'islam"

franceinfo – Radio France - Aline Hacad, édité par Pauline Pennanec'h, 27/04/2021 - **Les ONG dénoncent "une régression effrayante pour la liberté d'expression" alors que le Hirak, ce mouvement populaire qui réclame un changement de régime, continue de se mobiliser.** Saïd Djabelkhir, 53 ans, l'universitaire algérien, islamologue de renom, a été condamné le 22 avril à trois ans de prison ferme pour "offense aux préceptes de l'islam et aux rites musulmans". Un verdict auquel personne ne s'attendait en Algérie. "C'est la pensée libre qu'on vient de condamner, dénonce-t-il auprès de franceinfo. C'est le peu de lumière qui subsiste en Algérie qu'on veut éteindre. C'est la raison qu'on veut étouffer, c'est la liberté d'opinion et d'expression qu'on veut bannir." Le chercheur était poursuivi par sept avocats et un autre universitaire vis-à-vis de ses publications sur Facebook. Il y expliquait que certains récits du Coran ne sont pas des faits historiques mais destinés à transmettre des valeurs morales. Ce qu'on lui reproche aussi, c'est une publication dans laquelle l'islamologue explique que le sacrifice du mouton existait avant l'avènement de l'islam. Cela n'a pas plu aux salafistes, résume Saïd Djabelkhir qui reçoit régulièrement des menaces. Mais ici, avec un tribunal qui le condamne pour "offense à l'islam", on a franchi un cap. Comment explique-t-il cette évolution inquiétante ? Pour l'islamologue, cela ressemble à une sorte de lame de fond. **"On se retrouve dans une très grosse vague de salafisme**, s'inquiète-t-il. *Ça craint, ça craint pour*

l'avenir ! Le salafisme en Algérie est importé de l'Arabie Saoudite. C'est une idéologie importée qu'on veut nous imposer. Je n'accepte pas ! Je me battraï jusqu'à la fin." Saïd Djabelkhir a fait appel de sa condamnation. Ses avocats ont également annoncé qu'ils allaient porter plainte pour "menaces de mort, diffamation et incitation à la haine". L'universitaire a dû s'habituer à ce type de menaces, mais celles-ci se sont multipliées avec cette condamnation, au point qu'il avoue "ne plus se sentir en sécurité" désormais. Même si, sur les réseaux sociaux, des milliers d'Algériens lui manifestent leur soutien.

Au Pakistan, une université chrétienne est saisie par le gouvernement

24 juin 2021 - **Les chrétiens dénoncent « un crime de haine contre l'église » suite à la nationalisation de leur université de Peshawar au Pakistan.** Autrefois école missionnaire chrétienne, l'Edwardes College avait été fondé en 1853 par une organisation anglaise, la Church Missionary Society. En 2014, les missionnaires ont confié la gestion de l'établissement à un pasteur pakistanais. La décision a été contestée par un universitaire pakistanais devant les tribunaux. La Haute Cour de Peshawar avait statué en la faveur de la nationalisation de l'établissement en octobre 2019. Un jugement désormais confirmé par la Cour suprême.

https://www.infochretienne.com/au-pakistan-une-universite-chretienne-est-saisie-par-le-gouvernement/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=au-pakistan-une-universite-chretienne-est-saisie-par-le-gouvernement&goal=0_bb2f45a91d-f984306920-109470697&mc_cid=f984306920&mc_eid=cc27b1ded4

Nayab Gill, 13 ans, nouvelle figure des conversions et mariages forcés au Pakistan

22 juin 2021 - **La jeune chrétienne a été enlevée le 20 mai dernier par le propriétaire du salon de coiffure dans lequel elle travaillait au Pakistan.** Nayab Gill, 13 ans, est une chrétienne du Pakistan. Le 20 mai dernier, elle a été enlevée, convertie à l'islam et mariée de force au propriétaire du salon de coiffure dans lequel elle travaillait, Saddam Hayat... L'évêque Azad Marshall, qui s'est entretenu avec Morning Star News, déplore que « à première vue, le juge a également refusé d'accepter le certificat de naissance officiel de l'enfant et n'a même pas pris la peine d'ordonner ses tests médicaux pour déterminer son âge malgré les supplications de ses parents ». Il affirme avoir « bon espoir que le cas de Nayab attirera à nouveau l'attention de la magistrature supérieure et du gouvernement sur cette question cruciale, et un mécanisme sera développé pour arrêter de telles atrocités contre les filles des minorités sous couvert de religion ».

https://www.infochretienne.com/nayab-gill-13-ans-nouvelle-figure-des-conversions-et-mariages-forces-au-pakistan/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=nayab-gill-13-ans-nouvelle-figure-des-conversions-et-mariages-forces-au-pakistan&goal=0_bb2f45a91d-326f380736-109470697&mc_cid=326f380736&mc_eid=cc27b1ded4

Lois sur le blasphème et avantages commerciaux du Pakistan au coeur d'un débat au Parlement européen

4 mai 2021 - **La proposition de résolution souligne l'incompatibilité entre les lois sur le blasphème et les avantages commerciaux dont bénéficie le Pakistan dans le cadre du SPG+.** Le 29 avril dernier, une proposition de résolution « avec demande d'inscription à l'ordre du jour d'un débat sur les cas de violations des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit » a été débattu au **Parlement européen**. Cette proposition porte sur **les lois sur le blasphème au Pakistan**, et particulièrement sur le cas d'un **couple de chrétiens**...

https://www.infochretienne.com/lois-sur-le-blaspheme-et-avantages-commerciaux-du-pakistan-au-coeur-dun-debat-au-parlement-europeen/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=lois-sur-le-blaspheme-et-avantages-commerciaux-du-pakistan-au-coeur-dun-debat-au-parlement-europeen&goal=0_bb2f45a91d-a37b3346d9-109470697&mc_cid=a37b3346d9&mc_eid=cc27b1ded4

Mozambique : des survivants de l'attaque de la ville de Palma témoignent

N. Bertrand, M. Getti - France 2 - N. Bertrand, M. Getti - 15/04/2021 - Au Mozambique, la peur est toujours là, trois semaines après l'attaque de la ville de Palma, par un groupe de jihadistes. Des dizaines de civils avaient été tués. Les équipes de France 2 ont pu rencontrer des rescapés qui témoignent, jeudi 15 avril... Un jeune homme de 28 ans est un miraculé, mais il ne veut pas être reconnu, pour des raisons évidentes de sécurité. Ses bras sont brûlés et sa poitrine porte encore deux impacts de balles... Une adolescente a quant à elle réussi à s'enfuir sur une barque. "Je me sentais si mal. Les Shebab étaient déjà venus demander à mon père de m'épouser et mon père leur avait dit 'non, ma fille est trop jeune'. Il leur a dit qu'il ne voulait pas de jihadistes chez lui", témoigne-t-elle, traumatisée. Quand l'attaque a commencé, les terroristes sont revenus, ont enlevé son père et l'ont décapité. Ces derniers mois, **les Shebab auraient procédé à des centaines de décapitations**. Au total, 2 500 personnes ont été tuées et 700 000 ont dû quitter leur habitation.

L'Égypte projetée de mettre les femmes sous tutelle

Martin Roux, au Caire, La Croix 04/05/2021 - Le projet de réforme du code de la famille prévoit de placer les Égyptiennes sous l'autorité d'un tuteur masculin. Les organisations féministes sont vent debout sur les réseaux sociaux.

Dans l'indifférence des féministes occidentales, un féminicide de masse à Kaboul

Marianne, 16/05/2021 - Celles qui se répandent sur les réseaux sociaux au moindre soupçon de geste déplacé d'un homme célèbre semblent bien avoir les doigts trop engourdis pour tweeter leur indignation devant la tuerie des écolières de Kaboul, note notre chroniqueur Guy Konopnicki. À Kaboul, une bombe a explosé devant une école de filles. L'attentat a provoqué la mort de plus de 50 personnes, en majorité des écolières. Le sol était jonché de cartables, de cahiers, de livres. Il m'importe peu de savoir si le groupe islamiste qui perpétra ce crime dépend ou non des talibans, ou s'il s'agit d'une autre mouvance, et, par exemple, d'un groupe sunnite répandant la terreur dans le quartier chiite de Kaboul...

JUDAISME

Des dirigeants de Lev Tahor accusés d'exploitation d'enfants

LA PRESSE - ALICE GIRARD-BOSSÉ ,19 avril 2021 - Des dirigeants de Lev Tahor, une secte juive extrémiste autrefois établie au Québec, ont été formellement accusés d'exploitation d'enfants aux États-Unis. Nachman Helbrans, Mayer Rosner, Yakov Weingarten, Shmiel Weingarten et Yoil Weingarten, quatre dirigeants de la secte, sont accusés d'avoir participé à un complot visant à enlever Minor-1, une jeune fille de 14 ans, afin

qu'elle puisse procréer avec son « mari ». Les accusés risquent la prison à vie...Au début des années 2000, la secte Lev Tahor s'est installée à Sainte-Agathe-des-Monts, au Québec. Dans les années qui ont suivi, la DPJ avait demandé que les 14 enfants de la communauté soient placés en famille d'accueil. Afin d'échapper aux procédures, la communauté avait fui pour l'Ontario en 2013, puis avait décidé de s'établir au Guatemala. Nachman Helbrans, un des accusés, est devenu le dirigeant de la secte en 2017. À son arrivée au pouvoir, il a adopté plusieurs pratiques extrêmes, notamment une surveillance stricte et invasive des membres et des mariages forcés de mineurs avec des membres adultes. Les enfants de la secte étaient souvent soumis à des abus physiques, sexuels et émotionnels. Quelques mois après son arrivée au pouvoir, Helbrans a organisé le « mariage » de sa nièce, Minor-1, alors âgée de 12 ans, avec un homme âgé de 18 ans, Jacob Rosner. À peine le mariage terminé, la jeune fille et son mari ont été obligés d'entamer une relation sexuelle dans le but de procréer. Craignant pour la sécurité de ses enfants, la mère de Minor-1 a décidé de fuir la secte. En 2018, elle s'est échappée de la communauté du Guatemala avec ses enfants et est venue s'installer à New York. À peine quelques semaines plus tard, des membres de la secte sont venues kidnapper Minor-1, alors âgée de 14 ans, et son frère au milieu de la nuit dans une maison à New York. Leur objectif ? Ramener la jeune fille dans la communauté, afin qu'elle puisse procréer avec son « mari ».

Après trois semaines de recherches, Minor-1 et son frère ont été retrouvés au Mexique. Les autorités ont renvoyé les enfants à New York. À deux reprises, en mars 2019 et en mars 2021, des membres de Lev Tahor ont à nouveau tenté d'enlever Minor-1 et son frère.

<https://www.lapresse.ca/actualites/2021-04-19/secte-juive-extremiste/des-dirigeants-de-lev-tahor-accuses-d-exploitation-d-enfants.php>

MANDAROM

La secte du Mandarom condamnée définitivement à remettre en état un pan de colline

BFMTV - Valentin Doyen, Le 30/04/2021 - Près de trois décennies après le début des procédures, la cour de cassation de Paris a définitivement condamné la secte du Mandarom à remettre en état un pan entier de la colline du Verdon sur la commune de Castellane (04). Selon les informations de BFM DIC1, la cour de cassation a confirmé en octobre 2020 le verdict de la cour d'appel de Grenoble, rendu deux ans plus tôt.

Dans les années 90, la secte du Mandarom a fait ériger un temple-pyramide contre l'avis du Conseil d'État. Depuis, de nombreux habitants se battent pour que les adeptes de l'Aumisme remettent en état un morceau de colline défigurée par des constructions spirituelles. Dans son **arrêt datant du 30 octobre 2018**, la Cour d'Appel avait estimé que les travaux pour cette construction avaient été réalisés non seulement "en contravention avec le Plan d'occupation des sols (POS)" mais aussi "au mépris des règles d'urbanisme" entraînant ainsi "une atteinte grave tant à la sécurité qu'à l'environnement". A la condamnation, s'ajoutait aussi un versement de 50.000 euros de dommages et intérêts et de 20.000 euros pour les frais de justice à une association de défense de l'environnement (l'Association Interdépartementale et Intercommunale pour la Protection de la Retenue de Fontaine l'Evêque). **"Cela fait 28 ans que ça dure"** - Suite à cette condamnation, la secte du Mandarom s'était pourvue en cassation. Cour qui a donc confirmé les sanctions. *"C'est un vrai soulagement pour nous. Nous ne lâcherons pas. Nous irons jusqu'au bout. Cela fait 28 ans que ça dure, alors je reste déterminée. La secte rendra tout ce qu'elle a pris au Verdon et à ses habitants" témoigne sur BFM DIC1, Josette Ferrato, membre de l'association qui s'est rendue encore sur place ces derniers jours pour constater que la secte n'avait, pour l'instant, entrepris aucun travaux.* Aujourd'hui, le Vajra triomphant a réglé pour partie les dommages et intérêts, mais à notre connaissance, il n'a pas entrepris les travaux de remise en état, conformément au rapport d'expertise" explique Catherine Cohen-Seat, avocate historique des riverains. "L'arrêt était clair. 500 euros de pénalité par jour de retard. Et le retard a commencé en décembre 2019. Au 15 avril 2021, nous sommes à 497 jours et 248.500 € de pénalité" énumère Catherine Cohen-Seat.

S'il a épuisé tous ses recours judiciaires, le Mandarom peut encore saisir la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Une cour qui avait déjà été saisie dans les années 2000. En 2013, la France avait même été **condamnée par la CEDH** pour des redressements fiscaux qui ont porté atteinte, selon la cour, à la liberté de religion.

"C'est peut-être ce qu'il fera. Depuis le départ, le Varja estime que nous ne respectons pas le droit de croyance. En tout cas, s'il n'y a pas d'exécution des travaux, nous pourrions saisir le Juge de l'exécution de Grenoble. Tout simplement pour faire appliquer la loi" conclut l'avocate des époux Ferrato... **Aujourd'hui, une dizaine de personnes vivent encore au Mandarom.** Une communauté fondée par Gilbert Bourdin en 1969 pour "mettre fin au règne du mal cosmique". Dès 1977, la communauté a entrepris des travaux pour élaborer un site où toutes les religions sont représentées (un "Temple Lotus" de 11 mètres de haut, un Bouddha assis ou une statue de 17 mètres de haut du "Christ cosmique"). **La statue du gourou dynamitée il y a 10 ans** - Il y a vingt ans tout juste, le 6 septembre 2001, une statue de 33 mètres représentant le gourou, considéré comme "messie cosmoplanétaire", était dynamitée devant de nombreuses caméras. Une statue qui, selon les riverains, "avait été installée en toute illégalité en 1990". "Faux" rétorque les membres du Mandarom en brandissant "documents et permis de construire". C'est en tout cas à cette époque que les époux Ferrato avaient déposé une plainte pour que cette statue soit détruite.

Depuis 1992, le projet d'un temple-pyramide est porté par les membres du Mandarom, qui se sont donc heurtés à la combativité de Robert et Josette Ferrato, ainsi que de nombreux autres riverains. Gilbert Bourdin, considéré comme le gourou des troupes, est décédé en 1998. Il a fait l'objet de plaintes pour "viols et agressions sexuelles", déposées par deux anciennes membres du Mandarom. L'action publique a néanmoins été abandonnée suite au décès de Gilbert Bourdin, qui n'a donc jamais été reconnu coupable de ces faits.

MEDECINES PARALLELES, COVID19, COMLOTISME

«Ne laissons pas un lobby de pseudo-médecines devenir une agence gouvernementale!»

TRIBUNE COLLECTIVE - Des professionnels de santé s'inquiètent des démarches de l'association Agence des médecines complémentaires et alternatives. Par Tribune collective – Le 11 04 2021

Le 13 mars 2021, l'association **Agence des médecines complémentaires et alternatives (A-MCA)** publiait une tribune dans *Le Monde* annonçant son intention de déposer **une résolution à l'Assemblée nationale destinée à lui conférer un statut d'agence gouvernementale**. Or cette association est, dans les faits, **un lobby profitant de l'engouement pour les pratiques alternatives en santé** qui promeut diverses figures liées à des mouvements dénoncés pour leurs dérives sectaires.

Les médecines dites alternatives si elles n'entraînent pas le plus souvent de dérive sectaire, elles sont malgré tout à l'origine de la majeure partie des signalements effectués auprès de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes). C'est ainsi que des centaines de milliers de personnes atteintes de maladies graves (cancers, douleurs chroniques...) sont victimes d'emprise mentale, embrigadées dans des groupes qui les isolent de la société et détournées d'une prise en charge adéquate et décisive.

Bien que peu connus du grand public, les fondateurs de l'A-MCA (Véronique Suissa, Philippe Denormandie et Serge Guérin) poursuivent depuis trois ans une démarche de lobbying en faveur des « médecines complémentaires et alternatives », avec pour objectif de favoriser leur essor, leur intégration dans la formation des praticiens de médecine et leur reconnaissance par l'État. **Dans une thèse de psychologie de 2017 sur l'«évaluation de l'impact des médecines complémentaires et alternatives chez les patients atteints de cancer», M^{me} Suissa soutient quelques pratiques non conventionnelles qu'elle présente comme peu dangereuses, oubliant les 400 pseudo-médecines pointées du doigt par l'Organisation mondiale de la santé et la Miviludes ainsi que le rapport d'enquête sénatorial de 2013 «Dérives thérapeutiques et dérives sectaires : la santé en danger». Associée à M. Denormandie (médecin et membre de son jury de thèse) et à M. Guérin (sociologue), M^{me} Suissa codirige en 2019 un ouvrage collectif prétendant présenter un panorama équilibré d'une cinquantaine de contributeurs favorables ou non aux pratiques alternatives. Pourtant, seul un dixième de la rédaction a été confié à des acteurs reconnus de la lutte contre les dérives sectaires. **La grande majorité des 420 pages est une ode aux médecines dites alternatives.****

C'est sur ce terreau d'ambiguïtés que la future A-MCA bénéficie d'importants appuis politiques et universitaires. Par exemple, un mois après la parution du livre, le Pr Jérôme Salomon, directeur général de la Santé, l'accueille au ministère pour un premier colloque. Le groupe parlementaire Libertés et territoires la fait ensuite entrer dans les murs de l'Assemblée nationale pour les Premières rencontres parlementaires des médecines complémentaires et alternatives.

L'A-MCA est officiellement fondée en septembre dernier. En février, elle organise le colloque «Lutter contre les dérives en santé», parrainé par deux députées signataires de la tribune du *Monde* : Laurence Vanceunebrock et Agnès Firmin Le Bodo. Ces dernières sont présentées sur le site de l'A-MCA comme «experts politiques» de l'association aux côtés des anciens ministres Myriam El Khomri et Jean Gatel, ou de députés tels que Jeanine Dubié et François-Michel Lambert, tous signataires de la tribune.

Pourtant, lors de ces initiatives de lobbying, la nécessité d'évaluer et de démontrer scientifiquement l'efficacité des « médecines alternatives », sur la santé ou le bien-être des patients, est largement éludée. Leur validité est principalement justifiée par leur popularité et l'absence supposée de dérives si elles sont pratiquées par des personnes formées et bien intentionnées.

Le plaidoyer de l'A-MCA en faveur de la formation des professionnels de santé à ces pratiques n'est pas surprenant : M. Denormandie est directeur des relations santé de la mutuelle MNH, et M. Guérin dirige le master directeur des établissements de santé à l'Insec.... On peut en revanche s'étonner de leur volonté affichée de «lutter contre les dérives en santé», lorsque plusieurs «experts» mis en avant sur le site web de l'A-MCA ou lors d'événements publics sont eux-mêmes liés à des pratiques pointées du doigt pour leurs dérives sectaires. **Ainsi, l'un d'eux se revendique de la très controversée médecine anthroposophique, qui appartient à un courant occultiste né en 1913, tandis qu'un autre fait la promotion du «décodage cellulaire», technique issue de la «nouvelle médecine germanique» postulant que les maladies peuvent se guérir grâce à la pensée et tenue responsable de nombreux décès.**

En février dernier, la Ligue des droits de l'homme exprimait sa vive inquiétude face aux manœuvres d'officialisation des activités de l'A-MCA. Une première étape vient pourtant d'être franchie avec l'enregistrement le 18 mars d'une résolution à l'Assemblée nationale. Au-delà de la démarche singulière de l'A-MCA pour devenir une agence gouvernementale, nous craignons que ses actions ne favorisent l'entrisme, au plus haut niveau de l'État, d'intérêts commerciaux et de mouvements sectaires liés aux pseudo-médecines. Nous, professionnels de santé, universitaires et citoyens engagés contre les dérives de santé et l'emprise mentale, demandons au gouvernement et aux députés de s'opposer à la transformation de l'A-MCA en agence gouvernementale, et plus généralement aux pouvoirs publics de faire cesser la promotion de cette association.

Signataires: Association Skeptikón; Charline Delporte, Association CFFES (Centre national d'accompagnement familial et de formation face à l'emprise sectaire); Élisabeth Feytit, documentariste et créatrice du podcast Méta de Choc; Karine Lacombe, Chef de service des maladies infectieuses, Hôpital Saint Antoine, Paris; Richard Monvoisin, didacticien des sciences et Enseignant-Chercheur, Université Grenoble Alpes; Simon Schraub, Professeur de médecine, Université de Strasbourg; Collectif L'Extracteur; Joachim Thibault, Association ASSCO; Tranxen, vidéaste vulgarisateur en Sciences sociales et politiques; Tzitzimitl, vidéaste vulgarisateur en philosophie politiques; Un Monde Riant, vidéaste vulgarisateur en fact-checking scientifique; ACult, vidéaste; Rodolphe Bosselut, Avocat spécialiste des dérives sectaires, Paris; Lucienne de Bouvier de Cachard, Association Senticide; Cercle laïque pour la prévention du sectarisme; Collectif Fakemed; Xavier Durando, Professeur de médecine, Centre de lutte contre le cancer Jean Perrin, Clermont Ferrand; Jean-Jacques Fraslín, Médecin généraliste, Nantes; Renaud Marhic, essayiste; Didier Pachoud, Association GEMMPI; Grégoire Perra, professeur de philosophie; Nicolas Pinsault, Kinésithérapeute et Enseignant-Chercheur, Université Grenoble Alpes; Simone Risch, Infos-sectes Midi-Pyrénées; Guy Rouquet, Association Psychothérapie Vigilance; Benoît Roux, consultant développement des territoires; Mathieu Van Dessel, Médecin généraliste, maître de stage, Université de Paris.

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré par les présents signataires à l'exception de Grégoire Perra qui a été attaqué en justice par des personnes et institutions en lien avec l'anthroposophie (un procès gagné et trois en cours) et Jean-Jacques Fraslín qui a été poursuivi en diffamation par un médecin homéopathe et lithothérapeute (procès gagné).

<https://www.lefigaro.fr/sciences/ne-laissons-pas-un-lobby-de-pseudo-medecines-devenir-une-agence-gouvernementale-20210411>

Derniers jours de Bernard Lachance : de l'eau salée pour soigner l'ex-chanteur

RADIO-CANADA - PAR BRIGITTE NOËL ET EMMANUEL MARCHAND - LE 2 JUIN 2021 - Avant sa mort, l'artiste s'était soumis à plusieurs traitements naturels pour se « détoxifier » de sa trithérapie. Sa famille croit que ces traitements alternatifs ont donné à Bernard Lachance, séropositif, de faux espoirs, et que ses mentors conspirationnistes l'ont influencé dans son rejet de la médecine conventionnelle. Dans une vidéo enregistrée sur son téléphone onze jours avant son décès, le chanteur de 46 ans se confie à son ami, un dénommé Hugues Holleville... **Une radicalisation graduelle.** Ça a commencé tranquillement, tout ça, raconte Marie-Claude Lachance. Elle explique que Bernard avait commencé à s'intéresser aux enjeux de santé liés à la consommation du lait et du sucre, développant une méfiance qui l'a mené vers les théories du complot. Après ça, c'était les vaccins et les chemtrails. Il a dit à mes enfants : "Regardez les avions, ils sont en train de nous empoisonner!" C'est environ à cette époque, en 2017, que Bernard Lachance a découvert la Québécoise **Guylaine Lanctôt – anciennement Ghislaine Lanctôt – médecin déchue** qui avait fait les manchettes en 2009 à cause de son opposition au vaccin H1N1. En 2008, elle a été incarcérée

pendant deux mois pour avoir **refusé de payer ses impôts, un geste qui s'inscrit dans la mouvance de citoyenne souveraine**, une philosophie anti-gouvernement qui encourage ses adeptes à se soustraire du système financier et de faire fi des lois.

Guylaine Lanctôt, ou Diesse Ghis, comme l'appellent ses adeptes, est très connue dans les cercles **conspirationnistes québécois**. Elle prétend entre autres que le VIH a été créé en laboratoire. Est-ce qu'il y en a encore qui croient que le sida est contagieux ? demande-t-elle dans une vidéo filmée en 2014. C'est la plus grande imposture du siècle, le plus grand crime contre l'humanité après les vaccins.

Enquête a pu consulter les courriels de Bernard Lachance, qui révèlent une première mention d'une vidéo de Guylaine Lanctôt en mai 2017, soit quelques mois avant que l'homme séropositif ne cesse sa trithérapie. Puis ils ont multiplié les contacts.

Mais Guis (sic), je suis confus maintenant. Je croyais que l'escroquerie du SIDA était de faux test, pas un virus créé, lui écrivait Bernard Lachance le 7 septembre 2017, en réponse à un document que Lanctôt lui avait envoyé.

Si je comprends l'article, la maladie a été créée et donc est là ?, lui demande-t-il, en élaborant sur une conspiration qui prétend que le VIH lui aurait été injecté par l'entremise d'un vaccin contre l'hépatite B. Effectivement je me suis fait avoir... mais j'ai besoin de la médication?!

Guylaine Lanctôt lui répond en citant son livre, un controversé tome intitulé **La Mafia Médicale. Le Sida n'est pas une maladie**, mais un **syndrome** (signes et symptômes) que l'on rencontre dans de nombreuses maladies. Tu as toutes les informations en main.

Son ex-conjoint nous confirme qu'au fil des années, Bernard a assisté à divers ateliers offerts par Guylaine Lanctôt, des conférences moyennant plusieurs centaines de dollars. C'est d'ailleurs lors de ces réunions qu'il se serait lié d'amitié avec Hugues Holleville.

Si les proches de Bernard Lachance se préoccupent maintenant de la relation qu'il entretenait avec Guylaine Lanctôt, c'est qu'ils croient que cette dernière est une des influences qui a fait basculer sa vie. C'est également une des dernières personnes avec qui il a parlé de son vivant.

La soirée avant sa mort, Bernard Lachance a passé 24 minutes au téléphone avec Guylaine Lanctôt. L'ex-conjoint était présent lors de cette conversation, et raconte que l'ex-médecin aurait conseillé à Bernard d'appeler un de ses contacts, une ancienne infirmière, qui est venue chez lui pour lui administrer un soluté par voie intraveineuse. Malgré cette intervention, Bernard Lachance est décédé moins de 12 heures plus tard.

...Les courriels consultés démontrent **que Guylaine Lanctôt avait approché d'autres personnes** pour les soins de Bernard. Dans un courriel envoyé le 30 avril, elle le met en contact avec une amie en Europe, qui se serait guérie de plusieurs cancers. **Son mari est médecin recyclé, maintenant en médecine de Hamer**, écrit-elle, une référence à la **Biologie totale ou Médecine nouvelle germanique**, pratique controversée qui prétend qu'il est possible de se guérir par la pensée... Michel Martel souligne qu'en conseillant un soluté à Bernard, Guylaine Lanctôt aurait potentiellement enfreint la loi : la prescription d'un tel produit est un acte médical réservé à ceux qui détiennent les certifications requises... D'après nos vérifications, la femme venue administrer le soluté n'aurait pas non plus eu le droit de poser ce geste : elle n'est pas inscrite à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, ni à l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires. Une personne qui administre un soluté, alors qu'elle n'est pas autorisée ou n'ayant pas la compétence pour le faire, peut aussi s'exposer à une telle enquête (utiliser une technique dont les traitements sont invasifs/utiliser une technique dont les traitements présentent des risques de préjudice).

Ni Mme Lanctôt ni l'ex-infirmière n'ont donné suite à nos appels. Selon nos informations, des enquêteurs de la Sûreté du Québec ont souhaité les rencontrer pour obtenir leur version des faits. Michel Martel ne croit pas que ce soit ce soluté qui ait causé la mort de Bernard Lachance. **Mais il se désole qu'aucun des intervenants sur qui Bernard comptait ne semble lui avoir conseillé d'aller à l'hôpital**. Un enfant de 12 ans qui l'aurait vu lui aurait dit d'aller à l'hôpital, n'importe qui pouvait le voir... C'était sa décision quelque part aussi, il a décidé d'écouter ces gens-là...<https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/2523/bernard-lachance-conspirationniste>

MEDITATION

Faire méditer les enfants à l'école : une bonne idée, vraiment ?

Par Stéphanie Benz – L'Express, 26/06/2021 - **Sciences - Une possible expérimentation de la méditation dans les établissements scolaires suscite le débat. La Ligue des droits de l'homme y voit une atteinte à la laïcité.** Il n'existe pas aujourd'hui de preuves scientifiques solides démontrant un bénéfice de la méditation à l'école. Mieux gérer le stress, réguler les émotions, faciliter la concentration et l'apprentissage, améliorer les relations en classe... Les promesses de la pratique de la méditation à l'école ont de quoi séduire aussi bien les enseignants que les élèves et leurs parents. Elles semblent tout près également de convaincre Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation nationale. "L'idée fait son chemin, nous avons eu de nombreux échanges avec le ministère. Le conseil scientifique de l'Éducation nationale va se saisir de la question", assure le **député Gaël Le Bohec. Ce grand fan de la méditation pleine conscience** - il souhaitait même voir l'Assemblée nationale rembourser des séances aux élus - a remis en début d'année **un rapport** proposant de lancer une expérimentation dans 200 classes. **Sollicité par L'Express, le ministère tempore** : "Ce document est un rapport d'initiative parlementaire, que nous n'avons pas commandé. Il n'a débouché sur aucune conclusion de notre part", indique-t-on rue de Grenelle, où l'on confirme tout de même la saisie prochaine du conseil scientifique présidé par le Pr Stanislas Dehaene. Il n'en fallait pas plus pour émouvoir un certain nombre d'observateurs, à commencer par la Ligue des droits de l'homme (LDH) qui vient de publier **un communiqué** demandant au ministère de renoncer à tout projet en ce sens, au nom de la séparation de l'Église et de l'État. Si les tenants de la méditation pleine conscience y voient une pratique laïque, celle-ci trouve en effet **ses origines dans la mouvance New Age et le bouddhisme**. "Nous avons voulu alerter l'opinion publique, car en poursuivant dans cette direction, le ministère sortirait du cadre de l'instruction pour aller vers une démarche comportementale, avec un point de vue idéologique et médical. Cela nous paraît très éloigné de la mission de l'Éducation nationale", explique Malik Salemkour, président de la LDH.

"L'État n'a pas les moyens de contrôler les intervenants" - Pourtant, la méditation pleine conscience a déjà fait son entrée par la petite porte au sein des établissements scolaires. Comme le rappelle d'ailleurs Gaël Le Bohec dans son rapport, près de 425 écoles, collèges ou lycées ont déjà proposé cette pratique à leurs élèves. S'il s'agit à chaque fois d'initiatives locales, du fait de professeurs, d'animateurs, ou de chefs d'établissements convaincus, cette tendance n'avait pas échappé à la Miviludes (mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, rattachée au ministère de l'Intérieur). "Le problème, c'est que l'Éducation nationale et les mairies (pour les activités périscolaires, NDLR) n'ont pas les moyens de contrôler les intervenants", s'inquiétait ainsi l'an dernier son ancienne secrétaire générale. Et de fait, en Bretagne, **une école a accueilli une intervenante formée à la méditation par une organisation appelée Palais doré des Lémuriens, spécialisée dans la "récupération d'énergie vitale par le saut quantique" (sic)...**

"En acceptant la méditation dans les enceintes scolaires, on lui accorde une forme de reconnaissance et de légitimation", regrette l'avocat honoraire Jean-Pierre Jouglu, membre du groupe phénomène sectaire de la LDH. Si cette méthode, qui consiste à se concentrer sur sa respiration et laisser venir ses pensées sans les contrôler, est aujourd'hui très populaire, elle n'est pas exempte de risques. Serge Blisko, l'ancien président de la Miviludes, alertait ainsi régulièrement sur la possibilité de mise sous emprise mentale en cas de pratique encadrée par des personnes mal intentionnées. La mission a d'ailleurs reçu 150 saisines à ce sujet entre 2018 et 2019. Sans aller jusque-là, sait-on si la méditation peut réellement apporter un bénéfice aux élèves ? "Nous avons des retours très positifs des enseignants qui la proposent dans leurs classes. L'idée de l'expérimentation est justement de le démontrer scientifiquement. Des travaux existent à l'étranger, mais une seule étude a été réalisée en France à ce jour : elle était encourageante, mais de petite taille", défend Gaël Le Bohec.

Pour le moment, **les preuves de l'efficacité de la méditation à l'école s'avèrent de fait plus que limitées**. [L'étude française, menée sur 139 enfants](#), soit 85 participants à un programme de méditation et 54 dans un groupe contrôle, n'a pas montré de différences significatives entre les deux groupes. **Sauf pour les 30% les plus en difficulté**, souffrant d'anxiété notamment. **"Mais cela ne veut rien dire car si on s'occupe de ces enfants, qu'on leur accorde du temps et de l'attention, ils iront forcément mieux que ceux à qui on ne propose rien"**, assure un scientifique membre du groupe phénomène sectaire de la LDH. De même, les dernières revues de la littérature scientifique sur le rôle de la méditation en milieu scolaire montrent surtout que les travaux réalisés jusqu'ici étaient entachés de tels biais méthodologiques qu'il n'est en réalité pas possible d'en tirer des conclusions fiables.

M.T - MEDITATION TRANCENDANTALE

Bienvenue en classe, voici votre mantra

Steve West - WGN - 1 juin 2021 - Un tribunal fédéral de l'Illinois a décidé que le procès intenté par un élève contre un programme de l'école publique de Chicago centré sur la méditation transcendante pouvait avoir lieu. Dans sa décision du 21 mai, le juge de district Matthew Kennelly a rejeté la demande de la ville de rejeter complètement le procès. Bien que le juge ait bloqué les demandes de trois autres plaignants, il a autorisé Amontae Williams et son père à poursuivre. Amontae Williams a été élevé dans la foi chrétienne et affirme que, pendant sa dernière année au Bogan Computer Technical High School de Chicago, il a été contraint de participer à l'exercice dit "Quiet Time" et qu'il en a subi un préjudice psychologique direct et personnel. Le Quiet Time est né de la Fondation David Lynch, qui promeut la méditation transcendante dans le but de réduire le stress et la violence. Selon la plainte, la fondation s'est associée à l'université de Chicago et a persuadé le conseil de l'éducation de la ville de donner son feu vert à un projet de mise en œuvre du programme dans une poignée d'écoles publiques. Les instructeurs ont été certifiés par la Fondation Maharishi, une organisation à but non lucratif fondée par le gourou indien Maharishi Mahesh Yogi, qui a développé la technique de méditation transcendante. Bien que les partisans de cette technique la qualifient de "scientifique", la plainte décrit **un programme comportant d'importantes cérémonies religieuses**, notamment des chants et des mantras en sanskrit prétendument adressés à des divinités hindoues et une cloche rituelle, ou "Ghanta", qui, selon M. Williams, est souvent utilisée pour indiquer le désir d'interagir avec une divinité. Les instructeurs auraient conseillé aux étudiants de prêter un serment de secret et auraient déclaré que la rupture du serment rendrait les exercices de méditation inefficaces. Williams affirme que les instructeurs de méditation ont repoussé ses questions sur la nature religieuse des pratiques. Il affirme également que les responsables de CPS l'ont envoyé deux fois chez le principal pour avoir partagé ses inquiétudes avec ses camarades de classe et que le principal l'a menacé de le suspendre s'il n'arrêtait pas de parler du lien entre les exercices et l'hindouisme. "Prière obligatoire dans les écoles publiques ?" a plaisanté le commentateur juridique David French dans un segment de son podcast Advisory Opinion. "Mauvais comme du beurre." David French et sa collègue Sarah Isgur ont admis que la méditation pouvait être autorisée dans les écoles publiques, mais seulement si elle était débarrassée de tout rituel et contenu religieux.

La décision du juge Kennelly signifie que Williams et son père peuvent essayer de poursuivre les dommages, même s'ils sont nominaux. (DeepL traduc) <https://wng.org/roundups/welcome-to-class-heres-your-mantra-1622582572>

MIVILUDES

Un nouveau «conseil d'orientation» pour lutter contre les dérives sectaires

Le Figaro - Par Jeanne Sénéchal, Le 7 avril, 2021 - **Un appel à projets d'un million d'euros va être lancé par le ministère de l'Intérieur dans les semaines à venir**. La lutte contre les dérives sectaires ne connaît pas de répit en temps de pandémie. *«Vous avez de nouveaux gourous qui se servent de la pandémie pour prêcher des mesures soi-disant de bien-être, mais qui sont des mesures de sujétion psychologique, voire de captation d'argent ou de biens»*, a dénoncé mardi sur FranceInfo **Marlène Schiappa, ministre déléguée chargée de la Citoyenneté**. Dans cette perspective, la ministre a indiqué multiplier par dix les moyens de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), et placer **à sa tête la magistrate Hanène Romdhane**. Un nouveau conseil d'orientation a également été lancé mardi, composé *«d'experts»* comme George Fenech, la psychiatre Marie-France Hirigoyen et encore la philosophe Cynthia Fleury. Déjà existant, ce conseil était inactif depuis plusieurs années. Interrogée par *Le Figaro*, Caroline Duchêne, conseillère communication de Marlène Schiappa, explique que cette version 2.0 a pour vocation de redonner une *«impulsion»* dans la lutte contre les dérives sectaires. Psychiatres, associations, parlementaires spécialisés sur la question et représentants d'administration, comme Bercy et le ministère de la Justice*, de nombreuses fonctions sont réunies autour de la question : *«Les membres pourront auditionner des victimes, être en contact direct avec les associations et établir des recommandations pour que l'on puisse prendre des mesures en matière de politiques publiques»*. **Collaborer avec les associations et les victimes** - Ce nouveau conseil est notamment axé sur une plus large collaboration avec les associations, qui se sentent dorénavant plus intégrées dans le dispositif, comme nous le confie la porte-parole de l'Unadfi, association qui lutte contre les dérives sectaires depuis plus de 45 ans.... Pour aller plus loin, le ministère de l'Intérieur va proposer dans les prochaines semaines un appel à projets d'un million d'euros. Les associations pourront donc proposer des actions et être financées : *«Avant, on avait 100.000 euros pour soutenir les initiatives des associations. Forcément, sur tout le territoire, on arrive vite à de très petits montants. On a donc multiplié par dix*

les moyens alloués», fait savoir la conseillère de Marlène Schiappa... Pour le cabinet de la ministre, une prévalence de ces dérives a en effet été constatée sur le domaine de la santé : «sur 3000 signalements en 2020, 40% concernent le domaine de la santé», a détaillé Marlène Schiappa sur *FranceInfo*. Pour Caroline Duchêne, «**si des personnes rejoignent ces croyances, c'est parce qu'elles ne sont pas bien prises en charge dans le système actuel et par l'État, on en est conscient**», fait-elle savoir.

Femmes enceintes, personnes atteintes d'un cancer... Selon le cabinet de la ministre, «les femmes ont une prévalence à rejoindre les dérives sectaires», due à «une précarité financière». «On cherche à avoir une réflexion globale sur une meilleure prise en charge pour avoir un meilleur accompagnement de ces personnes», conclut la conseillère.

500 groupes sectaires, "c'est la partie visible de l'iceberg", alerte Didier Pachoud, président de l'association GEMPI

Par [franceinfo](#) - Radio France - Publié le 06/04/2021 - Nombre de charlatans ont vu dans la crise sanitaire une occasion en or pour mystifier les personnes angoissées. Le groupe d'étude confirme une hausse des signalements concernant des pratiques de "santé alternative et du New age". Les 500 groupes sectaires [évoqués par Marlène Schiappa](#) mardi 6 avril sur [franceinfo](#), "c'est la partie visible de l'iceberg", a alerté Didier Pachoud, président du Groupe d'étude des mouvements de pensée en vue de la protection de l'Individu (**Gemppi**), une association spécialisée dans le domaine des croyances religieuses et thérapeutiques holistiques. Il confirme sur [franceinfo](#) une hausse des signalements concernant des pratiques de "santé alternative et du New age". Avec les incertitudes liées au Covid-19 et la peur de la mort, "il ne faut pas s'étonner qu'il y ait un [afflux de nouvelles sectes](#) ou en tout cas de charlatans", estime Didier Pachoud.

[franceinfo](#) : Avez-vous aussi constaté l'apparition et le développement des centaines de groupes sectaires depuis un an ?

Didier Pachoud : Je confirme, c'est bien la tendance qu'on a observée dans nos statistiques. Nous recevons chaque année à peu près 1 200 demandes d'aide et d'information. Les années précédentes, c'était à peu près 50 % à thème religieux et 50 % sur le thème "New age-santé". Et en 2020, c'était 70 % pour ce qui est de la santé alternative et du New age. Et je crois qu'en 2021, ça ne s'arrange pas.

Quand vous parlez de santé, on imagine que c'est lié aux incertitudes de l'épidémie de Covid-19 ?

Bien sûr. Car la science a son rythme, un rythme qui marche sur des années, tandis que là on demande des réponses immédiates. Ce qu'on a vu sur les médias, ce sont les débats scientifiques qui normalement se déroulent huis clos. Là, ils étaient sur la place publique et les jeunes n'y sont pas habitués, donc ils ont vu les contradictions, ce qui est normal dans la science.

"Les charlatans, eux, ont des réponses toutes faites, ils connaissent les origines des maux, leurs solutions, et ça leur permet de dire : 'Vous voyez leurs contradictions, C'est la preuve qu'ils nous mentent'".

Didier Pachoud, président du Groupe d'étude des mouvements de pensée en vue de la protection de l'Individu à [franceinfo](#)

Ce succès des groupes sectaires peut-il être lié aussi à une plus grande fragilité des Français qui ont été longtemps fermés chez eux et qui peuvent avoir davantage peur de la mort ?

Bien sûr. D'ailleurs, ça a été bien étudié par les psychologues, je pense notamment au livre récent de **Thierry Ripoll, Pourquoi croit-on ?**. Les gens se livrent à des croyances extrêmes ou aberrantes lorsqu'ils sont dans des situations de difficulté et d'angoisse ou lorsqu'ils ne maîtrisent pas une situation. On est en plein dans ce contexte. Il ne faut pas s'étonner qu'il y ait une émergence, un afflux de nouvelles sectes ou en tout cas de charlatans de toutes sortes qui ont une capacité de toucher à un monde de plus en plus important par le biais d'Internet, ils se sont formés à l'informatique, ils font des visioconférences, etc. C'est très difficile à cerner tout ça.

Marlène Schiappa parle de 500 groupes qui se sont créés, ça paraît assez énorme. Existe-t-il des réseaux, des connexions entre eux ?

Je vais être beaucoup plus alarmiste : 500 groupes, c'est la partie visible de l'iceberg, c'est ce qu'on a pu décompter. Mais en réalité, le processus habituel, c'est : je vais consulter, je suis satisfait pour quelque raison que ce soit, je deviens moi-même praticien. Et lorsque je suis praticien, si j'ai un petit peu de bagout, je crée ma nouvelle thérapie ou ma nouvelle idéologie et je fais de **la formation** parce que **c'est ce qui est le plus le plus rémunérateur**. Du coup, il y a un accroissement exponentiel des intervenants, y compris sur Internet.

Avez-vous des exemples de théories fumeuses que peuvent proposer ces gourous ?

Ça peut être des remèdes de grand-mère ou des prescriptions hygiénistes, tout simplement manger des carottes crues pour se prémunir contre toutes les maladies. Cela peut être des rituels thérapeutiques, je pense au **reiki** qui sont des rituels magiques, disons le mot, qui sont prétendus énergétiques, énergies qui n'ont jamais été vues sous le microscope des physiciens. On va utiliser diverses méthodes qui ne sont pas éprouvées scientifiquement et donc qui seront liées tout simplement aux caprices de celui qui les met en œuvre. Donc si c'est quelqu'un de malfaisant, il va profiter des gens qu'il a réussi à convaincre pour les amener à des comportements qui leur sont préjudiciables. Si on est au courant du fonctionnement de ces manipulateurs, si on sait comment ils procèdent et quels sont les moyens pour y arriver, on est beaucoup moins atteignable. Je pense qu'un bon "vaccin" pourrait être de se former. D'ailleurs, nous mettons en ligne [sur notre site Internet](#) des formations pour que les gens puissent être avertis en matière de dérives sectaires et de manipulation mentale.

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/500-groupes-sectaires-c-est-la-partie-visible-de-l-iceberg-alerte-didier-pachoud-president-de-l-association-gemppi_4361517.html

OGYEN KUNZANG CHOLING – OKC

Le disciple d'un gourou New Age mis en examen pour des agressions sexuelles sur 8 victimes

Par Jean-Loup Adenor, Marianne 27/05/2021 - Selon nos informations, le parquet d'Aix a ouvert une instruction visant un ancien disciple d'OKC, une communauté présente en Europe depuis les années 70, soupçonné **de viols sur au moins huit fillettes**. Les victimes veulent aussi traduire en justice le gourou, Robert Spatz, déjà condamné à du sursis en Belgique pour des agressions sexuelles.

Après la Belgique, l'affaire OKC pourrait bien faire des vagues en France. Une instruction judiciaire suit son cours à Aix-en-Provence, a confirmé le parquet à *Marianne*, après que huit plaintes ont été déposées contre un ancien « éducateur » de Château-de-Soleils. Cette immense propriété retirée près des gorges du Verdon, non loin de Castellane (Alpes-de-Haute-Provence), a été investie dans les années 80 par le groupe d'inspiration bouddhiste Ogyen Kunzang Chöling (OKC). Un groupe déjà au cœur d'un procès retentissant en Belgique. Son leader, **Robert Spatz, surnommé**

« **lama Kunzang Dorje** », avait alors été condamné à cinq ans de prison avec sursis pour des faits d'abus sexuels sur mineurs, prise d'otages, abus physiques sur des enfants mineurs, emprise et fraude financière. Ces plaintes plus récentes visent le même dossier. Elles ont été déposées en 2018 par huit femmes mineures à l'époque des faits. L'« éducateur » mis en examen est soupçonné d'attouchements et de viols qui auraient duré pendant des années. L'OKC avait été signalée dès 1997 par la Commission d'enquête sur les sectes menée à l'époque par l'Assemblée nationale. Les faits se sont produits à partir des années 1980 **près de Castellane**, dans un domaine surnommé Château-de-Soleils. Là, **une centaine d'enfants d'adeptes** de Robert Spatz sont retenus loin de leurs parents, dont la plupart travaillent bénévolement en Belgique pour le compte d'OKC. Les enfants doivent y recevoir une éducation conforme aux principes de Spatz, un bouddhisme dévoyé à sa seule gloire. Ils endureront des sévices physiques, psychologiques et sexuels : battus, exploités, séparés de leurs parents, privés d'une éducation digne de ce nom et contraints à des heures de prière quotidienne. « *On est trois générations de gamins nés là-dedans, on n'a pas choisi ce qui nous est arrivé. Aujourd'hui nos vies ont été reconstruites, mais il reste des séquelles à vie malgré une résilience prodigieuse* », témoigne Ricardo Mendes, qui a grandi dans cette communauté et porte aujourd'hui la parole des victimes avec qui il a grandi, à *Marianne*.

C'est dans ce **contexte de violence que l'éducateur mis en examen aurait abusé d'au moins 8 petites filles**. « *À Château-de-Soleils, vous aviez deux formes de punition : des privations de nourriture et tout ce qui est maltraitance physique. Coups de bâton, prosternations dans le gel, dans la neige, sous la douche froide... Ce genre de choses. C'étaient les petits garçons qui étaient battus le plus souvent, les petites filles étaient abusées. Les abus psychologiques, c'était pour tout le monde* », assure Ricardo Mendes. La doctrine de Spatz se résumait à un isolement des adeptes du monde extérieur et, de fait, une séparation entre parents et enfants. « *Je me rappelle ne pas avoir vu mes parents pendant 3 ans. Qui est responsable ? Robert Spatz, qui a écrit et fait appliquer cette doctrine ? Les éducateurs, qui étaient eux-mêmes sous emprise ?* »

Pour comprendre ces dérives, il faut se replacer dans le contexte de la fin des **années 60**. La société française traverse une période de libéralisation des mœurs, c'est **l'arrivée en France du New Age, baigné d'orientalisme et notamment du bouddhisme**. « *Arrivent au même moment ces pratiques dangereuses, qui peuvent facilement être exploitées par des gens charismatiques et mal intentionnés* », explique Ricardo. À l'époque, ce sont de nouvelles formes de spiritualité dont personne ne se méfie vraiment car la figure du dalaï-lama rassure. « *Pourtant, il y a certaines pratiques dans le bouddhisme, notamment dans le Nyingmapa, qui théorisent une relation maître disciple particulièrement dangereuse.* »

LE « FIASCO » DU PROCÈS BELGE - En Belgique, l'affaire a fait grand bruit. Il aura fallu 23 ans pour faire condamner Robert Spatz, après les premières perquisitions survenues en 1997 rue de Livourne à Ixelles, où l'OKC a son siège, et à Château-de-Soleils. En 2016, le tribunal correctionnel de Bruxelles le déclare une première fois coupable. Il écope alors de quatre ans de prison avec sursis et fait appel du jugement. Le dossier ira jusqu'à la cassation, puis vers la cour d'appel de Liège. Le « lama », qui n'a assisté à aucun de ses procès, est condamné à cinq ans de prison avec sursis. Il a, à nouveau, fait appel de cette décision.

« **S'il n'a écopé que de cinq ans avec sursis, c'est qu'une énorme partie du dossier s'est effondrée, notamment les délits financiers, faute de preuves. Heureusement que nous nous sommes rajoutés à la procédure avec les affaires d'abus sexuels, sinon il n'y aurait vraiment rien eu** », décrypte Ricardo, atterré par la décision belge. Il dénonce aujourd'hui la difficulté d'accès à la justice et le manque d'accompagnement des personnes ayant grandi dans un environnement sectaire... Depuis les ennuis judiciaires de Spatz, OKC, qui avait étendu son emprise de la Belgique au Portugal en passant par l'Espagne et la France, semble s'être écroulée. Aujourd'hui, Ricardo Mendes assure **qu'il ne reste plus qu'une « vingtaine de personnes fanatisées à Château-de-Soleils, qui n'ont rien d'autre que cette vie-là.** » **Quant à Spatz, il se trouverait en Espagne, où il possède des propriétés à Marbella et Malaga.** « *Nous sommes toujours inquiets pour les adeptes. Nous craignons que les abus sexuels continuent.* »... Les victimes espèrent désormais que la justice française saura mener une « *instruction plus propre* » que celle qui a accouché du fiasco belge. D'autres plaintes devraient bientôt être déposées, contre Robert Spatz directement et l'organisation OKC. « *Une victime a déjà déposé plainte contre Spatz, d'autres devraient suivre. On espère surtout une condamnation plus sévère...* »

SCIENTOLOGIE

La Scientologie devrait perdre son statut d'organisation caritative en raison de ses attaques contre la santé mentale : McGorry (Australie)

Ben Schneiders - Sydney Morning Herald, 13 juin 2021 - Deux des plus grands défenseurs de la santé mentale et chercheurs australiens ont décrit la campagne anti-psychiatrie de la Scientologie comme dangereuse et nuisible à la communauté et ont déclaré que l'église devrait être privée de son statut d'organisme de bienfaisance. Le professeur Patrick McGorry, ancien Australien de l'année, et le professeur Ian Hickie, codirecteur du Centre du cerveau et de l'esprit de l'Université de Sydney, ont tous deux déclaré avoir été harcelés pendant de nombreuses années par des scientologues et des groupes de façade liés à la Scientologie lors de conférences à Sydney.

L'un des principes fondamentaux de l'Église de Scientologie, fondée dans les années 1950 par l'ancien écrivain de science-fiction L. Ron Hubbard, est son hostilité envers la psychiatrie. L'Église est fermement opposée à la médication pour les traitements de santé mentale et fait campagne contre elle depuis des décennies, notamment en harcelant les personnes qui soutiennent les approches de santé mentale fondées sur la science... Lors d'une récente audience sur les estimations du Sénat, le commissaire australien aux organismes de bienfaisance et aux organisations à but non lucratif, le Dr Gary Johns, a été interrogé sur la question de savoir si la Scientologie devait avoir droit à son statut d'organisme exempt d'impôts. Le sénateur des Verts Nick McKim a demandé si le Dr Johns était au courant de la politique de la Scientologie consistant à cibler agressivement les critiques et à utiliser des détectives privés pour suivre d'anciens adhérents et d'autres personnes.

Le Dr Johns a répondu qu'il n'était pas au courant de cette politique et a déclaré, en réponse à d'autres questions, qu'il ne pouvait pas dire si l'autorité de régulation enquêtait sur la Scientologie "en raison des dispositions (légal) relatives au secret des enquêtes ou des questions de conformité". Dans la plupart des pays du monde, la Scientologie n'est pas exonérée d'impôts et n'est pas considérée comme une religion, mais en Australie, elle bénéficie de protections réglementaires généreuses après une décision historique de la Haute Cour en 1983.

(Deepl traduc) <https://www.smh.com.au/national/scientology-should-lose-charitable-status-over-its-attacks-on-mental-health-mcgorry-20210610-p57zm.html>

Les travaillistes demandent une enquête parlementaire sur les richesses non imposables de la Scientologie (Australie)

Ben Schneiders - Sydney Morning Herald - 6 avril 2021 - Le porte-parole du parti travailliste pour les questions caritatives, Andrew Leigh, a demandé une enquête parlementaire sur la Scientologie, exprimant des inquiétudes quant à sa richesse "sans précédent" et au transfert d'actifs en Australie. Ces commentaires font suite à une enquête menée par The Age et The Sydney Morning Herald, qui a révélé que l'Église de Scientologie aux États-Unis avait transféré des dizaines de millions de dollars de l'étranger vers l'Australie et avait réalisé 65,4 millions de dollars de bénéfices nets non imposables depuis 2013. M. Leigh soutient maintenant les appels des Verts pour que la Commission australienne des organismes de bienfaisance et des organismes à but non lucratif (ACNC) enquête sur la Scientologie, mais a également signalé la possibilité qu'une commission parlementaire fédérale mène une enquête... Une enquête parlementaire serait une étape importante. En 2009, l'ancien sénateur Nick Xenophon a demandé une enquête sur la Scientologie après avoir utilisé le privilège parlementaire pour détailler des allégations d'abus graves contre d'anciens adeptes. La Scientologie a nié ces allégations. Cette initiative n'a pas obtenu le soutien des principaux partis, mais une enquête distincte plus large a été menée et a recommandé la création d'un organisme de réglementation des organisations caritatives... "Mais l'Église de Scientologie est assez inhabituelle maintenant dans la mesure où elle a moins de 1700 adhérents, selon le dernier recensement, et plus de 170 millions de dollars d'actifs. "Cela signifie que pour chaque adhérent, elle dispose de plus de 100 000 dollars d'actifs... Je pense qu'il serait également utile pour le public australien que l'Église de Scientologie explique très clairement aux Australiens quels sont les grands avantages publics qu'elle obtient en offrant à la communauté ce statut d'exonération fiscale." (DeepL traduc)

<https://www.smh.com.au/national/labor-flags-parliamentary-inquiry-into-scientology-s-tax-free-riches-20210406-p57gvt.html>

Un acteur américain, jugé pour viol lorsqu'il était scientologue.

SOURCE : Efe - L'acteur américain Danny Masterson, connu principalement pour la sitcom télévisée "Those Wonderful 70s", sera jugé à Los Angeles (USA) pour trois crimes de viol présumés, selon l'agence de presse Efe. La Cour supérieure de Los Angeles a décidé d'engager la procédure en trouvant des "preuves suffisantes" après avoir entendu le témoignage de trois femmes âgées de 23 à 28 ans qui ont déclaré que l'acteur les avait violées en 2001 et 2003 alors qu'elles coïncidaient avec l'Église de Scientologie. S'il est reconnu coupable de ces accusations, l'artiste risque jusqu'à 45 ans de prison. L'avocat de Masterson, Tom Mesereau, a assuré que les relations entre l'acteur et les trois femmes étaient consensuelles et a qualifié le processus de vengeance contre le culte pratiqué par l'artiste, puisque les victimes présumées ont quitté l'Église de Scientologie. Fin 2017, Netflix a renvoyé Masterson de la série "The Ranch" en raison de ces allégations. Les allégations étaient connues depuis mars 2017, soit environ sept mois avant que le scandale autour de Harvey Weinstein et le mouvement #MeToo ne secouent Hollywood et ne révèlent de nombreux cas d'abus et d'agressions sexuels dans l'industrie audiovisuelle américaine.

L'artiste, qui est membre de l'Église de Scientologie, a ensuite nié ces allégations et les a liées à une série documentaire controversée, "Leah Remini and Scientology", réalisée par l'actrice Leah Remini contre sa secte. L'Église de Scientologie a été accusée à d'autres occasions de couvrir des abus sexuels présumés commis par ses membres.

(DeepL traduc.) - Boletín electrónico de información sobre el fenómeno de las sectas y la nueva religiosidad. N° 840 –09.06.2021 - Red Iberoamericana de Estudio de las Sectas (RIES)

TEMOINS DE JEHOVAH

Un procès cuisant pour les témoins de Jéhovah contre la FECRIS

« Un mouvement qui viole les droits fondamentaux de l'Homme »... « Aliénation agressive »... « crimes à motivations religieuses »... « organisation subversive », Etc. Voir site de la FECRIS ci-après : <https://www.fecris.org/fr/uncategorized/jugement-de-hambourg/>

30 Mai 2021 - Jugement de Hambourg

Les Témoins de Jéhovah allemands avaient assigné en justice devant le Tribunal de Hambourg (Landgericht Hamburg) la FECRIS pour demander la suppression de plusieurs citations de la version en langue allemande concernant diverses contributions d'orateurs lors de plusieurs colloques.

Par jugement du 27 novembre 2020 (n° du dossier 324 0 434/18) qui a aujourd'hui force de chose jugée après que les Témoins de Jéhovah aient renoncé à l'appel qu'ils avaient interjeté, le Tribunal a débouté les Témoins de Jéhovah sur les points que la FECRIS considère comme essentiels et a donné raison aux demandeurs sur des points accessoires.

Ce qui implique que la FECRIS a gagné sur ces 14 points:

Traduction en Français (extraits)

1.1 « Les caractéristiques de cette organisation sont une aliénation agressive de la société et de l'État, [...] »

1.4 „ Le temps limité de ce rapport ne me permet pas de donner de nombreux exemples de la façon dont les adeptes de cette secte [...] commettent des crimes à motivation religieuse.“

1.6 « Par conséquent, toutes les histoires de prétendu « harcèlement » des Témoins de Jéhovah [en Russie] nesontrien d'autre qu'un coup de propagande primitif „

1.7 „Les instructions qui s'appliquent à tous les autres membres de l'Assemblée sont contrôlées par d'autres membres masculins du mouvement les „moniteurs qui sont installés dans les régions.

1.11 [...] la femme est un accessoire qui doit être acceptable pour son mari et l'assemblée. (...) Elle lui doit la soumission jusqu'aux relations sexuelles, car elle « n'a aucun pouvoir sur son propre corps ».

1.22 „ En examinant les rapports annuels 2000 à 2010 des Témoins de Jéhovah , nous découvrons que 1 335 139 membres ont quitté le mouvement ou sont devenus inactifs [...]

1.23 « Tout témoin qui quitte le mouvement par conscience le fait avec douleur, sachant qu'il sera qualifié d'hérétique“

1.24 « En réalité, l'exclusion du mouvement est due à de nombreuses raisons différentes, [...] en raison de l'hypothèse d'une transfusion sanguine. »

1.25 » Soyons clairs : les Témoins de Jéhovah [...] un mouvement [...] qui viole les droits fondamentaux de l'homme [...].

1.27 „ Que vous soyez expulsé ou que vous partiez seul, vous êtes un renégat“ (voir point 23)

1.30 Cette organisation est subversive, car elle considère l'Etat comme un ennemi, inspiré par le diable. Qui doit être combattu jusqu'à un conflit final [...]

1.31 „Ils essaient de saper la loyauté des citoyens, avec pour résultat la dissolution de l'Etat lui-même[...]”

Ce jugement a force de chose jugée.

En conclusion, le tribunal de Hambourg apporte donc un éclairage qui conforte la position de la FECRIS, ainsi que celle de chacune des associations d'aide aux victimes de sectes qu'elle fédère, dans l'action menée pour le soutien des victimes de l'organisation des Témoins de Jéhovah. Cette décision judiciaire est à rapprocher d'autres actions menées actuellement par des victimes contre les Témoins de Jéhovah dans plusieurs pays.

Copyright © 2018. FECRIS . All rights reserved - <https://www.fecris.org/fr/uncategorized/jugement-de-hambourg/>

Lorient : des Témoins de Jéhovah visés par une plainte pour inceste

France-Bleue Armorique, 21 mai 2021 - Par Ninnog Louis... Une enquête préliminaire a été ouverte à Lorient (Morbihan) après la plainte d'une membre des Témoins de Jéhovah, qui **accuse son père de l'avoir violée lorsqu'elle était enfant** et sa communauté d'avoir "couvert" ces actes. "L'enquête est en cours", a seulement indiqué le parquet de Lorient à l'AFP ce vendredi. Selon une source proche de l'enquête, les parents de la plaignante, Hélène S., 33 ans, ont été placés en garde à vue le 3 mai pendant 24 heures, puis laissés libres. La trentenaire, aujourd'hui mariée et mère de trois enfants, dit avoir été victime de viols et d'agressions sexuelles de la part de son père, **entre 1995 et 2008, alors qu'elle était âgée de 8 à 21 ans**. Elle indique que son père l'aurait contrainte à des pénétrations anales "dès qu'il le pouvait". Sa mère lui aurait "à de nombreuses reprises" demandé de dormir avec lui, la traitant de "coincée" lorsqu'elle se plaignait des atteintes sexuelles de son père, selon la plainte. La plaignante évoque aussi des **maltraitements subies par les enfants gardés par sa mère en tant qu'assistante maternelle**. En août 2013, après la révélation des faits dans l'entourage de la plaignante, les Témoins de Jéhovah de Lorient avaient organisé un "**comité judiciaire**", selon Hélène S. "L'un des Anciens a dit qu'on pouvait faire un dépôt de plainte, mais les autres ont dit que ça allait salir le nom de Jéhovah", a-t-elle raconté. Une enquête a été ouverte dès juin 2019 à Lorient et sa mère s'est vu retirer son agrément d'assistante maternelle, selon la jeune femme. Mais "mes parents sont pleinement soutenus par la communauté", affirme-t-elle. "Si mes parents tombent, la communauté de Lorient tombe car il y a beaucoup trop de personnes qui sont au courant." "**En matière d'inceste, il y a déjà une loi du silence mais, là, elle est encore plus forte**", insiste son avocate Karine Shebabo, qui souhaite lancer un "appel à témoins" pour retrouver des personnes que sa cliente aurait oubliées. "Cette situation nous peine grandement, car la victime, si les faits sont avérés, risque de souffrir longtemps des atteintes subies. Notre première pensée est donc une pensée de compassion", a réagi le Béthel, filiale française des Témoins de Jéhovah. Selon cette source, la ligne de conduite "en matière de signalement d'abus sexuels sur enfants" consiste pour "les ministres du culte" à inviter "la victime majeure à révéler les faits aux autorités" ou à demander aux parents de le faire si elle est mineure. "Cette recommandation est suivie depuis de très nombreuses années", précise le Béthel. Quant au "comité judiciaire" évoqué par la plaignante, il "est constitué uniquement pour décider si la personne incriminée peut rester membre de l'assemblée ou non" et son action "n'interfère en rien avec la procédure judiciaire devant les autorités", assure-t-il. En 2005, un ex-Témoin de Jéhovah avait été condamné à 12 ans de réclusion aux Assises de la Gironde pour le viol de sa fille. **Quatorze ans plus tôt, les Témoins de Jéhovah avaient fait comparaître l'homme devant le "conseil des anciens" et décidé de l'exclure de la communauté sans toutefois dénoncer les faits à la justice.**

Les ex-adeptes d'une religion ne peuvent être exclu·e·s ou rejeté·e·s, estime un juge en vertu de la loi antidiscrimination

Unia.be 16 Mars 2021- Critère de discrimination : [Convictions religieuses ou philosophiques](#). Une communauté religieuse ne devrait jamais soumettre ses membres apostats à une « politique d'exclusion », qui a souvent des conséquences néfastes sur les liens familiaux des personnes concernées. Dans ce contexte, **le tribunal de première instance de Gand a condamné aujourd'hui l'asbl Congrégation Chrétienne des Témoins de Jéhovah à une amende de 96 000 euros pour incitation à la discrimination et à la haine à l'encontre d'anciens adeptes**. « C'est une première », déclare Patrick Charlier, directeur d'Unia. « C'est la première fois que cette organisation à but non lucratif est condamnée au pénal. Ce n'est pas tant la sanction que la reconnaissance des mauvaises pratiques de l'asbl qui est importante dans cette affaire. L'association cible un certain groupe et des individus qu'elle isole complètement sur le plan social et qui en sont gravement affectés sur le plan psychologique... Il s'agit d'un jugement de principe, qui souligne l'importance des droits fondamentaux des membres, tels que le droit fondamental à la liberté de religion, le droit de changer de religion et le droit à la liberté d'expression, qui doivent être respectés ». Unia obtient 500 € au titre de dommages et intérêts et 240 € de frais de justice. L'asbl Congrégation chrétienne des Témoins de Jéhovah a mené une politique d'exclusion à l'égard des personnes qui ont quitté la communauté religieuse. Cette pratique a eu des conséquences particulièrement négatives pour les personnes concernées. L'affaire a commencé en 2015. Unia a déposé une plainte simple auprès du parquet de Flandre orientale, division de Gand, et a soutenu 16 victimes individuelles qui se sont constituées partie civile en leur nom propre.

Ce n'est pas un cas isolé - Depuis le début de l'action en justice, d'autres signalements sont parvenus à Unia indiquant que les Témoins de Jéhovah se livrent à des pratiques qui violent la loi antidiscrimination. Une enquête datant de 2015 menée auprès de 1 055 anciens Témoins de Jéhovah aux États-Unis, en Australie, au Canada, au Royaume-Uni et en Allemagne a révélé que les personnes qui veulent quitter cette communauté de foi sont souvent complètement exclues par les autres adeptes. Pas moins de 65 % des personnes interrogées ont déclaré que les politiques d'exclusion avaient complètement brisé ou affecté leurs relations familiales. Environ trois quarts des ex-Témoins ont été soumis au "shunning", une décision formelle de la communauté religieuse d'éviter toute interaction. Dans 90% des cas, il a été répondu aux personnes concernées que si elles étaient ignorées c'est parce qu'elles n'appartenaient plus à la communauté de foi. Et plus de 70% des familles ont délibérément coupé les liens avec la personne exclue parce que l'« Organe Directeur » leur a demandé de le faire. Dans 59% des cas, les membres de la famille ont reconnu que l'apostat avait été exclu dans l'espoir qu'il revienne vers les Témoins de Jéhovah.

Les Témoins de Jéhovah prêchent par la poste

CLAUDE PLANTE - La Tribune 28 avril 2021 (Québec) - Ne pouvant plus cogner aux portes, des membres des Témoins de Jéhovah ont trouvé une autre manière de répandre leurs messages bibliques. Ils ont sorti leur plume et du papier pour écrire à la main des lettres et les poster en utilisant les services de Postes Canada. L'enveloppe dument affranchie renferme aussi une petite brochure intitulée *La Tour de garde*, annonce le royaume de Jéhovah. La deuxième lettre manuscrite est signée par Jérémie et pose sensiblement les mêmes questions. Il invite à lire un dépliant qui se trouvait aussi dans l'enveloppe et qui est intitulé *Les morts revivront-ils un jour ?* La personne qui a reçu ces lettres a sursauté en lisant les passages. « Ça fait deux fois que je reçois ça par la poste en quelques semaines, c'est assez particulier comme approche », dit-il à *La Tribune*. « Est-ce que je suis dans leur radar? Je crois que j'ai été ciblé, car des personnes de mon entourage sont dans ce mouvement. La première lettre était écrite à la main et non photocopiée. La personne ne doit pas écrire ça à la main à tout le monde. Donc, ils doivent sûrement cibler des personnes en particulier. Certaines personnes peuvent se sentir importantes de recevoir une lettre écrite à la main. Essayer de se servir de la vulnérabilité des gens en temps de pandémie, certains vont mordre à l'appât. »

<https://www.latribune.ca/actualites/les-temoins-de-jehovah-prechent-par-la-poste-2e9b276596625126cea34cc3e0236d27>

VOYANCE et OCCULTISME

«Ce sorcier a anéanti l'avenir de mes enfants» : voyage au royaume de l'occulte et de l'arnaque

Par [Steve Tenré](#) – Le Figaro, le 20 avril 2021 - **ENQUÊTE** - Près de deux tiers des Français croiraient au monde de l'occulte, où médiums véreux côtoient sorcières médiatiques. **Un univers aux frontières du réel, galvanisé par la pandémie de Covid.** « Ces faux **marabouts**, qui seraient jardiniers dans leur pays, et qui ponctionnent des milliers d'euros à de pauvres dames, ce sont la honte de la profession. » **Sonia Lazareff**, depuis son cabinet parisien vieux de plusieurs décennies, ne veut pas être associée à ces « **escrocs** », qu'elle exècre malgré leurs promesses, somme toute, similaires aux siennes. À l'actif de cette « **maîtresse de l'occulte** », quatorze ans de formation en Côte d'Ivoire, 2000 combinaisons de tarot maîtrisées et un don, sous forme de « **flashes** », dont elle ne comprend toujours pas l'origine. Au *Figaro*, elle conte de sa voix rauque l'une de ses plus troublantes expériences: « *L'autre jour, deux jeunes viennent me consulter pour me demander des nouvelles de leur grand-père.* » Elle allume ses bougies, son encens et se concentre sur la photo du défunt. « *Je l'entends me faire un drôle de récit, que je répète à l'envi: "N'écoute pas ces charognes, ils m'ont aidé à mourir pour avoir l'héritage et la maison!"* » Pris sur le fait, les deux consultants « *se lèvent d'un bond, renversent leurs chaises et courent vers la sortie.* » Une preuve, pour dame Lazareff, de sa connaissance « **sans faille** » du monde de l'occulte. L'occulte, cet univers qui nourrit les fantasmes, n'est pas l'apanage des sociétés moyenâgeuses. Selon un récent [sondage de l'Ifop](#), 58% des Français y croiraient, et 40% des moins de 35 ans seraient convaincus de l'existence de la sorcellerie. « *La pandémie motive les foules* », soutient **Sonia Lazareff**, dont la clientèle a décuplé ces derniers mois.

Pour **Dominique Camus**, **ethnologue** spécialiste de la question, cette fascination a toujours existé. « *Il y a trente ans, on lisait des revues ésotériques, j'étais invité lors de prime-time sur la sorcellerie* », se remémore-t-il auprès du *Figaro*. Confronté depuis près de 50 ans aux récits incongrus de « **magés** » et autres occultistes, l'auteur d'*Enquête sur les sorciers et jeteurs de sorts en France aujourd'hui* (éditions Bussière, 2018) estimait, il y a encore quelques années, à **cinq le nombre de sorciers par canton**, rien qu'en Bretagne. « *Le chiffre d'affaires des magnétiseurs était supérieur à celui des médecins généralistes* », avance-t-il. Mais avec la démocratisation des réseaux sociaux, « *la parole d'un prix Nobel vaut désormais autant que celle d'un fou. Il était déjà difficile de trouver un réel sorcier, alors maintenant...* »

Ce que confirme la **très médiatique sorcière Hécate**, contactée par *Le Figaro*. Dans son cabinet parisien, où s'amoncellent dagydes, crânes et poignards, elle accueille de jeunes chefs d'entreprise en difficulté, des mères de famille trompées, ou, en de rares occasions, « *des bonshommes voulant tuer leur prochain* ». « *Je décline, évidemment* », s'amuse la sexagénaire, qui peut passer des heures à écouter ses consultants. « *Je dois juger si leur demande est réalisable. Je ne peux pas faire gagner les gens au Loto, par exemple !* »

En revanche, elle prétend pouvoir « **rééquilibrer** » les « **interactions** » entre les « **forces cosmiques** ». Raviver le désir d'un couple, faire d'un commerce un business florissant... Autant de **domaines «énergétiques»** où Hécate excellerait, pour peu que les personnes visées croient en l'occulte. « *Si je rame dans un sens et elles, dans l'autre, le bateau n'avance pas* », illustre la sorcière aux 10.000 j'aime sur Facebook. Sonia Lazareff, de son côté, s'attelle à rendre « **l'étoile qu'on a volée à (ses) clients** ». « *Pas de médecine dans mon cabinet ! Mais si votre maladie découle d'un sortilège, je peux vous en dégager pour rendre les médicaments efficaces* », déclare l'auteure de *La Sorcière Blanche* (éditions du Dauphin, 1997).

Un discours qui peut sembler abracadabrantesque. « *Il faut le voir pour le croire* », tranche Hécate. Elle cite, notamment, ce rituel de lycanthropie, dans les années 90, où elle a vu son maître « **changer de visage** » et devenir immensément violent. Elle se souvient, également, de séances de nécromancie, lors desquelles elle a vu « **des morts prendre l'apparence de vivants** ». « *Je ne peux pas vous fournir de preuves. Comme tous les autres occultes, d'ailleurs* ». D'où le nombre incalculable d'arnaques.

«Une décennie d'économies volées, à cause de ma stupidité»

Hécate facture ses séances 3000 euros maximum. « *Je suis honnête avec mes consultants et ne garantis jamais 100% de succès.* » Une conscience professionnelle que n'auraient pas les « **90 à 95% de charlatans qui officient en France** », estime auprès du *Figaro* Youcef Sissaoui, président de l'Institut National des Arts Divinatoires (Inad), qui prétend certifier les professionnels de l'ésotérisme et dénonce les escrocs. [L'ancien Code pénal, effectif jusqu'en 1994, punissait l'exercice des arts divinatoires.](#) « *Aujourd'hui, il n'y a plus aucune réglementation* », déplore-t-il, accusant ces « **dizaines de plateformes de voyance qui embauchent des prestataires aux réponses pipeautées** », ou ces « **illuminés numériques, spécialisés dans l'exploitation de la détresse humaine** ».

Désespérée, Élise l'était après une peine de cœur en plein Covid.** La trentenaire, qui n'a jamais cru en la magie, contacte en septembre 2020 un marabout francilien qui lui garantit le « **retour de l'être aimé** ». Derrière les promesses du sorcier, quatre semaines d'invocations en visioconférence, à base de bougies et de potions salées - et une confiance qui s'installe. « *Il m'appelaît tous les jours pour avoir un compte rendu, pour me rassurer* », confie-t-elle au *Figaro*, la voix tremblante.

Le marabout lui conseille de retirer de l'argent à la banque, afin qu'il soit purifié «en même temps que son âme». Pour se garantir une vie heureuse à nouveau, Élise ramène chez elle « **des liasses et des liasses de billets**. Ça n'avait pas éveillé mes soupçons, à l'époque. » Rapidement,

un dernier rituel est proposé «en terrain neutre». Au sein d'une location AirBnB, Élise rencontre son sorcier, les bras chargés d'effets personnels: «une photo, le parfum de l'être aimé, un citron, mes billets», énumère-t-elle. «Il a tout béni, et placé le tout dans un sac, qu'il m'a tendu». Au sortir de l'appartement, le marabout la contraint à ne pas ouvrir ce sac avant la fin du rituel, sous peine «d'attirer le mal». Dix jours devaient suffire... quatre mois de reports plus tard, le rituel n'était pas fini et le sac toujours fermé. En mars dernier, Élise craque et déchire le sac. **Vidé de ses 55.000 euros.** «Une décennie d'économies volées à cause de ma stupidité. Il a anéanti ma vie, et l'avenir de mes enfants.»

Test de l'œuf et voyages tous frais payés

Isabelle**, cadre commercial, s'est cru victime d'un sort lorsqu'elle a successivement perdu travail, maison et mari, en 2016. Cette «cartésienne» dans l'âme aurait alors fait appel à **Danaé, une sorcière marseillaise** trouvée sur Internet [et désormais au cœur d'une affaire judiciaire liée à la télé-réalité](#). «Elle m'a proposé un test absurde: je devais dormir aux côtés d'un œuf, et la consulter le lendemain». Lors de la séance, Danaé brise l'œuf et un «infâme» liquide rougeâtre s'en écoule. «La preuve de mon ensorcellement, selon elle, relate Isabelle. Avec du recul, elle a forcément remplacé mon œuf avec un autre.» S'enchaîneraient alors des «travaux de nettoyage»... en vain. «Elle justifiait ses échecs par mon incompetence, soi-disant. Puis me forçait à continuer, car elle voulait soigner "sa sœur", comme elle m'appelait.» Un an de «je-t'aime-moi-non-plus» plus tard, Isabelle coupe les ponts après avoir remonté la pente. **Elle aurait donné à Danaé une dizaine de milliers d'euros.** «Quelle idiote je fais», regrette-t-elle désormais.

« Une femme d'affaires suisse m'ayant consulté **avait payé 20.000 euros à un marabout pour se faire masser la poitrine avec de l'eau savonneuse. Je ne lui ai pas dit, mais pour moi, c'était la reine des imbéciles.** » Hécate, sorcière parisienne

Jean**, de son côté, a vu disparaître son «amour de toujours», parti au «bled» après une dispute en 2018. Il découvre, des mois plus tard sur une chaîne de télévision régionale, un médium se vantant d'extraordinaires résultats. «Je lui présente une photo d'elle. Une semaine après, il me dit qu'il l'a retrouvée.» Problème, elle se serait mariée. De force, en Algérie. Elle serait battue, séquestrée par son conjoint. Mais toujours amoureuse de Jean, prédit le voyant. «Son mari a du pouvoir. Si tu y vas, tu ne reviendras jamais en France», m'avait-il prévenu. Alors il y allait lui-même.» Jean paye, en sus de ses séances, les vols aller-retour du médium et des cadeaux destinés à sa «martyre». Deux ans ont passé avant que **Jean, «dépouillé de 30.000 euros»,** se rende compte de la supercherie. «Je n'ai pas eu une seule preuve de ses dires», dénonce-t-il. L'Inad contacté, Jean devrait bientôt poursuivre son escroc en justice. «Comment ai-je pu être aussi naïf? C'est peut-être l'occasion de tourner la page...»

*Étude Ifop pour Femme actuelle, réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 10 au 12 novembre 2020 auprès d'un échantillon de 1007 personnes, représentatif de la population résidant en France métropolitaine âgée de 18 ans et plus.

**Les prénoms ont été changés.

Espagne : un médium populaire est jugé pour avoir escroqué des milliers d'euros à un client.

SOURCE : El Mundo - L'Audiencia de Barcelone jugera en novembre prochain la voyante Pepita Vilallonga, connue pour son apparition dans plusieurs chaînes de télévision, et deux membres de son cabinet ésotérique pour les délits d'escroquerie aggravée et d'appartenance à un groupe criminel. Le tribunal d'instruction numéro 31 de Barcelone a considéré qu'il existe des indices selon lesquels les défendeurs auraient conçu une "tromperie" pour faire croire "faussement" à la plaignante qu'elle devait investir dans "un traitement ésotérique qui la libérerait du mauvais œil et lui sauverait la vie"... ils auraient profité d'une personne absolument faible, de sorte qu'elle a payé trois paiements de 4.400 euros, 10.000 euros et 17.000 euros en 3 mois sans facture bien qu'elle l'ait demandée. C'est pourquoi ils exigent la restitution de l'argent ainsi que les peines de prison et l'amende demandées. Selon l'ordonnance du tribunal d'instruction de Barcelone, en janvier 2017, par le biais d'une émission de télévision, la plaignante a appris que la voyante avait été dénoncée, dans une enquête dont elle a été acquittée, par d'autres personnes de sorte qu'elle s'est rendu compte qu'elle avait été trompée". Ainsi, la femme a contacté un avocat qui a réclamé l'argent donné aux accusés mais ne s'est pas présenté, ainsi la procédure pénale qui s'est terminée par ce procès a commencé...La Cour de Barcelone doit maintenant décider si cette fraude présumée a été commise ou non.

(DeepL traduct.) - Boletín electrónico de información sobre el fenómeno de las sectas y la nueva religiosidad. N° 840 -09.06.2021 - Red Iberoamericana de Estudio de las Sectas (RIES)

Une mère et sa fille arrêtées en Espagne pour escroquerie par voyance.

SOURCE : Efe - La Garde civile a arrêté à Alcala de Xivert (Castellon, Espagne) une mère, qui a été emprisonnée, et sa fille pour s'être fait passer pour des médiums et des lecteurs de tarot et extorquer et menacer avec de faux documents à leurs clients de payer des objets coûteux qui étaient censés les aider à résoudre leurs problèmes, comme le rapporte l'agence Efe. Comme l'ont rapporté des sources de la Garde civile, les femmes ont gagné la confiance de leurs victimes en proposant des services de médiums et de tarologues par le biais de 806 lignes téléphoniques. Les gens appelaient pour demander de l'aide pour leur vie personnelle par le biais de la cartomancie et du tarot, et les personnes désormais arrêtées, lorsqu'elles les contactaient, leur vendaient des effets et des objets pour de prétendus sorts et leur présentaient de fausses factures avec un coût élevé. Lorsque les victimes ne voulaient pas payer l'argent exigé pour ces objets, les détenus les menaçaient de représailles légales et présentaient de faux documents légaux qui étaient envoyés à leur domicile. Les victimes ont été extorquées et forcées de payer une somme pour éviter la saisie de leurs biens. Une fois le paiement effectué, les femmes arrêtées se rendaient dans une banque pour retirer l'argent. La Guardia Civil a pris connaissance de l'identité d'une victime de Barcelone, à qui elle a réclamé 78 000 euros pour des objets achetés en rapport avec le monde du tarot. Elle est parvenue à payer 52 000 euros ; ne voulant pas payer le reste, les menaces ont commencé. Par la suite, il a reçu de faux documents judiciaires dans lesquels il était averti d'amendes et de privilèges d'une valeur de 30 000 euros. Les gardes civils ont mené de nombreuses enquêtes au cours desquelles ils ont pu découvrir que les faux voyants faisaient le tour des banques de la région de Castellon, dans le Baix Maestrat, pour retirer l'argent liquide issu de leurs escroqueries. Des dispositifs de surveillance et de contrôle ont donc été mis en place dans la région. Ils ont ainsi pu identifier deux femmes âgées de 76 et 54 ans qui sortaient d'une banque avec 30 000 euros en espèces obtenus illégalement, cachés dans un sac en plastique, qui a pu être récupéré et remis aux autorités judiciaires.

Au cours de l'enquête, la Guardia Civil a constaté que la mère disposait de trois mandats de perquisition, d'arrêt et de saisie en vigueur émanant des tribunaux de Pampelune, Valence et Barcelone, et d'un mandat de perquisition, d'arrêt et de saisie émanant d'un tribunal de Soria, tous pour des délits d'extorsion. Par la suite, la Guardia Civil a effectué deux perquisitions autorisées dans la ville de Benicarló (Castellón) où elle a récupéré

divers documents prouvant l'implication des deux femmes dans les délits d'extorsion et de faux documents. Les détenus ainsi que les procédures obtenues ont été mis à la disposition du tribunal de Vinaròs (Castellón), qui a ordonné l'emprisonnement de la mère.

(Deepl traduc.) - Boletín electrónico de información sobre el fenómeno de las sectas y la nueva religiosidad. Nº 840 -09.06.2021 - Red Iberoamericana de Estudio de las Sectas (RIES)

Un réseau qui a soumis des femmes nigérianes à des rites vaudous en Espagne est jugé.

SOURCE : Levante-EMV - Un réseau nigérian de traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, basé à Gandía (Valence, Espagne), prostituait des compatriotes qui étaient amenées par la ruse dans le pays, avec la promesse d'étudier et d'obtenir un emploi en Espagne. Ainsi, après les avoir soumis à des rituels vaudous, dont la croyance est profondément enracinée dans leur pays d'origine, principalement parmi les groupes les plus démunis, effrayés et menacés, eux et leurs familles, ils leur ont demandé de payer avec leur corps une dette de 50 000 euros contractée auprès de l'organisation pour le voyage et le logement, qui augmentaient pour que leurs victimes soient exploitées pratiquement à vie. Ignacio Cabanes le raconte à Levante-EMV.

Trois membres de cette organisation criminelle - deux femmes et un homme - ont été jugés le 25 mai dans la quatrième section du tribunal provincial de Valence. Le ministère public demande pour chacun d'eux des peines s'élevant à 31 ans de prison pour les crimes de traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, de prostitution forcée, d'organisation criminelle, de blanchiment d'argent et d'atteinte au droit des travailleurs étrangers et de facilitation de l'immigration clandestine.

De même, un quatrième accusé, également de nationalité nigériane, n'a pas comparu au procès car il se trouvait à Londres et a été déclaré in absentia, tandis qu'un cinquième accusé, mari de la meneuse présumée du groupe qui prostituait des femmes dans les rues de Gandía, est décédé pendant la phase d'enquête. De même, d'autres tierces personnes, qui ont agi dans le pays d'origine des victimes, n'ont pas été identifiées et traduites en justice.

Les enquêtes de la police nationale ont permis de découvrir au moins deux victimes, qui apparaissent dans l'affaire en tant que témoins protégés. Entre 2013 et 2016, l'accusé aurait obtenu un bénéfice **de 95 660 euros avec l'argent des clients** qui ont loué les services sexuels des deux femmes, et qui sont restés dans leur intégralité. Bien que les trois accusés aient nié les faits hier, aucun d'entre eux n'a été en mesure de donner des arguments raisonnables sur les paiements qu'ils ont reçus sur leurs comptes bancaires. L'un d'eux s'est justifié en disant qu'il travaillait comme vendeur pour une compagnie de téléphone et qu'il s'agissait des recharges de cartes, montants qu'il soutirait à son tour à la banque pour les verser à sa compagnie.

Ils ont également nié avoir soumis ces femmes à des rituels vaudous. Un témoin, qui figurait initialement sur la liste des personnes mises en examen mais dont l'affaire a été classée sans suite parce qu'il n'était qu'un client, a tenté de faire comprendre au tribunal que ces femmes se prostituaient volontairement parce que c'était le seul emploi qu'elles avaient en Espagne.

Toutefois, la procureure détaille dans son rapport comment les deux accusés ont contacté des jeunes Nigérianes dans le besoin et, après leur avoir proposé un emploi en Espagne, leur ont fourni de l'argent, un visa et d'autres documents. Avant de les faire entrer dans le pays via Madrid ou Paris, ils les ont obligés à participer à un rituel vaudou et les ont contraints à payer une dette de plusieurs dizaines de milliers d'euros. Ils ont également été menacés de nuire à leurs proches au Nigeria. Une fois leur volonté contrainte, ils les prostituaient dans les rues de Gandía.

(Deepl traduc.) - Boletín electrónico de información sobre el fenómeno de las sectas y la nueva religiosidad. Nº 839 -07.06.2021 - Red Iberoamericana de Estudio de las Sectas (RIES)

Le "Grand monarque divin" arrêté après 40 ans à la tête d'une secte

Yahoo Actualités - mar. 15 juin 2021 - **Ce lundi 14 mai, un homme de 67 ans a été interpellé à Saint-Denis de la Réunion par les policiers de l'Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP). Il est soupçonné de diriger une secte depuis 40 ans et d'avoir détourné des biens, de l'argent et certains enfants de ses adeptes.** C'est un profil rarissime que celui de l'homme arrêté lundi 14 mai à Saint-Denis de la Réunion. Comme le raconte nos confrères du journal [Le Parisien](#), Jean-Patrick A.-D est en effet soupçonné d'être à la tête d'un mouvement sectaire appelé Fukadmi, depuis 40 ans sans avoir été inquiété par les autorités. Il a été placé en garde à vue à la suite d'une dénonciation, en même temps que trois de ses acolytes. Jean-Patrick A.-D est accusé d'avoir détourné plusieurs centaines de milliers d'euros, ainsi que des biens immobiliers appartenant à certains membres de sa secte. Plus étonnant encore, il se serait même approprié certains de leurs enfants qu'ils faisaient naître sous X avant que le gourou ne s'en déclare le père. Le mouvement compterait encore au moins 60 membres actifs dont un gendarme en poste près de Strasbourg. Les investigations continuent mais les quatre hommes devraient être mis rapidement en examen.

Enfant sorcier et véritable gourou - Complètement hors norme, le parcours d'escroc de Jean-Patrick A.-D impressionne par sa longévité. D'après les premiers éléments de l'enquête, il se livrerait en effet à la sorcellerie et mentirait sur ses origines depuis son adolescence. Au fil des années, il aurait ensuite réuni un petit groupe d'adeptes autour d'un syncrétisme mêlant catholicisme, islam, bouddhisme, vaudou et mythologie nordique, réparti entre la Réunion et la métropole. Se présentant comme une femme malgré les apparences, ainsi que comme la réincarnation d'un Dieu guerrier scandinave, il aurait progressivement commencé à détourner les biens de ses suiveurs et leur aurait notamment vendu une crème miracle à 1 000 euros le pot. Les enquêteurs ont pour l'instant trouvé plus de 600 000 euros en liquide chez lui, 400 000 euros sur ses comptes et plusieurs maisons de luxe à son nom.

Deux personnes identifiées comme des enfants détournées - Le plus étonnant dans cette affaire tient indéniablement aux détournements de paternité dont celui qui se faisait appelé le "Grand monarque divin" est soupçonné. Le leader de la secte aurait ainsi incité les couples d'adeptes à faire des enfants puis à leur donner naissance sous X, avant qu'il reconnaisse lui-même la paternité des nouveaux-nés.

Au moins deux victimes, une adulte et une adolescente, ont été identifiées à ce stade comme des enfants détournées de leurs véritables familles. Seul problème, toujours d'après [Le Parisien](#), seul le détournement de filiation en vue d'obtenir la nationalité française peut être reproché à Jean-Patrick A.-D pour ces agissements-là. Et pour cause, la France ne demande aucun test ADN lors de la déclaration de paternité. Au fil de cette enquête tentaculaire, Jean-Patrick A.-D et ses acolytes pourraient faire l'objet de plusieurs autres chefs d'accusation, dont des viols. Affaire à suivre donc.

[https://fr.news.yahoo.com/secte-grand-monarque-divin-arrete-40-ans-](https://fr.news.yahoo.com/secte-grand-monarque-divin-arrete-40-ans-125208424.html?guccounter=1&guce_referrer=aHR0cHM6Ly93d3cuZ29vZ2xlLmNhLw&guce_referrer_sig=AQAAAHpXyizSFyPnUx0hnFe9iiOEgEBJDbay1Bd6mJ_O_fs1u1_09Wlp)

[125208424.html?guccounter=1&guce_referrer=aHR0cHM6Ly93d3cuZ29vZ2xlLmNhLw&guce_referrer_sig=AQAAAHpXyizSFyPnUx0hnFe9iiOEgEBJDbay1Bd6mJ_O_fs1u1_09Wlp](https://fr.news.yahoo.com/secte-grand-monarque-divin-arrete-40-ans-125208424.html?guccounter=1&guce_referrer=aHR0cHM6Ly93d3cuZ29vZ2xlLmNhLw&guce_referrer_sig=AQAAAHpXyizSFyPnUx0hnFe9iiOEgEBJDbay1Bd6mJ_O_fs1u1_09Wlp)
[a742X2ewl3-dVylAUJkQ4EdFU9SkPXXFyNn4B49DM3v-0u661FH9I7nPylevChWn_H_FSGE_hzshuDe1lgGFp6mavVmMW9bxDAvR20C_lmnBELwfAZaiOg](https://fr.news.yahoo.com/secte-grand-monarque-divin-arrete-40-ans-125208424.html?guccounter=1&guce_referrer=aHR0cHM6Ly93d3cuZ29vZ2xlLmNhLw&guce_referrer_sig=AQAAAHpXyizSFyPnUx0hnFe9iiOEgEBJDbay1Bd6mJ_O_fs1u1_09Wlp)

ABONNEMENT AU TRIMESTRIEL DU GEMPPPI

« Découvertes sur les sectes et religions »

Le bulletin du GEMPPPI contre un abonnement participatif (frais de port inclus) de :

10 € sur support papier (15 € hors de France) ou **3 € par Internet**.

Libellez votre chèque à l'ordre de « GEMPPPI » en joignant vos coordonnées à :
GEMPPPI BP 30095 13192 Marseille Cedex 20 - Tél. 06 98 02 57 03 - gemppi@wanadoo.fr

ADHESIONS AU GEMPPPI : Bienfaiteur : à partir de 30 € - **Soutien** : à partir de 16 € -
Sympathisant : à partir de 3 € ; **Membre actif** : 10 € (Prendre contact avec nous auparavant)

Depuis 1988, le GEMPPPI, Groupe d'Etude des Mouvements de Pensée en vue de la Protection de l'Individu, est une association laïque travaillant pour que chacun puisse exercer sa liberté de conscience, de croire, de se sentir mieux, dans les meilleures conditions possibles en évitant les risques sectaires et l'emprise mentale. Votre soutien, même symbolique donne du poids à notre action.

2 Formations en ligne certifiantes

MOOC « Gestion des risques sectaires »

MOOC « Prévention de la radicalisation islamique »

Présentation et inscription sur le site du GEMPPPI sous la rubrique « Formations » : www.gemppi.org
Massive Open Online Courses

Inscription et présentation des MOOC : <http://gemppi.org/moodle/>

Ce sont des formations complètement gratuites, sauf si l'on souhaite une certification, laquelle nécessite alors l'adhésion au GEMPPPI (voir ci-dessus adhésion « Bienfaiteur »).

Ces formations par internet peuvent être proposées aux professionnels de la santé, de la psychothérapie, du droit, aux experts auprès des tribunaux, à des fonctionnaires de police, aux travailleurs sociaux et à toute personne souhaitant avoir une compréhension et une cohérence concernant le phénomène sectaire et désirant acquérir les bases permettant de mieux gérer des situations d'emprise sectaire ou de radicalisation islamique et autour d'elle.

